

# 2013

## RAPPORT ANNUEL



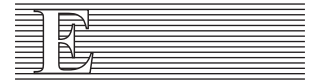
Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique





NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Trente deuxième réunion du Comité d'experts*



Distr. générale

E/ECA/COE/32/5  
15 mars 2013

Français  
Original: anglais

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle  
conjointe de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement  
économique de la Commission économique pour l'Afrique  
et de la Conférence des ministres de l'économie et des  
finances de l'Union africaine**

Abidjan, Côte d'Ivoire  
21-24 mars 2013

# Rapport annuel 2013

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante:

**[www.uneca.org](http://www.uneca.org)**

ou contacter:

Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél.: +251-11-544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

---

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Préface du Secrétaire exécutif</b> .....  | <b>v</b>  |
| <b>I. Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2012</b> .....  | <b>1</b>  |
| A. L'évolution de l'économie mondiale et ses incidences sur l'Afrique .....  | 1         |
| B. Performance économique de l'Afrique en 2012 .....   | 2         |
| C. Tendances du développement social en Afrique en 2012 .....  | 6         |
| D. Perspectives de croissance de l'Afrique .....   | 8         |
| E. Conclusions .....   | 9         |
| <b>II. Aperçu des activités de programme et de leurs résultats</b> .....   | <b>11</b> |
| A. Analyse macroéconomique, finances et développement économique .....   | 11        |
| B. Sécurité alimentaire et développement durable .....   | 13        |
| C. Gouvernance et administration publique.....   | 14        |
| D. Information et science et technologie au service du développement.....  | 17        |
| E. Commerce, infrastructures et intégration régionale .....  | 19        |
| F. L'égalité entre les sexes et les femmes dans le développement .....   | 22        |
| G. Activités sous-régionales en faveur du développement .....  | 23        |
| H. Planification du développement et administration .....  | 32        |
| I. Statistique .....   | 34        |
| J. Développement social .....  | 36        |
| K. Autres programmes .....   | 37        |
| <b>III. Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la</b> .....  | <b>41</b> |
| <b>commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE)</b>   |           |
| <b>des bureaux sous-régionaux</b> .....  | <b>41</b> |
| A. Réunions tenues pendant la période à l'examen.....  | 41        |
| B. Aperçu des réunions à venir.....  | 50        |
| <b>IV. Renforcer la gestion du programme et des ressources pour obtenir de meilleurs</b>                                       |           |
| <b>résultats</b> .....   | <b>51</b> |
| A. Renforcement de la planification stratégique et application effective des principes de gestion axée sur les résultats ..... | 51        |
| B. Améliorer les services d'appui en vue de la bonne exécution des programmes .....  | 52        |
| C. Renforcement des partenariats et de la coopération technique .....  | 53        |





**Carlos Lopes**  
Secrétaire exécutif de la CEA et  
Secrétaire général adjoint de l'ONU

## Préface du Secrétaire exécutif

### Introduction

Le présent rapport annuel, établi en vue de la quarante-sixième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, couvre la période allant d'avril 2012 à mars 2013. Il donne un aperçu synoptique des principales activités, tendances, manifestations et réalisations programmatiques dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA) peut rendre compte pour l'année écoulée dans le cadre de son mandat au sens large, qui consiste à promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. La période couverte par le rapport a été marquée par un avancement et un approfondissement des efforts visant à réaliser la transformation dans les États membres et par un mouvement de réforme et de transition à la CEA, qui en lui-même est un élément important venant en réponse aux changements qui surviennent dans les États membres.

Une tendance des plus importante et des plus prometteuse enregistrée au cours de l'année écoulée a trait à la performance économique de la région. Malgré le ralentissement mondial de l'économie, le PIB de l'Afrique a augmenté d'environ 5 % en 2012, bien au-dessus de la moyenne mondiale, et reflète la résilience forte du continent face à l'incertitude mondiale. Le redressement rapide et relativement fort du continent face à la crise économique mondiale, auquel s'ajoutent les progrès réalisés sur les fronts politique et social, sont à l'origine d'un optimisme nouveau quant aux perspectives et au potentiel de l'Afrique. Le maintien de ces tendances positives doit figurer en bonne place dans les priorités des États membres, ainsi que d'institutions comme la CEA, dont le rôle premier est d'être un catalyseur pour le progrès en Afrique en aidant les États membres dans leurs efforts de développement.

Pour une organisation comme la CEA, l'effort de réforme et de renouvellement institutionnel ne doit jamais se relâcher si elle veut rester à l'avant-garde de

l'innovation stratégique pour la transformation et le développement de l'Afrique. C'est pourquoi la raison première de la réforme entreprise est de vouloir repositionner la CEA afin qu'elle apporte un service de haute qualité aux États membres et qu'elle contribue à la transformation et à la renaissance du continent. La nature et l'ampleur des changements en cours à la CEA, dont les points saillants sont présentés dans un autre rapport soumis à la quarante-sixième session de la Commission, témoignent du souci de renouvellement institutionnel de la Commission.

Cet effort de réforme est un effort collectif, car beaucoup de parties prenantes y sont engagées. Il suppose l'appui des États membres et la bonne volonté des partenaires de développement de l'Afrique. Il requiert aussi l'engagement du personnel et de la direction de la Commission. C'est en travaillant ensemble que l'on pourra réoutiller et revitaliser la CEA de façon à la mettre véritablement au service de l'Afrique. L'un des résultats des consultations qui ont été menées est que les États membres ont réaffirmé que la CEA était *leur* organisation. La CEA est là pour les servir, grâce à un secrétariat créatif et proactif qui répond à leurs besoins dans un contexte en constante évolution.

La période à l'examen a été marquée par de nombreuses réalisations dans chacun des dix domaines d'intervention de la Commission, à savoir *l'analyse macroéconomique; les finances et le développement économique; la sécurité alimentaire et le développement durable; la gouvernance et l'administration publique; l'information et la science et la technologie au service du développement; le commerce, la coopération économique et l'intégration régionale; la question de l'égalité hommes-femmes et les femmes dans le développement; l'appui aux activités sous-régionales pour le développement; la planification du développement et l'administration; la statistique et le développement social*. Les autres programmes comprennent l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte de

l'ONU pour le développement. La présente introduction n'en fait valoir que quelques-unes.

Au cours de la période en considérée, la CEA n'a ménagé aucun effort pour appuyer la conception et l'exécution de politiques et à encourager le débat sur des questions de développement de première importance pour les États membres par le biais de rapports et publications phares, dont le *Rapport économique sur l'Afrique*, le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* et le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, ainsi que par l'organisation de forums, d'ateliers, de séminaires et de réunions d'experts, la fourniture d'une assistance technique aux États membres sur un grand nombre de questions et le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations dans le système des Nations Unies et à l'extérieur. La qualité des analyses contenues dans ces rapports et activités axés sur la définition des orientations à suivre offre un excellent exemple supplémentaire de la manière dont les travaux de la CEA sont en phase avec la problématique du développement de l'Afrique. Ces rapports ont continué à contribuer à l'élaboration des politiques dans divers domaines de développement.

La mise en valeur et la gestion des ressources naturelles et énergétiques de l'Afrique reste un des plus grands problèmes auxquels la région se heurte. C'est pour tenter de le résoudre que la CEA a tenu le huitième Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème de *la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles en vue du développement de l'Afrique*. Organisé conjointement avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires clés, le forum a attiré plus de 800 représentants des gouvernements, du secteur privé, des milieux universitaires, des partenaires de développement et d'organisations non gouvernementales. La discussion a mis en lumière l'importance de la gouvernance des ressources naturelles dans les processus de transformation sociale et économique en Afrique pour favoriser la croissance et réduire la pauvreté. La déclaration de consensus adoptée à l'issue du forum contenait des mesures et des engagements qui contribueront à faire en sorte que l'Afrique tire davantage profit de ses ressources minérales, foncières, forestières et halieutiques.

Les partenariats sont restés un thème constant dans notre travail. L'esprit de coopération et de partenariat qui sous-tend notre action a été renforcé au cours de l'année; ainsi, nous avons continué d'intensifier les efforts visant à mener des activités communes avec d'autres organisations, en particulier la CUA, la BAD, les communautés économiques régionales et un large

éventail de parties prenantes. Les exemples de tels partenariats émaillent le présent rapport.

Un élément important de la coopération renforcée avec d'autres organismes des Nations Unies est l'action que nous continuons de mener dans le cadre du MCR renforcé et de son système amélioré de groupes thématiques à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD. À cet égard, la onzième session du MCR s'est tenue en novembre 2010, présidée conjointement par le Vice-Secrétaire général des Nations Unies, M. Jan Eliasson, et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Erastus Mwencha, pour examiner les succès et les difficultés rencontrés dans le travail du MCR et de ses neuf groupes thématiques. La réunion a également fourni une enceinte pour des discussions concernant le point de vue de l'Afrique sur les consultations en cours relatives au programme de développement de l'après-2015, un processus que la CEA appuie depuis son lancement en 2012.

Les efforts visant à renforcer les processus organisationnels et de gestion dans le cadre de la gestion et de la budgétisation axée sur les résultats se sont poursuivis durant l'année écoulée, un accent particulier étant mis sur les mesures prises pour améliorer la planification des programmes, le suivi et l'évaluation (y compris l'assurance-qualité), les normes de service appliquées dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion des bâtiments, et la mobilisation et la gestion des ressources extrabudgétaires. Le chapitre IV met en évidence les grands progrès accomplis sur ces points.

On a aussi continué d'améliorer le site Web de la CEA et un effort accru a été fait pour parler aux médias, ce qui a entraîné une augmentation significative de la couverture de nos activités. Le site de la CEA a maintenant été remanié et enrichi dans son contenu; il a aussi changé de physionomie et est devenu plus convivial. Le site est maintenu à jour en français et en anglais, conformément à la nouvelle politique linguistique de la CEA.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses activités entreprises par le secrétariat de la Commission au cours de l'année écoulée pour appuyer le développement des États membres. Comme il n'est pas possible de couvrir toutes les activités dans un seul rapport, on a mis en évidence les réalisations les plus marquantes de l'année. En complément du rapport, un compte rendu plus détaillé des activités menées, ainsi que des produits correspondants, peut être obtenu sur le site Web de la CEA à l'adresse <http://www.uneca.org/programmes>.



## CHAPITRE I

# Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2012

1. L'Afrique a enregistré une croissance robuste de 5 % en 2012, un taux bien supérieur à la moyenne mondiale, malgré le ralentissement général, la montée des tensions et le climat d'incertitude. La reprise dans de nombreux pays a été soutenue par divers facteurs, dont une forte demande de produits de base sur le marché international, l'accroissement de la demande intérieure liée à la hausse des revenus et à l'urbanisation, l'augmentation des dépenses publiques concernant spécialement des travaux d'infrastructure, la croissance des échanges commerciaux et des investissements avec les pays émergents et les pays en développement et l'augmentation des investissements étrangers dans les industries extractives et dans certains pays sortant d'un conflit.

2. Les perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique restent positives en dépit de risques considérables de baisse, dus notamment à l'instabilité politique et aux troubles sociaux dans certains pays, et plus particulièrement à la faible performance attendue de l'économie mondiale et à certaines fortes incertitudes.

3. Globalement, l'économie mondiale a donné des signes de décélération, menaçant le rythme de la reprise qui a commencé au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008 et 2009. La zone euro, qui est le plus important partenaire économique et commercial de l'Afrique dans le monde, a pris la direction d'une nouvelle récession face aux préoccupations persistantes que suscitent l'accroissement de l'endettement public et la viabilité budgétaire, tandis que des économies émergentes comme la Chine et l'Inde ont connu un ralentissement notable de l'activité économique.

4. Malgré des progrès en vue d'une diversification dans des secteurs autres que celui des produits de base, tels que les produits manufacturés et les services, la plupart des économies africaines restent fortement dépendantes de la production et de l'exportation de produits primaires à faible valeur ajoutée et sans guère de liens en amont ou en aval avec les autres secteurs de l'économie.

5. En raison de cette faiblesse structurelle, la plupart des pays africains n'ont pas été en mesure de transformer la croissance en création d'emplois équivalents et en développement social accéléré. En effet, les tendances en matière de développement social en Afrique ont été contrastées au cours des dernières années: des changements positifs ont continué d'être enregistrés dans la plupart des domaines, mais le rythme de progression est lent et ne suffira pas pour permettre aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement social. En particulier, la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à l'horizon 2015, comme initialement prévu, reste peu probable pour la plupart des pays.

## A. L'évolution de l'économie mondiale et ses incidences sur l'Afrique

6. L'économie mondiale a enregistré une croissance de 2,2 % en 2012, en recul par rapport à 2011, où le taux de croissance était de 2,7 %. Ce recul s'explique principalement par la baisse de la demande mondiale, la crise de la dette souveraine dans la zone euro et l'incertitude concernant le « mur budgétaire » (une baisse du déficit budgétaire résultant de la fin de certains allègements fiscaux et de coupes budgétaires simultanées) et le plafond de l'endettement public aux États-Unis. Cependant, la reprise mondiale après la triple crise - alimentaire, énergétique et financière - devrait se consolider à moyen terme, en dépit de la baisse.

7. Avec des prévisions de croissance à 2,4 % en 2013 et à 3,2 % en 2014 pour l'économie mondiale, on peut penser que le pire de la crise de la dette souveraine est passé et que la plupart des pays développés et émergents retrouveront une trajectoire de croissance positive à moyen terme.

8. Les principaux risques de baisse qui guettent les perspectives économiques mondiales à moyen terme proviennent des difficultés de la zone euro, de l'in-

certitude liée aux réformes fiscales, des réductions de dépenses, du plafond de la dette et du fort endettement des ménages aux États-Unis, de l'assainissement budgétaire dans la plupart des pays industrialisés, du ralentissement économique dans les pays émergents et de l'instabilité politique, en particulier au Moyen-Orient.

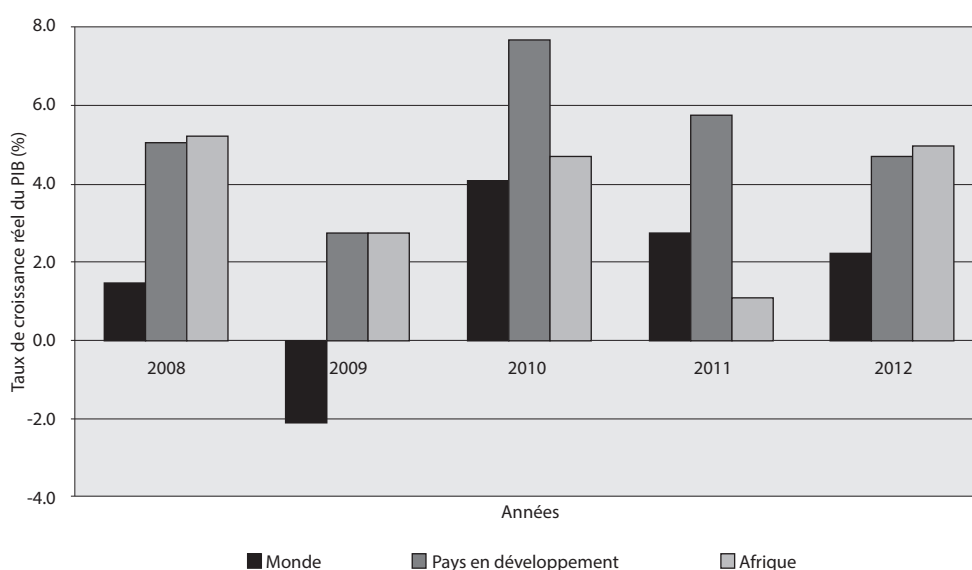
9. Pour l'avenir, la fragilité de l'économie mondiale et la persistance d'un taux élevé de chômage dans le monde auront sans doute des effets négatifs sur les résultats de l'Afrique en matière de croissance, s'agis-

sant tant de la demande d'exportations que des flux financiers en direction du continent.

## B. Performance économique de l'Afrique en 2012

10. La reprise économique en Afrique s'est renforcée, atteignant un taux de croissance de 5,0 % en 2012<sup>1</sup> (figure 1), du fait que l'instabilité et les tensions politiques ont commencé à s'apaiser et que les activités économiques normales ont repris progressivement.

**Figure 1: Performance de l'Afrique en matière de croissance économique, 2008-2012**



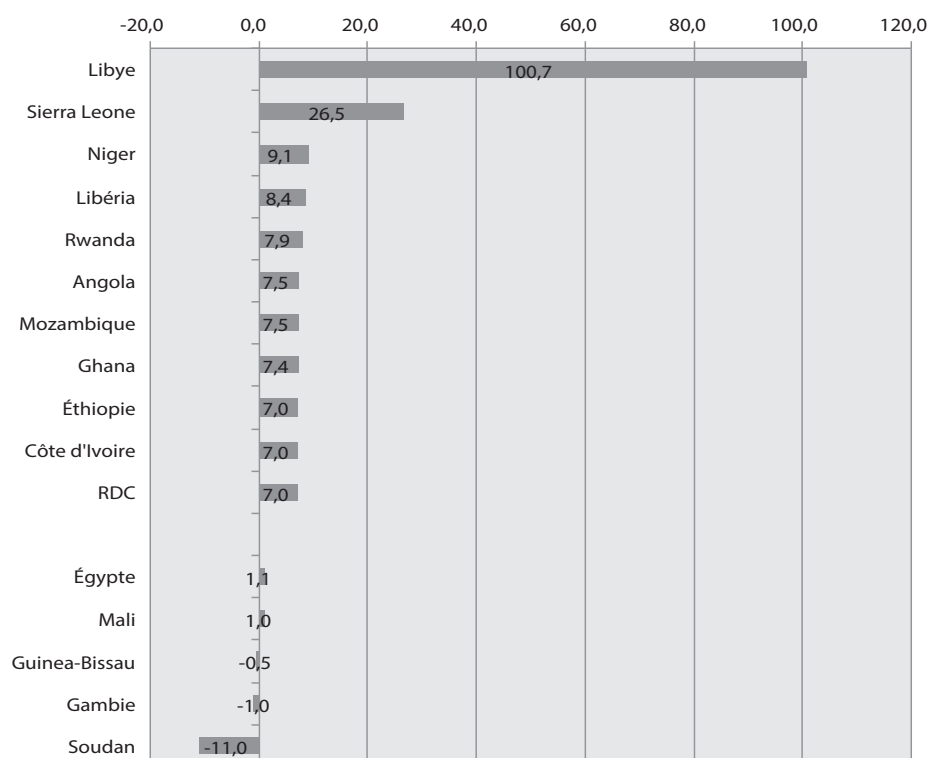
**Source:** Calculs de la CEA effectués d'après les chiffres du DAES de l'ONU, 2012.

11. Les taux de croissance en 2012 ont été forts tant dans les pays riches en produits de base que dans les autres, les pays exportateurs de pétrole ayant vu leur taux de croissance augmenter sensiblement grâce à

l'accroissement de la production et à l'envolée des cours du pétrole. La figure 2 fait la liste des dix premiers pays africains et des cinq derniers en termes de résultats obtenus.

<sup>1</sup> La Libye a connu un rebond vigoureux à 100,7 % de croissance en 2012, après une contraction de 61 % en 2011 due à la guerre civile. La croissance de l'Afrique hormis la Libye a été de 3,3 % en 2012 et devrait passer à 4,5 % en 2013 et 4,9 % en 2014.

**Figure 2: Les 10 premiers et les 5 derniers au palmarès de la croissance économique en Afrique en 2012 (taux de croissance annuel)**



*Source: Calculs de la CEA effectués d'après les chiffres du DAES de l'ONU, 2012.*

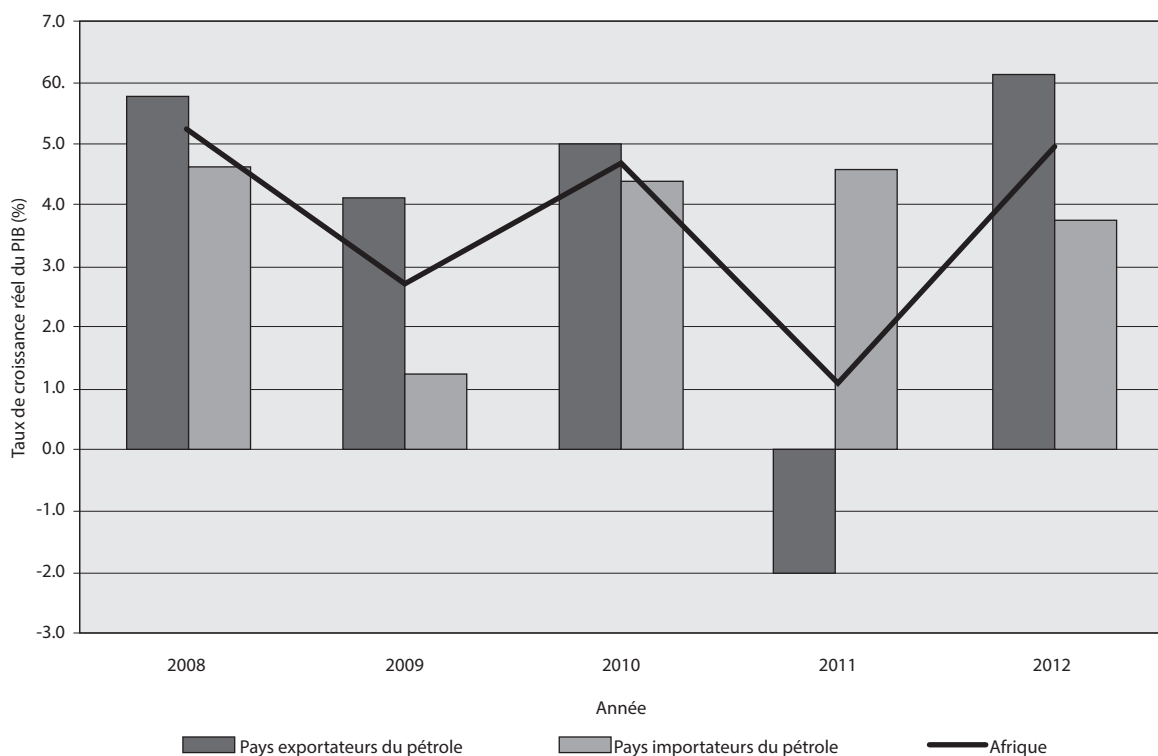
12. La croissance en Afrique a continué d'être soutenue par une meilleure gestion et des politiques macro-économiques prudentielles qui ont entretenu de fortes dépenses publiques, notamment dans l'infrastructure et la fourniture de services publics. En outre, la hausse de la consommation intérieure et de la demande d'investissement, stimulée par des revenus et une urbanisation en augmentation, a représenté plus de 50 % de la croissance dans de nombreux pays africains en 2012.

13. La consommation privée diversifiée a été le principal moteur de croissance en Afrique en 2012, suivie par l'investissement fixe brut et la consommation des administrations publiques. La formation brute de capital fixe et les exportations se sont nettement redressées en Afrique du Nord en 2012, mais la

contribution de l'investissement brut en capital fixe à la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a diminué dans le reste de l'Afrique, le solde extérieur ayant rétréci.

14. La croissance du PIB réel a varié d'un pays à l'autre et d'un groupe de pays à l'autre sur le continent, mais elle est restée relativement forte aussi bien dans les pays qui exportent du pétrole que dans ceux qui en importent (figure 3). Les pays exportateurs, en tant que groupe, se sont nettement redressés en 2012 (6,1 %), la situation politique de certains pays s'étant améliorée (surtout en Afrique du Nord), la production de pétrole ayant augmenté (dans de nombreux pays) et les prix du pétrole étant demeurés élevés sur les marchés internationaux.

**Figure 3: Performances de croissance de l'Afrique par groupe de pays (exportateurs ou importateurs de pétrole), 2008-2012**

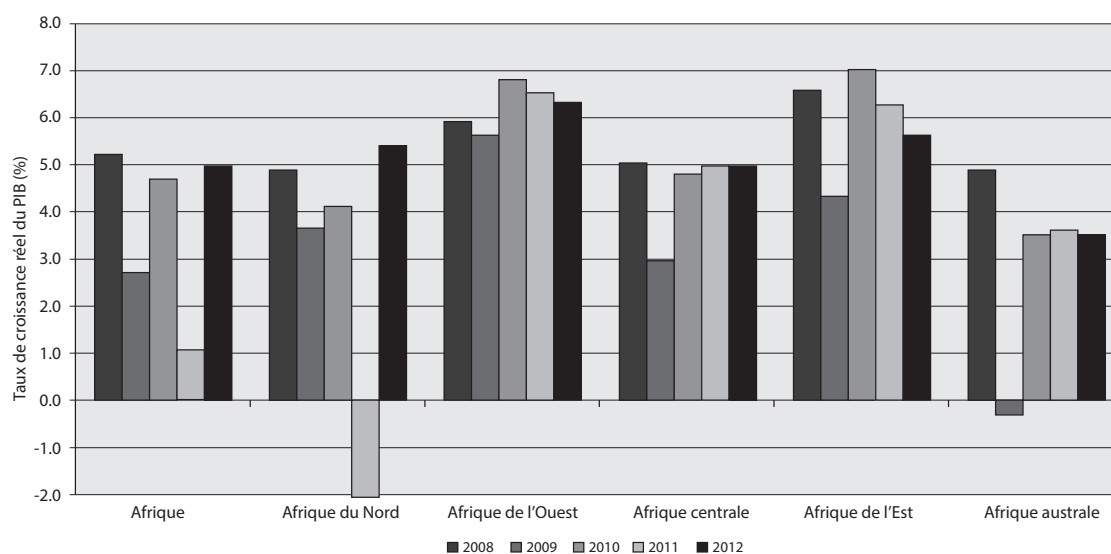


*Source: Calculs de la CEA effectués d'après les chiffres du DAES de l'ONU, 2012.*

15. Les pays importateurs de pétrole ont enregistré une chute de la croissance, qui a été ramenée à 3,7 % en 2012, contre 4,5 % en 2011. Malgré ce recul, le groupe a maintenu une croissance solide grâce à divers facteurs, dont une forte demande et des prix élevés pour les matières premières non pétrolières, et de meilleurs résultats dans l'agriculture, les services

et d'autres secteurs. Une forte expansion hors secteur pétrolier a renforcé l'élan croissant de diversification économique dans les pays africains.

16. Si les taux de croissance ont varié, ils sont restés robustes dans toutes les sous-régions africaines (figure 4).

**Figure 4: Performances de croissance de l'Afrique par sous-région, 2008-2012**

*Source: Calculs de la CEA effectués d'après les chiffres du DAES de l'ONU, 2012.*

17. Le taux moyen de l'inflation pour l'Afrique, mesuré par l'indice des prix à la consommation, était de 9,2 % en 2012, légèrement plus faible par rapport à celui de 9,3 % enregistré l'année précédente. Les principaux facteurs de cette baisse sont notamment les dépréciations du taux de change, la hausse des coûts de l'énergie, les conditions climatiques défavorables et de maigres récoltes agricoles. Cela dit, l'inflation a varié considérablement entre les pays et les sous-régions d'Afrique.

18. En raison de l'environnement économique mondial défavorable et d'un espace macroéconomique bien limité en comparaison avec la période précédant la crise, de nombreux pays africains ont mis en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes en 2012.

19. La pression exercée sur les banques centrales pour qu'elles durcissent la politique monétaire s'est relâchée car les prix des produits de base non pétroliers ont commencé à baisser dans certains pays grâce à de meilleures précipitations et à l'augmentation de la production agricole. La South African Reserve Bank et la Banque du Maroc ont réduit les taux d'intérêt pour stimuler la demande intérieure et la croissance (EIU, 2012).

20. Dans l'ensemble, les pays africains ont continué à pratiquer une politique d'expansion budgétaire, appuyée par des recettes de produits de base en augmentation, un meilleur recouvrement des impôts et une administration fiscale plus efficace, l'accent étant

mis en particulier sur l'augmentation des dépenses publiques en matière d'infrastructure. L'équilibre budgétaire s'est considérablement amélioré dans les pays africains exportateurs de pétrole en tant que groupe, car la production pétrolière a repris, favorisée par l'apaisement de la situation politique et ce malgré des dépenses publiques croissantes au titre de la sécurité sociale. L'équilibre budgétaire s'est toutefois détérioré dans les pays africains importateurs de pétrole, car les prix de l'énergie ont augmenté sur le marchés mondial et la demande d'investissement dans l'infrastructure était à la hausse alors que l'aide publique au développement a baissé ou stagné en raison de l'essoufflement de la croissance dans les pays développés.

21. De nombreux gouvernements continuent de pratiquer des politiques budgétaires accommodantes en raison des besoins importants en investissements publics dans les domaines de l'infrastructure et de la création d'emplois. Les récentes découvertes de ressources minérales dans plusieurs pays africains ne manqueront pas d'élargir encore la marge de manœuvre budgétaire et d'augmenter les dépenses publiques dans des pays comme le Ghana, le Kenya, la Mauritanie et l'Ouganda.

22. Le déficit courant global de l'Afrique s'est creusé, passant de 1,2 % du PIB en 2011 à 1,6 % en 2012, en raison de l'apathie de la demande d'exportation. Toutefois, les balances des comptes courants varient d'un groupe de pays à l'autre et entre pays. Les excédents des comptes courants des pays africains expor-

tateurs de pétrole sont demeurés à 2,2 %, comme en 2011. En revanche, les pays importateurs de pétrole ont connu des déficits croissants (jusqu'à 7,5 %) à mesure que les prix du pétrole sur le marché mondial ont augmenté. De plus, pour de nombreux pays africains importateurs de pétrole, la conjugaison des factures d'importation en augmentation et relativement inélastiques et de taux de croissance des exportations en baisse s'est traduite par l'aggravation du déficit des comptes courants.

### C. Tendances du développement social en Afrique en 2012

23. Des améliorations continuent d'être constatées pour la plupart des indicateurs du développement social, mais le rythme des progrès est lent et ne suit pas celui de la croissance économique. La réalisation de la plupart des OMD en 2015, comme escompté initialement, demeure improbable.

24. Des données récentes montre une certaine amélioration en matière de réduction de la pauvreté en Afrique, mais la région ne sera pas pour autant capable d'atteindre les objectifs fixés dans ce domaine. Les données disponibles indiquent toutefois un recul de la pauvreté dans certains pays africains (figure 2 plus haut).

25. L'impact de la croissance économique sur la pauvreté est affaibli en raison des niveaux élevés d'inégalité économique en Afrique. Les fortes inégalités vont de pair avec les bas taux de réduction de la pauvreté (Ravaillon, 2001; Fosu, 2011). De plus, le nombre limité de moteurs de croissance en Afrique contribue à aggraver les inégalités. L'Afrique connaît certains des écarts les plus importants entre la santé urbaine et la santé rurale, qui font que les femmes des zones urbaines ont presque deux fois plus de chances que celle des zones rurales d'accoucher avec l'aide d'un personnel soignant qualifié.

26. En Afrique, Afrique du Nord exceptée, l'indice de la faim dans le monde, quoique toujours faible, s'est amélioré de 18 % entre 1990 et 2011. Le total à l'échelle de la région masque de fortes disparités car l'indice a empiré dans certains pays alors qu'il s'est sensiblement amélioré dans d'autres. La faim reste liée à la pauvreté parce que les faibles possibilités économiques qui caractérisent les zones rurales empêchent des progrès suffisants en matière de réduction de la faim.

27. Dans l'ensemble, la proportion mal nourrie de la population s'est stabilisée à 16 % et la réduction lente mais sûre de la pauvreté n'est pas accompagnée d'une amélioration des niveaux nutritionnels. Cela a eu des effets sur les revenus et d'autres facteurs liés à la pauvreté. La hausse des prix et leur instabilité rendent les petits exploitants agricoles et les consommateurs pauvres de plus en plus vulnérables à la pauvreté. Cela est dû au fait que les produits alimentaires représentent une part importante du revenu des exploitants agricoles et du budget des consommateurs pauvres; les grandes fluctuations des prix ont des effets sensibles sur les revenus réels. En outre, les petits exploitants agricoles sont moins susceptibles d'investir dans des mesures destinées à améliorer la productivité si l'évolution des prix est imprévisible. Les hausses de prix peuvent également donner lieu à des mécanismes de survie qui incitent à remettre à plus tard les dépenses d'éducation ou de santé, aboutissant ainsi à une baisse globale du bien-être et du développement à long terme.

28. Le continent continue de faire régulièrement des progrès pour que tous les enfants puissent achever un cycle complet d'études primaires. Le taux de scolarisation dans le primaire en Afrique a augmenté, passant de 64 % en 2000 à 84 % en 2009. Bien que la plupart des pays aient fait des progrès notables, 18 pays sont encore à plus de 10 points du taux d'inscription universelle à l'école primaire prévu pour 2015.

29. La qualité de l'éducation, caractérisée par les taux d'achèvement des études et l'accès aux moyens d'enseignement, notamment aux manuels scolaires, s'est détériorée avec l'augmentation du nombre d'enfants inscrits. En outre, de nombreux pays africains connaissent des taux particulièrement élevés d'abandon scolaire. Il est essentiel pour les gouvernements africains d'accorder la priorité à une formation professionnelle et technique qui tienne compte des besoins de leur pays en matière d'emploi.

30. Des 26 pays qui enregistrent à l'échelle mondiale des taux de mortalité des moins de cinq ans dépassant les 100 décès pour 1 000 naissances vivantes, 24 sont africains. Toutefois, l'Afrique a multiplié par deux son taux moyen de réduction de la mortalité infantile. Afin d'accélérer les progrès en matière de santé infantile, les pays africains devraient intensifier les mesures ciblant les principales causes de mortalité infantile et redoubler d'efforts pour réduire la mortalité néonatale. La réduction de la mortalité néonatale (décès au cours des 28 premiers jours d'existence) est beaucoup plus lente que celle de la mortalité parmi les enfants plus âgés.

31. La santé maternelle demeure une grave préoccupation pour la plupart des pays africains. Il ressort des données les plus récentes publiées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) que les baisses du taux de mortalité maternelle en Afrique sont limitées. En fait, sur les 40 pays classés parmi ceux ayant enregistré un taux de mortalité maternelle élevé en 2010, 36 sont africains. La majorité de ces pays sont en conflit ou sortent d'un conflit, ce qui montre la vulnérabilité des pays en proie à de telles situations et la nécessité d'une amélioration des infrastructures sanitaires.

32. Les progrès réalisés par l'Afrique dans la lutte contre le VIH/sida sont à noter. Le nombre de personnes décédées de causes liées au sida a été ramené d'un maximum de 2,2 millions vers 2005 à 1,9 millions en 2010. Cela signifie que les efforts de prévention se sont considérablement améliorés, de même que le traitement des personnes vivant avec le VIH/sida. Afin d'accélérer ses efforts, les pays africains doivent continuer à accorder la priorité à la prévention, en particulier auprès des femmes et des jeunes, et à investir des ressources suffisantes pour le traitement des personnes vivant avec le VIH/sida.

33. La lutte contre le paludisme en Afrique enregistre de grands progrès. Le fait d'avoir consacré davantage de financement et d'attention à la lutte contre le paludisme a permis de faire baisser de 33 % la mortalité imputable à cette maladie depuis 2000. Les stratégies de lutte, telles que la pulvérisation, l'utilisation appropriée de moustiquaires traitées à l'insecticide et le financement sont d'une importance cruciale pour la poursuite de la lutte contre le paludisme. Le nombre de personnes protégées grâce aux moustiquaires en question en Afrique a augmenté, passant de 10 millions en 2005 à 78 millions en 2010. Ne pas relâcher les efforts consacrés à la prévention et intensifier les mesures de traitement auront des retombées sociales et économiques importantes pour les pays africains. En effet, on estime que le coût du paludisme représente environ 1,3 % du PIB des pays où les taux d'infection sont très élevés.

34. Les taux d'incidence et de prévalence de la tuberculose, ainsi que la mortalité due à cette maladie demeurent élevés et inchangés dans la plupart des pays africains. Les taux élevés et inchangés d'incidence et de prévalence de la tuberculose et de mortalité associée à cette maladie en Afrique mettent en évidence de nombreux indicateurs sociaux et économiques qui doivent être pris dûment en considération en vue de lutter efficacement contre la tuberculose. Des programmes tels que le traitement direct à court terme et sous observation qui constitue la base de la stratégie mondiale pour éliminer la tuberculose, s'est

avéré efficace en matière de diagnostic et de traitement appropriés des patients atteints de tuberculose. L'application scrupuleuse de ce traitement permet de d'obtenir un taux de réussite dépassant les 95 % et de prévenir l'apparition d'autres souches résistantes de la tuberculose.

35. Les progrès en vue de l'autonomisation des femmes se poursuivent lentement sur le continent par différents moyens. La scolarisation des filles est l'une des voies possibles vers l'autonomisation des femmes en constituant un capital humain, renforçant les capacités et accroissant la productivité pour des revenus plus élevés, etc. Les pays africains progressent de façon satisfaisante à cet égard, l'indice de parité entre les sexes étant en amélioration à tous les niveaux de l'enseignement. Des progrès sont également réalisés au plan économique, les opportunités se multipliant et se diversifiant sur les marchés de l'emploi. De plus en plus de femmes africaines bénéficient d'un meilleur accès à un emploi salarié dans le secteur non agricole.

36. L'autonomisation des femmes a également lieu dans la sphère politique. La représentation des femmes au parlement est en constante augmentation dans la plupart des pays. Ce résultat procède en partie des politiques favorables et de mesures de discrimination positive comme l'adoption de cadres juridiques qui garantissent des sièges aux femmes dans l'espace politique.

37. Les efforts doivent toutefois se poursuivre car certains pays stagnent, voire régressent, dans des domaines où d'autres obtiennent de bons résultats. La réalisation de la parité entre hommes et femmes est freinée par le niveau de vie; en effet, l'indice de parité tend à être plus élevé parmi les enfants de ménages riches que chez les pauvres, les taux d'abandon scolaire restent plus élevés chez les filles, et des obstacles de nature culturelle réduisent l'accès des femmes au marché du travail et à d'autres débouchés socioéconomiques qui sont indispensables pour leur autonomisation.

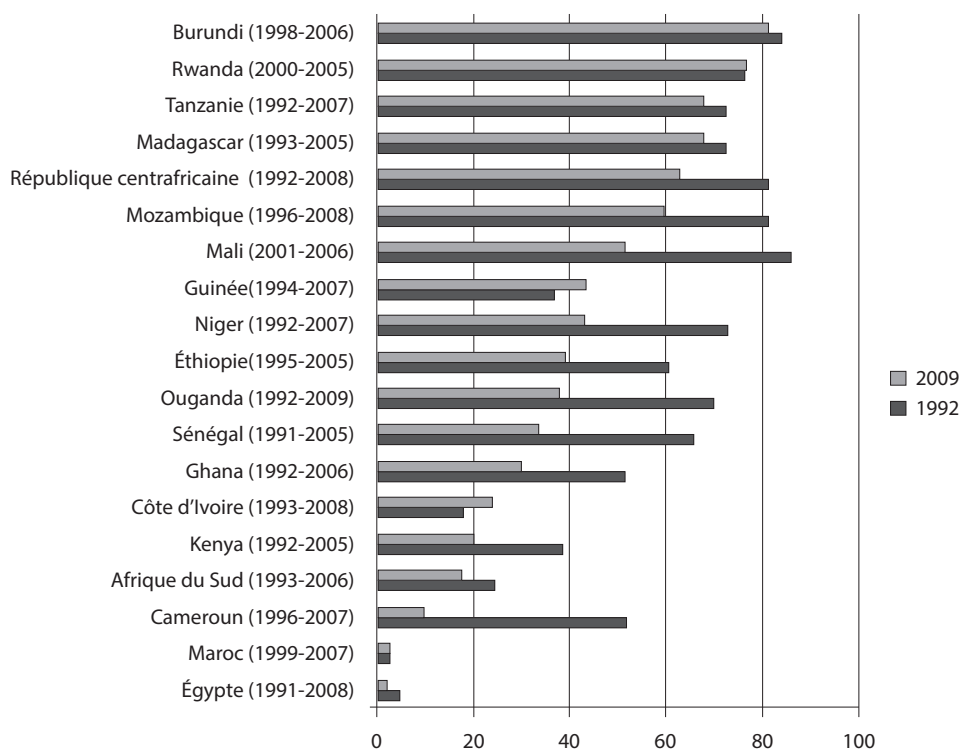
38. La forte croissance enregistrée sur tout le continent n'a pas apporté le développement économique et social généralisé nécessaire pour sortir des millions d'Africains de la pauvreté et réduire les graves inégalités constatées dans la plupart des pays. Au contraire, le continent continue de pâtir de niveaux élevés de chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, alors que les possibilités d'absorber les nouveaux arrivés sur le marché du travail sont limitées.

39. Plus de 70 % des Africains gagnent leur vie grâce à des emplois vulnérables alors que les écono-

mies africaines continuent d'être largement tributaires de la production et de l'exportation de produits de base. Les investissements sont toujours concentrés sur les secteurs extractifs à forte intensité de capital, ayant peu de liens en amont et en aval avec le reste de l'économie. En plus d'être inférieure au niveau nécessaire pour réduire la pauvreté, la récente croissance de l'Afrique, sous l'impulsion du secteur des produits de base, se caractérise par une faible intensité d'emplois et une capacité limitée à générer des emplois, ainsi que par des niveaux importants d'inégalités.

40. La population africaine augmente rapidement et le taux remarquable de croissance au cours des dix dernières années n'a pas été suffisamment inclusif et n'a pas permis d'offrir suffisamment d'emplois décents, en particulier pour les jeunes. De façon générale, la pauvreté rurale, les inégalités de revenus, le chômage des jeunes et les incertitudes des perspectives mondiales font s'interroger sur la qualité de la croissance dans la région.

**Figure 5: Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar, de 1999 à 2009 (en pourcentage)**



Source: Banque mondiale, 2012.

## D. Perspectives de croissance de l'Afrique

41. Les perspectives à moyen terme de croissance en Afrique restent solides, avec des taux de croissance du PIB projetés à 4,8 % en moyenne pour 2013 et 5,1 % pour 2014. En plus des principaux facteurs de croissance qui ont étayé les résultats économiques de l'Afrique en 2012, les récentes découvertes de gisements de ressources minérales s'ajoutent aux perspectives de croissance du continent.

42. Une demande intérieure solide, en particulier la consommation privée et un investissement fixe soutenu dans les infrastructures et les secteurs extractifs, ainsi que des dépenses publiques élevées, sont un moteur important de la croissance économique en Afrique. La croissance dans de nombreux pays africains devrait continuer à bénéficier de l'expansion de la production agricole et d'une plus grande diversification dans les services, en particulier les télécommunications, le bâtiment, la banque, et les produits manufacturés. Toutefois, la production et l'exportation de produits de base continueront d'être l'un des



principaux facteurs étayant les perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique.

43. Les perspectives de croissance de l'Afrique pour 2013 sont tributaires de plusieurs facteurs, et ainsi que de risques intérieurs et extérieurs. Les difficultés sont principalement dues aux capacités institutionnelles limitées et aux énormes déficits en infrastructures. En outre, des inégalités de revenus et une pauvreté élevés ont été à la source de tensions politiques et sociales dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud, où les conflits salariaux augmentent. Les risques intérieurs sont aussi l'incertitude politique associée à la tenue prévue d'élections présidentielles et parlementaires, des difficultés en politique intérieure et les modifications du climat des affaires. Des conflits armés et des conditions météorologiques extrêmes sont d'autres risques de dégradation de la situation en Afrique, étant donné que la plupart des pays sont encore largement tributaires de l'agriculture pluviale.

44. Un ralentissement économique majeur au niveau mondial se répercutera sur la croissance en Afrique par différentes voies, notamment les coûts et la demande des produits de base et les flux de capitaux. Bien que le ralentissement économique dans les économies émergentes et en développement puisse aggraver de tels effets, la poursuite d'une croissance solide escomptée dans ces pays aiderait déjà l'Afrique à atténuer les conséquences néfastes de la récession en Europe, compte tenu de l'augmentation des échanges et des liens d'investissements avec des partenaires émergents du Sud.

45. Malgré des perspectives encourageantes, la dépendance excessive de l'Afrique envers les produits de base la rend vulnérable aux chocs négatifs sur leurs cours; les économies africaines ont donc besoin d'une transformation structurelle et de produits diversifiés avec un ajout de valeur pour atténuer la volatilité et des fluctuations associées aux produits de base.

## E. Conclusions

46. En 2012, la croissance économique est restée solide en Afrique malgré le ralentissement mondial et l'aggravation des tensions et des incertitudes, ce qui montre la plus grande résilience des économies africaines et une demande et des cours élevés et durables au niveau mondial pour les exportations africaines de produits de base. Les perspectives de croissance à moyen terme restent solides pour le continent, étayées par les principaux moteurs de la croissance de 2012 et des facteurs nouveaux comme les récentes découvertes de ressources naturelles. Toutefois, ces perspec-

tives sont soumises à différents risques intérieurs et extérieurs, notamment des faiblesses dans l'économie mondiale ainsi que l'instabilité politique et les conflits dans plusieurs pays africains.

47. Si la marge de manœuvre budgétaire semble limitée dans certains pays, les balances commerciales intérieures et extérieures globales des pays africains restent à des niveaux durables, ce qui montre une gestion macroéconomique prudente. Les pays africains doivent toutefois continuer à exécuter des politiques macroéconomiques anticycliques et améliorer la gestion macroéconomique afin d'atténuer l'impact de chocs extérieurs sur la croissance et le développement social.

48. Les pays africains doivent éviter la menace d'une croissance inégale et non inclusive, qui s'est traduite jusqu'à par une pauvreté rurale élevée, des services d'éducation et de santé de qualité médiocre et des possibilités d'emplois insuffisantes pour les jeunes. En effet, malgré une croissance économique soutenue, les progrès par rapport aux objectifs de développement social sont encore lents et mitigés.

49. Les politiques et les mesures susceptibles de transformer structurellement les économies africaines et les faire passer d'une dépendance envers les produits de base et les ressources minérales à un secteur de produits manufacturés à partir de matières premières seront indispensables pour promouvoir un processus de croissance plus inclusive, qui permettra de transformer les communautés pratiquant une agriculture de subsistance en centres dynamique d'agro-industrie, de promouvoir les chaînes de valeur, de créer des possibilités d'emploi pour la majorité de la population et de générer les revenus nécessaires pour renforcer et viabiliser les investissements dans les secteurs sociaux.

50. Les investissements dans le domaine du développement humain sont une condition préalable à une transformation structurelle réussie. Sans une main-d'œuvre en bonne santé et productive, les produits transformés africains ne seront pas compétitifs sur les marchés mondiaux. Les décideurs doivent donc renforcer les systèmes de santé et d'éducation pour améliorer le capital humain de la population.

51. Les interventions sanitaires doivent accorder la priorité aux soins de santé primaire et aux franges rurales et vulnérables de la population. Les décideurs doivent préconiser l'affectation d'une proportion du financement vertical à l'amélioration des systèmes de santé. Un système de santé solide est nécessaire pour viabiliser et renforcer les interventions ciblées des fonds verticaux.

52. Les investissements dans l'éducation devraient privilégier l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la pertinence des programmes d'enseignement par rapport à la main-d'œuvre. Fournir des moyens de transport aux enfants dans les zones reculées, investir dans la formation des enseignants et introduire

une législation relative au mariage précoce sont des exemples de mesures susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation, de réduire les taux d'abandon scolaire et d'accroître la qualité générale de l'enseignement en Afrique.

## CHAPITRE II

### Aperçu des activités de programme et de leurs résultats

53. Le présent chapitre met en lumière les principales réalisations du secrétariat de la CEA pendant l'année écoulée, au titre des dix sous-programmes de fond qui constituent la structure programmatique de la CEA, à savoir: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; appui aux activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social. Parmi les autres programmes figurent l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et les programmes exécutés au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

#### A. Analyse macroéconomique, finances et développement économique

54. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a continué de mettre l'accent sur la recherche sur les politiques afin de renforcer la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies nationales de développement visant à promouvoir la croissance, le développement durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les travaux du sous-programme ont ainsi été organisés autour de trois grandes questions: l'analyse macroéconomique; les finances, l'industrie et l'investissement; et le suivi des OMD et des pays les moins avancés (PMA).



*De gauche à droite: M. Kaberuka (Président de la BAD), Mme Dlamini-Zuma (Présidente de la CUA) et M. Lopes (Secrétaire exécutif de la CEA)*

55. S'agissant de l'analyse macroéconomique, le secrétariat a mené des recherches et des analyses stratégiques, élaboré des rapports et organisé plusieurs conférences de haut niveau et ateliers de renforcement des capacités, ou y a contribué, pendant la période considérée. La principale publication annuelle de la Commission, le *Rapport économique sur l'Afrique*, a été établie dans le cadre du présent sous-programme au cours de l'année écoulée. Le Rapport, produit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, vise les décideurs, les experts techniques, les universitaires et les chercheurs, et sert de référence pour l'élaboration des politiques économiques aux niveaux national, sous-régional et régional. L'édition 2013 du rapport, sur le thème « *Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique* », examine comment tirer parti de la richesse de l'Afrique en matières premières pour promouvoir la création de valeur ajoutée et renforcer la croissance, l'emploi et la transformation économique. Le rapport donne également un aperçu de l'évolution récente de l'économie mondiale et examine la croissance des économies africaines et leurs perspectives à moyen terme. Il sera officiellement lancé à l'occasion de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence

des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de l'Union africaine, prévue à Abidjan (Côte d'Ivoire), en mars 2013.

56. Comme les années précédentes, la CEA a contribué à d'autres rapports économiques d'importance sur l'Afrique, notamment *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, publié par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'édition 2013 de *Perspectives économiques en Afrique*, une publication annuelle produite conjointement par la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEA et le PNUD.

57. La CEA a poursuivi sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le PNUD pour produire et diffuser le *Rapport régional africain sur les OMD*. Le rapport de 2012, dont le thème principal était le programme de développement de l'après-2015, contient des informations sur les progrès de la région par rapport à la réalisation des OMD et rend compte de l'examen du programme de développement de l'après-2015 auquel a procédé la réunion du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances de la CUA et de la CEA, en mars 2012. Le rapport s'est fait de plus en plus connaître au fil des ans et le Nordic Africa Institute (Institut nordique sur l'Afrique) le considère désormais comme une source crédible d'informations et d'avis consultatifs s'agissant des OMD en Afrique. Une note d'information a également été issue du rapport, mettant en évidence les principales questions et tendances en ce qui concerne les OMD dans la région. Elle donne un ensemble de possibilités de politiques à suivre pour accélérer la réalisation des OMD en Afrique, particulièrement utiles pour les PMA.

58. Voyant approcher rapidement la date butoir de 2015 fixée pour les OMD, la CEA a mené une série d'initiatives au niveau mondial, régional et national pour commencer à réfléchir sur la façon d'accélérer les progrès et de définir la position de l'Afrique en ce qui concerne le programme de développement de l'après-2015. À cet égard, la CEA a facilité, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et le PNUD, un ensemble de consultations régionales et sous régionales visant à élaborer une position africaine commune sur le sujet, conforme au mandat des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Trois réunions sous-régionales ont été organisées, à Accra (Ghana) en novembre 2011, à Mombasa (Kenya) en octobre 2012 et à Dakar (Séné-

gal) en décembre 2012, complétées par une enquête en ligne visant à obtenir les vues des différentes parties prenantes de la région et à déterminer les priorités de l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, la CEA a répondu à une requête formulée par la Présidente du Libéria, Mme Johnson-Sirleaf, Coprésidente du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général de l'ONU chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui demandait que les travaux du secrétariat du Groupe bénéficient d'un appui technique.

59. S'agissant du suivi des PMA, la CEA a apporté une contribution au premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Le rapport analyse les progrès réalisés au cours de l'année écoulée, examine les activités entreprises par les PMA et d'autres parties prenantes, et contient des recommandations pour faciliter une transition sans heurts lors du reclassement des PMA.

60. L'une des principales activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme au cours de l'année écoulée a été l'organisation de la Conférence économique africaine, conjointement avec la Banque africaine de développement et le PNUD. L'édition 2012 de la Conférence s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 30 octobre au 2 novembre 2012, sur le thème du développement inclusif et durable à une époque d'incertitude économique. Elle a rassemblé des décideurs de haut rang des États membres, ainsi que des chercheurs et des experts du développement, qui ont échangé des vues sur certains des principaux problèmes que connaît l'Afrique. Les débats ont mis en évidence l'importance de la bonne gouvernance, des infrastructures et du développement des infrastructures et du secteur privé, ainsi que de la mobilisation des ressources intérieures pour régler nombre des problèmes rencontrés. Cette conférence annuelle est devenue pour les décideurs et les praticiens du développement une tribune de premier plan pour mener des discussions et échanger des idées sur les questions de développement en Afrique, permettant ainsi de faire le lien entre le savoir et l'élaboration des politiques sur le continent.

61. Dans l'objectif de renforcer les capacités de planification du développement en Afrique, un atelier a été organisé à Mombasa (Kenya) en septembre 2012 à l'intention des spécialistes du domaine et il a conduit à la mise en place d'un réseau de planificateurs du développement. La CEA a également répondu à diverses requêtes d'assistance technique pour renforcer les capacités à moyen et long termes, notamment en matière de planification du développement. Une assistance a ainsi été fournie aux gouvernements de la

Gambie, du Ghana, du Niger, du Soudan du Sud et du Togo pour élaborer ou réviser leurs plans et stratégies nationaux de développement.

62. En ce qui concerne les finances, l'industrie et l'investissement, la CEA a continué de s'efforcer d'aider les pays africains à faire face aux effets de la crise économique et financière mondiale et de renforcer leur capacité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques industrielles pour améliorer la compétitivité internationale du continent. En 2012, une étude d'envergure a été consacrée aux solutions de financement pour les petites et moyennes industries (PMI) en Afrique, analysant le financement des PMI sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes. La CEA a également exécuté diverses activités axées sur les politiques sectorielles dans les domaines de la prévision et de l'élaboration de politiques macroéconomiques, l'industrialisation, la promotion de la coopération Sud-Sud et le développement des marchés de capitaux.

## B. Sécurité alimentaire et développement durable

63. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont continué de viser à aider les États membres à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable tout en luttant contre la menace des changements climatiques.

64. Pendant la période écoulée, ces activités ont été principalement consacrées à la préparation et au suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La CEA a coopéré étroitement avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et internationales pour lancer un processus préparatoire régional participatif ascendant associant toutes les parties prenantes en vue de la Conférence prévue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Travaillant dans le cadre d'un comité directeur interinstitutions, la CEA a apporté un appui technique au groupe de négociateurs africains pour faire en sorte que l'Afrique soit convenablement représentée, au niveau politique comme technique, pendant la Conférence. Des manifestations parallèles ont été organisées, notamment une *Journée de l'Afrique* et des expositions communes, alors que du matériel de sensibilisation comme la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 et des brochures et dépliants sur les perspectives de l'Afrique s'agissant de la Conférence ont été largement distribués. En conséquence, le Document final de Rio+20, « *L'avenir que nous voulons* », aborde et reflète largement les préoccupations et les priorités de l'Afrique.

65. Pour donner une impulsion à la mise en œuvre des conclusions de Rio+20, la CEA a organisé la réunion régionale africaine d'application, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du 19 au 21 novembre 2012, à Addis-Abeba. Les conclusions de cette réunion constituent la contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la Commission du développement durable de l'ONU et au groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Elles précisent la position et les recommandations de l'Afrique sur le suivi et la mise en œuvre des principales conclusions de Rio+20, notamment la création d'un forum politique de haut niveau sur le développement durable, les objectifs de développement durable et l'économie verte.

66. Pendant la période considérée, la CEA a publié la quatrième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique* sur le thème « Gestion des ressources naturelles de l'Afrique en vue de la croissance et du développement durables » et a lancé la préparation de la cinquième édition du rapport qui portera sur le thème de la réalisation du développement durable en Afrique grâce à une croissance verte inclusive. Dans le cadre de ce processus, la CEA a mis au point un ensemble complet d'indicateurs sur différents aspects du développement durable, indispensables pour évaluer les progrès en vue du développement durable en Afrique. L'identification, la mise au point et l'analyse d'indicateurs du développement durable dans le cadre des préparatifs du *Rapport sur le développement durable en Afrique* ont nettement contribué à enrichir les délibérations de l'Afrique en préparation à Rio+20 et pendant la Conférence.

67. Plusieurs activités ont été entreprises en appui aux politiques et stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets en Afrique pendant l'année écoulée. La deuxième *Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique* s'est tenue à Addis-Abeba, les 19 et 20 octobre 2012, sur le thème « Faire avancer le savoir, les politiques et la pratique en matière de changement climatique et de développement ». La Conférence a adopté plusieurs recommandations visant à renforcer des politiques et mesures efficaces d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à différents niveaux en Afrique. La CEA a apporté un appui technique aux principaux négociateurs africains participant à la dix-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en élaborant la position africaine commune pour la Conférence de Doha sur

les changements climatiques, tenue du 26 novembre au 7 décembre 2012.

68. La CEA a organisé un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes naturelles à Addis-Abeba en juin 2012, dans l'objectif d'intégrer la réduction des risques, la gestion des catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies de développement dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophes naturelles et de la stratégie régionale africaine de réduction des risques. L'atelier a été conduit en collaboration avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (Banque mondiale), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme alimentaire mondial (PAM), le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la Commission de l'Union africaine. Plus d'une cinquantaine de décideurs et experts de différentes organisations régionales ont participé à l'atelier, dont l'objectif était de renforcer les capacités dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes, y compris l'évaluation des dommages et des pertes imputables aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, la CEA a entrepris plusieurs activités de renforcement des capacités pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans 12 pays, notamment la préparation de notes conceptuelles sur les effets des changements climatiques sur les ressources hydriques des bassins fluviaux du Congo, du Nil et du Zambèze.

69. Les activités de la CEA visant à promouvoir des chaînes de valeur alimentaires et agricoles stratégiques ont notamment consisté à améliorer la capacité des décideurs africains d'intégrer des mesures en vue du développement et de la promotion des chaînes de valeurs agricoles dans les politiques agricoles dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). À cet égard, un atelier a été organisé pour aider à sensibiliser les décideurs et les parties prenantes aux bénéfices potentiels de la régionalisation des chaînes de valeur pour le bétail, le maïs et le riz dans les pays membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, trois partenariats stratégiques ont été établis pour fournir un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales sur le développement des chaînes de valeur. Ces partenariats ont fait intervenir le Bureau interafricain des ressources animales, le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) de l'Union européenne, et le Groupe

consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Consortium des centres internationaux de recherche agricole, qui comprend le Centre RICE en Afrique, l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et l'Institut international de recherche sur l'élevage.

70. Au regard du rôle important de la terre et de la politique foncière dans le développement durable et la transformation de l'Afrique, la CEA a entrepris plusieurs activités en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers. Il s'agit notamment d'une étude sur les investissements fonciers à grande échelle et la mise en place de partenariats stratégiques pour la mobilisation de ressources avec des partenaires de développement comme le réseau Global Land Tool Network (GLTN) d'ONU-Habitat et la Direction du développement et de la coopération (Suisse). Les principaux thèmes de ces activités ont été l'intégration des questions foncières dans la planification du développement, l'accroissement des droits fonciers des femmes et la mise au point d'un cadre de renforcement des capacités. Un rapport d'évaluation technique récapitulant les besoins en capacités et programmes d'appui aux niveaux régional et national a également été établi.

71. Parmi les autres activités importantes entreprises pendant l'année écoulée, on peut citer la préparation d'une étude sur la transformation agricole et rurale, dont les conclusions ont été intégrées dans une publication isolée présentée à la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, organisée à Addis-Abeba en novembre 2012.

## C. Gouvernance et administration publique

72. L'objectif des travaux de la CEA dans le cadre de ce programme est de renforcer la capacité des États membres de promouvoir et adopter des pratiques de bonne gouvernance en vue d'une large participation des parties prenantes au processus de développement et asseoir les fondements du développement durable conformément aux priorités de l'Union africaine et du NEPAD. La Commission a donc entrepris un large éventail d'activités visant à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique et, en particulier, le renforcement de l'administration publique et de la gestion du secteur public afin d'assurer des services efficaces, à encourager le développement du secteur privé, à renforcer le rôle et la capacité de la société civile dans le processus de développement et à aider le Méca-

nisme africain d'évaluation par les pairs à améliorer la gouvernance en Afrique.

73. Plusieurs rapports et analyses en appui à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique ont été entrepris ou achevés pendant la période considérée. La troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* a été publiée sur le thème « Élections et gestion de la diversité en Afrique ». Le rapport portait sur 40 pays africains et les données utilisées ont été complètes compilées à partir d'enquêtes d'opinion, des discussions de groupe, de rapports et de profils de pays, avec l'appui technique de la CEA et du PNUD. Bien qu'il soit encore trop tôt pour voir des impacts au niveau des politiques, on a constaté des utilisations intéressantes du rapport. Les conclusions et recommandations de ce dernier ont nettement enrichi le dialogue en cours sur les questions liées aux élections et à la diversité, ainsi qu'aux réformes électorales dans différentes parties du continent. Par exemple, les Seychelles procèdent actuellement à une réforme majeure de leur système électoral en utilisant les conclusions du rapport de pays élaboré à l'occasion du Rapport sur la gouvernance. En outre, les rapports des pays ont été au centre des débats au Forum africain sur la gouvernance qui s'est tenue à Gaborone (Botswana) en octobre 2012. Le rapport a également inspiré le thème du rapport du Secrétaire général de 2012 sur l'Afrique, c'est-à-dire la gestion de la diversité. Il est à noter que les travaux de la CEA sur la troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* ont montré des différences majeures dans les capacités des institutions nationales de recherche des 40 pays étudiés, auxquelles il convient de s'attaquer.

74. Autre publication importante qui a été achevée et lancée au cours de l'année, le *Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement*, élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE. Les principaux points saillants du rapport ont été présentés au vingt-septième Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, organisé en juillet 2012 à Addis-Abeba. Le rapport a été diffusé à grande échelle et a suscité un intérêt considérable chez les principales parties prenantes, notamment des requêtes en vue de sa publication annuelle, en tant que principal mécanisme de responsabilisation mutuelle entre les pays africains et leurs partenaires de développement. Le rapport constitue également l'une des principales contributions techniques à un nouveau mécanisme de suivi de l'efficacité du développement proposé par le Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique du Secrétaire général de l'ONU.



*Tsepo Makakane reçoit du Ministre rwandais de la justice, M. Karugarama, le prix de la meilleure rédaction sur la lutte contre la corruption*

75. Plusieurs activités ont été entreprises pendant l'année écoulée en appui aux initiatives de lutte contre la corruption en Afrique, notamment la préparation de rapports techniques, l'enseignement par les pairs et le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre du Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016). En collaboration avec le Comité consultatif de l'Union africaine sur la corruption et le Gouvernement rwandais, la CEA a organisé la Semaine internationale de lutte contre la corruption à Kigali (Rwanda), du 5 au 9 décembre 2012, et a créé la première série de récompense d'un concours de rédaction destiné aux jeunes sur la lutte contre la corruption en Afrique. En outre, elle a contribué à la revitalisation de l'Association panafricaine des institutions nationales de lutte contre la corruption et facilité la mise en place d'un réseau d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale en novembre 2012. Elle a aussi établi un rapport annuel destiné au Conseil exécutif de l'Union africaine sur la corruption en Afrique et les mesures prises pour lutter contre elle. Quatre grandes études techniques ont été réalisées en mars 2013, pour validation par des experts, sur les thèmes suivants: le secteur privé et la corruption en Afrique, les médias et le défi de la transparence et de la responsabilisation dans la sphère publique en Afrique, une législation modèle de lutte contre la corruption pour l'Afrique, et les conclusions des rapports de pays du MAEP sur la corruption en Afrique.

76. En conséquence des travaux de la CEA, les cinq institutions nationales et régionales de lutte contre la corruption existantes ont été renforcées et de nouvelles ont été mises en place. Cela a également conduit à une amélioration remarquable de la qualité et de la teneur du rapport présenté par le Comité consultatif de l'Union africaine aux organes de décision de l'Union, ce qui a eu l'effet général de renforcer effectivement les interventions officielles de lutte contre

la corruption. Néanmoins, il est encore nécessaire d'améliorer la coordination entre les structures et institutions nationales de lutte contre la corruption et les structures sous-régionales et régionales.

77. En application du mandat qui lui avait été conféré par la réunion conjointe de 2011 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de l'Union africaine, la CEA a apporté un appui à la création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique, qui a pris ses fonctions en février 2012. Le Groupe a tenu ses premières consultations publiques au Kenya en août 2012 et quatre réunions de groupes ont eu lieu entre février et octobre 2012. La CEA a mené plusieurs activités en appui aux activités du Groupe, notamment la préparation d'un document de référence sur la magnitude des flux financiers illicites sortant d'Afrique et d'une stratégie globale de communication pour le Groupe, incluant la mise en place d'un site Web spécial. Les activités du Groupe de haut niveau ont suscité un intérêt considérable sur le continent et en dehors, notamment de la part du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, de l'Union panafricaine des avocats, de Trust Africa et du PNUD, qui ont souhaité collaborer avec la CEA à cet égard.

78. Étant l'un des partenaires stratégiques du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a continué d'aider les pays africains à divers stades de sa mise en œuvre: elle a apporté un appui technique pour l'examen et l'établissement des rapports des pays de l'Afrique du Sud, du Gabon, du Soudan et de la Tanzanie. Elle a également organisé un atelier au Domaine Les Pailles, à Maurice, en collaboration avec le Centre régional du PNUD pour l'Afrique orientale et australe, en avril 2012, pour faciliter l'échange de pratiques optimales et d'informations sur l'harmonisation des plans d'action nationaux avec les plans nationaux déjà existants dans le contexte d'un cadre commun de dépenses à moyen terme. À la fin de la période considérée, le nombre de pays ayant adhéré au processus était de 33 et ceux qui avaient fait l'objet d'un examen par les pairs étaient 17. Toutefois, une proportion importante des pays ayant adhéré n'ont pas pu lancer le processus d'examen en raison de difficultés logistiques. L'appui apporté par la CEA a manifestement contribué à des améliorations systématiques des capacités du secrétariat du Mécanisme et des parties prenantes dans les pays membres. Les informations recueillies à propos de l'appui et de mission aux évaluations montrent que la CEA est considérée comme une institution crédible aussi bien par

le secrétariat du Mécanisme que par les pays participants.

79. Soucieuse de renforcer le rôle de la société civile dans le développement de l'Afrique, la CEA a mené plusieurs activités en ce sens pendant l'année écoulée, notamment la mise au point et la gestion d'un portail Web qui collecte, répertorie et diffuse l'information provenant de diverses sources à l'intention des organisations de la société civile; l'organisation, en collaboration avec le Gouvernement djiboutien, d'une réunion sur la paix, la sécurité et l'intégration régionale dans la Corne de l'Afrique en janvier 2012 et la mise au point d'un ensemble de mesures de prévention et de règlement des conflits. En outre, des services consultatifs ont été offerts à des pays sortant d'un conflit sur la façon de faire participer la société civile à l'élaboration des politiques. La CEA a conduit à Abidjan, en avril 2012, un atelier de formation à l'intention des organisations de la société civile sur la reconstruction après un conflit dans les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest; les conclusions de cet atelier constituent un cadre solide et crédible pour les médiateurs et d'autres acteurs des processus de paix en Afrique. En outre, un atelier de présentation du Mécanisme d'évaluation par les pairs avait également organisé à l'intention de la société civile en Côte d'Ivoire en avril 2012. Grâce à ces activités, la CEA a contribué au renforcement des capacités des organisations de la société civile afin de leur permettre de participer au Mécanisme.

80. Les activités menées dans le domaine du développement du secteur privé visaient à maintenir la dynamique actuelle de croissance et de transformation économique de l'Afrique. À cet égard, la CEA a mené des études qui ont abouti à la publication de deux rapports. Le premier rapport portait sur la promotion de la gouvernance économique et des entreprises pour améliorer l'investissement privé en Afrique, afin d'améliorer la quantité et la qualité des investissements privés. Le deuxième rapport, sur le thème de la mise en place de partenariats public-privé pour renforcer les ressources en vue d'investissements soucieux de l'environnement, explorait le potentiel des vastes ressources en énergie renouvelable non exploitées de l'Afrique pour le développement, la croissance et la transformation du continent. Un atelier sur les partenariats public-privé pour promouvoir des investissements soucieux de l'environnement a été organisé à Pretoria (Afrique du Sud) du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012.



## D. Information et science et technologie au service du développement

81. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont été en particulier consacrées à améliorer les capacités des États membres pour formuler, exécuter et évaluer des politiques nationales et sectorielles susceptibles d'améliorer la contribution de l'information, de la science et de la technologie au développement national ainsi qu'à l'intégration régionale.

82. Les activités entreprises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont porté sur le commerce en ligne, les cadres politiques et réglementaires, la cyberadministration, les réseaux de savoir, l'innovation, la société de l'information et la gouvernance de l'Internet. Pendant la période considérée, la CEA a mené une étude pour évaluer l'élaboration et l'exécution des politiques relatives aux TIC dans cinq pays: Cameroun, Éthiopie, Gambie, Maroc et Mozambique. L'étude a consisté à évaluer l'exécution de cyberstratégies nationales et leur impact sur les secteurs ciblés. En outre, une assistance technique et des services consultatifs ont été apportés aux gouvernements de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, des Seychelles, de la Tanzanie et du Zimbabwe pour l'examen et l'adoption de politiques et de cadres réglementaires nationaux relatifs aux TIC dans le contexte de leurs plans et priorités de développement national actuels. De la même façon, la CEA a apporté un appui à un projet Scan-TIC mis en œuvre par le Gouvernement nigérian, au moyen d'une enquête sur les indicateurs TIC axée sur les ménages et les particuliers et sur des secteurs spécifiques de l'économie; cette enquête a été publiée et un portail Web national mis au point. Enfin, la CEA a également apporté son appui à l'Union africaine pour l'élaboration d'une convention régionale sur la cybersécurité, qui a été adoptée par la Conférence des ministres africains chargés des TIC, organisée à Khartoum en septembre 2012.

83. En ce qui concerne l'information et le partage des connaissances, un réseau de télécentres africains a été mis en place dans huit pays, regroupant 18 télécentres communautaires et huit télécentres nationaux et sous-régionaux. L'appui apporté par la CEA à ce réseau s'est poursuivi par le renforcement des capacités, la mise en place de plates-formes de partage des connaissances dans l'objectif de transformer le rôle des télécentres communautaires en centre d'innovation. Trois projets novateurs ont bénéficié d'un appui pendant l'année

écoulée: le Centre communautaire de ressources d'Ugunja au Kenya, qui a mis au point un procédé participatif pour la cartographie des villages fondé sur le logiciel libre d'accès OpenStreet Map qui a permis d'établir une carte en ligne du district d'Ugunja; le télécentre communautaire de Nakasake en Ouganda qui a mis au point une application mobile, MFarmer, utilisant l'application libre d'accès FrontlineSMS pour lancer un service d'informations sur les marchés agricoles et de bulletins météorologiques par téléphonie mobile à l'intention des exploitants agricoles, et le télécentre communautaire de Sengerema en Tanzanie, qui a lancé un service d'informations agricoles mobile et en ligne. En outre, la CEA a organisé plusieurs tables rondes électroniques pour faciliter des débats interactifs entre différentes parties prenantes sur le continent comme Dgroups pour faciliter la collaboration des groupes participant à l'exécution du programme de travail de la CEA, le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (<http://dgroups.org/groups/AfiGF>) et des débats en ligne pour l'antenne africaine de l'initiative de gestion mondiale de l'information géospatiale (GGIM) ([http://www.dgroups.org/groups/ggim\\_africa](http://www.dgroups.org/groups/ggim_africa)).

84. En tant que secrétariat du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, la CEA a organisé la première Conférence sur la gouvernance de l'Internet au Caire (Égypte), en octobre 2012, afin d'établir une position africaine commune en vue du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet, organisé à Bakou (Azerbaïdjan) en novembre 2012. Plusieurs ateliers et expositions de sensibilisation ont été organisés pour renforcer les capacités de plus de 800 décideurs et parties prenantes sur les questions liées au développement de la société de l'information. Une invitation en ligne lancée par le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) sur les TIC et un développement véritable a attiré 32 participants de sept pays (Comores, Djibouti, Gambie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) qui ont achevé le module de formation et obtenu un certificat.

85. Les activités de la CEA pour promouvoir l'innovation ont inclus l'appui à un programme pilote de trois ans destiné à promouvoir des écoles rurales électroniques en langues africaines (ERELA) dans les écoles primaires du Cameroun, où des centaines d'étudiants utilisent un système informatique intégrant les langues locales; l'aide apportée à cinq jeunes innovateurs d'Éthiopie et du Sénégal qui ont fait un stage de neuf mois au laboratoire d'innovation CREATIC4AFRICA en Espagne et ont présenté leurs innovations basées sur les TIC à une manifestation spéciale organisée par la CEA et le CTIC en juin 2012 à Addis-Abeba; et le Prix de l'innovation pour

l'Afrique (PIA) 2012 pour lequel 485 candidatures ont été reçues de 38 pays au titre de secteurs aussi divers que les TIC, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et les technologies vertes. Deux lauréats (un Égyptien et un Algérien) ont été sélectionnés et leur profil établi. Les lauréats, les finalistes et certains candidats présélectionnés attirent l'attention de fabricants internationaux, de sociétés de financement et de centres de recherche-développement spécialisés. Parmi les autres initiatives lancées pendant l'année dans le domaine de l'innovation, on peut citer le premier indice de l'innovation en Afrique pour mesurer le potentiel d'innovation et les résultats des pays africains, et un projet pilote pluriannuel tirant parti de l'expérience en ingénierie biomédicale pour améliorer la santé en Afrique, dont l'objectif est d'améliorer les capacités autochtones africaines pour mettre en place et faire fonctionner du matériel médical.

86. S'agissant des STI, la CEA a entrepris des recherches sur les politiques y relatives, a fourni des conseils pratiques et une assistance technique les concernant et a appuyé des projets pilotes sur les nouvelles tendances dans ce domaine afin d'améliorer la capacité des États membres d'exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) aux fins du développement socio-économique durable. À cet égard, un appui technique a été fourni au Rwanda au titre de la consolidation du Fonds de dotation du Rwanda pour la science, la technologie et l'innovation [Rwandan Science, Technology, and Innovation Endowment Fund (RSTIEF)] et de la révision de sa structure de gestion et ses directives opérationnelles. En outre, le réseau de journalistes scientifiques est-africains a été lancé en 2012 pour créer une masse critique de journalistes scientifiques spécialisés capables de rendre l'information sur les sciences et la technologie plus accessible et plus facile à comprendre par le public.

87. Dans le domaine des services de géo-information, la CEA a continué à fournir un appui à l'élaboration et à la mise en place des infrastructures nationales de données spatiales (INDS), ainsi qu'à l'intégration des politiques en matière d'INDS et des politiques relatives à l'information géospatiale dans le processus de la politique et du Plan d'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC). La CEA a mis au point diverses ressources en matière d'informations et de connaissances, des applications et des services pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de la géo-information aux fins du développement aux niveaux national, régional et sous-régional. Elle a également mis à jour plusieurs bases de données géospatiales régionales, y compris le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ; le mécanisme d'échange de méta-

données ; le système de gestion de la santé et des situations d'urgence et sa base de données ; et l'application des géonymes qui sera utilisée par les États membres pour gérer leur nomenclature toponymique. La mise en œuvre du programme relatif au Référentiel géodésique africain (AFREF) s'est poursuivie en 2012 en collaboration avec les principaux partenaires et les détails logistiques de la mise en service des 30 récepteurs du système mondial de navigation par satellite (GNSS) ont été mis au point avec l'aide du service cartographique du Royaume-Uni.

88. Une assistance technique dans le domaine de la géo-information a été fournie au Gouvernement ghanéen en matière de mise en place d'un système national pour la dénomination et le numérotage des rues et le plan directeur national pour les systèmes d'identification des biens fonciers. [National Policy framework for Addressing Systems (PFAS)]. La CEA a également participé à plusieurs activités et événements concernant le développement et la gestion de la géo-information, tels que le Forum mondial sur les questions géospatiales, qui s'est tenu à Amsterdam en avril 2012, où elle a reçu le Prix *Geospatial World Leadership Award for Making a Difference*.

89. Dans le domaine des services de bibliothèque et de gestion de l'information, la bibliothèque de la CEA a élaboré le projet de réplication du répertoire institutionnel afin de fournir des mécanismes autonomes de mise à jour et de réplication du site du répertoire ou pour utiliser un site miroir de la bibliothèque, initialement au profit des cinq bureaux sous-régionaux et ultérieurement des universités et autres institutions à travers l'Afrique. De même, le projet relatif à l'*accès à l'information scientifique en Afrique* (ASKIA) a été lancé en 2012 en vue de mettre en place un guichet unique permettant aux chercheurs, universitaires, étudiants, économistes, responsables politiques et autres experts africains d'avoir accès à des connaissances et des informations scientifiques et socioéconomiques. Le portail en ligne interactif d'ASKIA est consultable à l'adresse : <http://askia.uneca.org/askia/>. La bibliothèque de la CEA a également fourni des services consultatifs et s'est lancée dans des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional en vue de la mise en place de répertoires institutionnels et de la numérisation du contenu local. Un partenariat de collaboration a été établi entre la bibliothèque de la CEA et la Digital Divide Data (DDD) Company pour élaborer un répertoire géospatial, contenant de 5 000 cartes de l'ancien service des coordonnées de la CEA.

## E. Commerce, infrastructures et intégration régionale

90. Au cours de la période examinée, les activités entreprises par la CEA au titre de ce sous-programme ont continué à être axées sur le renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique grâce à l'intensification du commerce intra-africain et l'intégration physique, l'accent étant mis particulièrement sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, conformément à la vision de l'UA.

91. La cinquième édition de la publication phare de la CEA «*État de l'intégration régionale en Afrique*» (ARIA-V), établie en collaboration avec la BAD, a été produite et lancée lors de la dix-neuvième Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2012. Il a été distribué aux participants à la Conférence et aux principaux ministères des États membres dans le cadre d'une large couverture médiatique. Le rapport ARIA-V a contribué à la décision de l'UA d'adopter le *Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain* et la création de la *zone de libre-échange continentale*. ARIA V a également été publié sous forme électronique (e-book flip) ainsi que pour des applications mobiles et a servi de support pour un documentaire sur le commerce intra-africain, ce qui a contribué à mettre en valeur les meilleures pratiques et à faire prendre conscience des défis. La couverture médiatique d'ARIA-V et le documentaire, qui est consultable sur différents sites, notamment la page en ligne de la gestion des connaissances de la CEA et You Tube, continuent à sensibiliser le public à travers le continent et ont été reconnus par les dirigeants politiques comme des références et des guides en ce qui concerne la création de la zone continentale de libre-échange et l'intensification du commerce intra-africain. En outre, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), un cours d'information en ligne gratuit sur tous les chapitres du rapport ARIA-V a été lancé. La compilation de la sixième édition d'ARIA a débuté plus tard dans la période considérée et sera achevée au premier semestre de 2013. ARIA-VI met l'accent sur les éléments clefs du plan d'action de l'UA pour l'intensification du commerce intra-africain et la mise en place de la zone continentale de libre-échange en aidant à accélérer l'harmonisation des politiques, des mesures, des programmes et des instruments commerciaux, en particulier dans les domaines essentiels suivants: règles d'origine; mesures de facilitation du commerce; instruments relatifs au transport; et les TIC et les informations concernant le commerce.



Poste frontière au Ghana

92. La CEA a entrepris une étude inspirée par l'aspiration de l'UA à doubler le volume du commerce intra-africain en le portant de son niveau actuel de 10-12 % à 20-25 % dans les dix prochaines années et a publié un document intitulé «*rapport sur les flux commerciaux et les structures des échanges de l'Afrique*», dont les conclusions et les recommandations ont été présentées lors de la réunion de hauts fonctionnaires les 3 et 4 avril 2012 à Addis-Abeba. Le document fournit davantage de données sur la nature et l'ampleur des échanges intra-africains ventilés par produit, secteur et pays, lesquelles, combinées avec les conclusions de la recherche analytique figurant dans les rapports ARIA IV et V, enrichissent la base d'informations, contribuant ainsi à soutenir les progrès du continent vers l'établissement de la zone continentale de libre-échange et l'intensification du commerce intra-africain. Dans l'ensemble, le tableau dressé des flux commerciaux et des structures des échanges permettra aux États membres et autres partenaires du commerce africain de formuler des politiques commerciales avisées qui tiendront compte des avantages comparatifs qui existent en Afrique, contribuant ainsi à aider le commerce intra-africain à atteindre les niveaux visés. En outre, les matériaux et les méthodes de l'étude ont été utilisés dans le cadre de l'atelier de formation conjoint CEA/MEFMI sur l'intégration régionale, les zones de libre-échange, les douanes et les unions monétaires, organisé à Addis-Abeba, du 23 au 25 juin 2012.

93. Mettant l'accent sur l'accélération du rythme de l'établissement de la Communauté économique africaine, la CEA a procédé à des travaux sur le terrain pour recenser certaines des pratiques optimales dans les domaines thématiques d'intégration du commerce et du marché, la libre circulation des personnes et le droit d'établissement, le transport et la communication et la convergence macro-économique dans les régions de la CAE, du COMESA et de la CEDEAO.



Commerce transfrontalier informel à un poste frontière au Ghana

Plusieurs pratiques optimales ont été cataloguées et seront partagées à l'échelle du continent pour aider les CER à bénéficier mutuellement de leurs expériences en matière de transposition et d'adaptation des pratiques optimales. Donnant suite aux recommandations de la septième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales qui s'est tenue à Accra, en novembre 2011, la CEA a entrepris une étude sur *les échanges transfrontaliers informels en Afrique*. Le rapport de l'étude décrit l'importance des échanges transfrontaliers informels en Afrique et les outils et instruments pour évaluer leur contribution. Les conclusions de l'étude ont été présentées à la huitième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales en février 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). La mise en œuvre des recommandations du rapport contribuera à créer des emplois et des moyens de subsistance pour de nombreux Africains en fournissant aux pays africains des renseignements précis sur lesdits échanges transfrontaliers qui leur permettront de saisir les opportunités offertes par un avantage comparatif.

94. Donnant suite aux recommandations de la réunion conjointe du Groupe d'experts CEA/CUA tenue en novembre 2011 sur la mise en valeur de la bioénergie moderne, un rapport sur *le cadre et les orientations en matière de bioénergie* a été établi dans le cadre d'un processus de consultation large et inclusif et présenté à la «*la semaine africaine de l'énergie*» qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 2012. Sur la base dudit rapport, des résolutions sur la mise en valeur de la bioénergie en Afrique ont été formulées et présentées à la réunion des ministres de l'UA chargés de l'énergie, tenue à Addis-Abeba le 16 novembre 2012, qui les a approuvées. Lesdits cadre et orientations ont été adoptés par la suite par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2013. Le cadre sera publié sur les sites des Nations Unies, ainsi que

dans les communautés économiques régionales dans toutes les langues de l'UA (arabe, français, anglais et portugais). Le cadre servira également de guide destiné à aider les États membres à élaborer et appliquer les politiques et stratégies de bioénergie durable et à en assurer le suivi.

95. La huitième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue à Addis-Abeba du 6 au 8 février 2013 et a réuni de hauts fonctionnaires et des experts des ministères chargés de la coopération et de l'intégration régionales, des représentants de la CUA et des communautés économiques régionales. Elle était précédée d'un atelier régional sur l'incorporation de l'intégration régionale dans les programmes de développement en Afrique auquel ont assisté tous les participants à la réunion du Comité. Un rapport portant sur les résultats d'une enquête exhaustive concernant les progrès accomplis dans l'incorporation des programmes, protocoles, décisions et activités d'intégration régionale dans les stratégies et plans nationaux de développement des États membres a été présenté à l'atelier. La réunion du Comité, qui portait essentiellement sur le thème de l'incorporation de l'intégration régionale au niveau national, a examiné l'évolution de la situation des échanges à l'échelle régionale et internationale, a mis en évidence des cas de meilleures pratiques en matière d'intégration régionale en Afrique, évalué les programmes anciens et ceux en cours de la CEA relatifs au commerce et à l'intégration régionale et a examiné les priorités du programme de travail de l'exercice biennal 2014-2015. Se fondant sur les délibérations de l'atelier régional et celles de sa propre session, le Comité a examiné les grandes options et proposé un certain nombre de recommandations nécessaires à la création de conditions permettant d'améliorer l'environnement commercial et d'accélérer l'intégration régionale en Afrique.

96. Les activités menées par la CEA à travers le Centre africain pour les politiques commerciales comportaient essentiellement des ateliers et des séminaires, des études et des services consultatifs techniques qui sont classés en trois groupes principaux, à savoir : les activités axées sur les CER, les activités destinées à aider les États membres, et celles entreprises en collaboration avec des organisations partenaires.

97. Au cours de la période considérée, le CEA a fourni des services consultatifs techniques et organisé des ateliers/séminaires et autres activités de formation à l'intention de la CEDEAO, de la CAE et de la SADC dans les domaines suivants : le commerce et l'environnement, le processus APE, les négociations de l'OMC, l'aide pour le commerce, l'AGOA, la facilitation du

commerce et la gestion des corridors, le commerce et l'égalité entre les sexes ainsi que le commerce électronique. La formation a porté sur les outils d'analyse des marchés et les techniques de modélisation dans les négociations commerciales et la conception et la formulation des politiques commerciales dans les États membres. En raison de la prise de conscience suscitée et des compétences créées grâce à la formation, les CER ont demandé des logiciels supplémentaires pour appliquer les méthodes récemment apprises. En outre, la CEA continue d'apporter son soutien grâce à l'acquisition des logiciels et à l'abonnement pour leur entretien afin d'assurer le fonctionnement des unités de politiques commerciales au sein des CER. L'appui de la CEA à la CEDEAO et à la SADC en matière d'élaboration de stratégies d'aide au commerce comprenait un atelier de validation sur *l'examen du modèle d'activité du groupe du corridor de Walvis Bay en tant que modèle pour la durabilité des institutions chargés de la gestion des corridors* qui a été organisé du 2 au 4 juillet 2012 à Walvis Bay (Namibie). Les idées générées par les exposés et les discussions sur l'étude ont débouché sur des recommandations concernant le suivi à assurer par l'African Corridor Management Alliance (ACMA), avec l'appui de la CEA.

98. Suite à la demande d'aide financière et technique adressée à la CEA par la Lesotho Electricity Authority, un atelier national sur le partenariat public-privé pour le développement du secteur des énergies renouvelables du Lesotho a été tenu à Maseru du 4 au 6 décembre 2012. Les connaissances acquises à cet atelier bénéficieront également à la région de la SADC qui enregistre un déficit énergétique croissant, car les résultats du partenariat en question contribueraient à l'intégration régionale, grâce à l'exploitation et au commerce transfrontaliers de l'électricité. En outre, la CEA a fourni un appui technique au secrétariat de la SADC pour l'élaboration de son cadre stratégique pour le commerce électronique, qui a été adopté lors d'une réunion des ministres de la SADC chargés des télécommunications, des services postaux et des technologies de l'information et de la Communication (TIC), tenue à Balaclava, île Maurice en novembre 2012.

99. La CEA a fourni un appui technique pour l'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'AGOA dans certains pays qui en sont bénéficiaires comme le Botswana et l'Éthiopie. Elle a également continué à fournir un appui technique à l'Alliance africaine pour le commerce électronique dans divers domaines, y compris l'élaboration de directives pour la mise en place du guichet unique en Afrique ; la formation à la facilitation du commerce transfrontalier grâce à l'utilisation de guichets uniques ; ainsi que



*Enquête sur la facilité du passage des frontières au Ghana*

l'élaboration du cadre juridique pour l'établissement de l'ACMA (African Corridor Management Alliance).

100. Faisant suite au premier Forum sur le commerce en Afrique qui s'est tenu en novembre 2011 à Addis-Abeba, le deuxième Forum du même nom s'est tenu au même lieu en septembre 2012. Ce dernier a adopté le cadre stratégique de mise en œuvre et les recommandations concernant quatre domaines thématiques du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, à savoir : le renforcement des capacités de production, la facilitation du commerce, les infrastructures pour le commerce et le financement du commerce et des investissements, ainsi que la mise en place de la zone continentale de libre-échange. Les recommandations sur l'intensification du commerce intra-africain et le cadre stratégique de mise en place de la zone continentale de libre-échange ont été l'objet de la réunion des ministres du commerce africains qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 2012.

101. En collaboration avec plusieurs organismes partenaires, notamment ONU -Femmes, le CCI et la BAD, la CEA a organisé plusieurs ateliers et formations sur des questions intersectorielles tels que l'atelier continental sur *la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales* qui s'est tenu à Accra (Ghana) du 12 au 14 novembre 2012 ; la réunion de *la SADC sur les APE; la stratégie du commerce électronique de la SADC et l'intégration de la politique commerciale dans ses programmes de développement nationaux*; et plusieurs *forums consultatifs nationaux sur la politique commerciale* au Togo, en Côte d'Ivoire, en Tanzanie, au Burundi et au Soudan du Sud. En outre, en collaboration avec l'Institut ouest-africain de gestion financière et économique, la CEA a organisé du 22 avril au 2 mai 2012 à Freetown (Sierra Leone) un séminaire régional sur *le commerce international, les taxes et les politiques de l'Afrique de l'Ouest* qui a réuni 30 hauts fonctionnaires venant de la Gambie,

du Ghana, du Liberia, du Nigeria et du pays hôte. Un atelier régional de formation sur la diversification des exportations et la facilitation du commerce pour renforcer le commerce intra-africain, organisé à l'intention des responsables du commerce africain a également eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 5 au 7 septembre 2012.

## F. L'égalité entre les sexes et les femmes dans le développement

102. Renforcer la capacité des États membres d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements régionaux et internationaux ont continué de guider les travaux de la CEA au titre de ce sous-programme. Faisant fond sur les résultats obtenus en 2011, les réalisations accomplies en 2012 comprenaient la mise en œuvre des plates-formes d'outils et de connaissances élaborées par le sous-programme; la conduite d'études approfondies sur les questions clés d'égalité entre les sexes afin d'élargir les connaissances sur les questions relatives à l'égalité des sexes ; et la fourniture de services consultatifs techniques répondant aux besoins des États membres.

103. La CEA a continué à renforcer la capacité des États membres de recueillir et analyser des données ventilées par sexe, d'intégrer la modélisation des politiques relatives à l'égalité des sexes, de mettre au point et de diffuser des outils appropriés, ainsi que de mettre en place des plate-formes permettant aux États membres de partager les connaissances.

104. La mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) est entrée dans une nouvelle phase élargie en 2012 avec le recueil de données et l'affinement de cet outil dans 14 pays, à savoir : le Botswana, le Burundi, le Cap-Vert, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République démocratique du Congo, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Sénégal, le Togo et la Zambie. Le processus de l'IDISA dans ces pays a été inclusif et a fait collaborer les bureaux de statistique, les ministères de la promotion de la femme, de la sécurité sociale, des finances, du travail, de l'éducation, du commerce et de la santé, le secteur privé et les organisations de la société civile, pour mettre en place des bases de données, élaborer des indicateurs, établir les rapports et produire l'IDISA national. Cela a permis à la Gambie, par exemple, de mettre en œuvre certaines des recommandations de l'étude afin de renforcer davantage les

activités des ministères sectoriels en matière d'égalité entre les sexes. Le Malawi a pour sa part utilisé les indicateurs de l'IDISA pour contribuer à la dimension sexospécifique de sa stratégie de croissance et de développement. La CEA a également apporté à la Commission pour l'égalité des sexes en Afrique du Sud et à ses partenaires une aide technique portant sur l'utilisation de l'IDISA aux fins d'une mise en œuvre efficace du mandat de ladite commission. Cette aide a renforcé les capacités de la commission et a préparé le pays la deuxième phase de la mise en œuvre de l'IDISA. Cet indicateur a permis aux États membres d'examiner et d'évaluer leurs résultats concernant la réalisation des engagements relatifs à l'égalité entre les sexes, notamment le recensement des insuffisances et leur traitement dans leurs politiques et stratégies.

105. S'agissant de la promotion de l'autonomisation des femmes, la CEA a procédé à un examen de l'état de la mise en œuvre de la stratégie de suivi des recommandations de 2009 de Beijing + 15 dans 30 pays. Il ressort de cet examen que des stratégies nationales ont été élaborées en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes grâce à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale et l'utilisation de la technologie d'information et de communication. Par exemple, le Cameroun a formé plus de 96 000 femmes à l'utilisation des TIC dans le cadre de son programme «100 000 femmes horizon 2012 ». Plusieurs pays ont accompli des progrès dans le financement des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes et 11 d'entre eux (Égypte, Éthiopie, Gambie, Kenya, Maurice, Tanzanie, Zambie, Cameroun, Djibouti, Mauritanie et Maroc) ont élaboré des politiques nationales en la matière et exécutent actuellement des budgets soucieux de l'égalité entre les sexes. L'examen en question indique également qu'il a été recouru aux systèmes de quotas et de la discrimination positive pour promouvoir la participation politique des femmes dans l'administration nationale et locale dans cinq États membres : Maroc, Niger, Mauritanie, Algérie et Érythrée.

106. Plusieurs activités ont été entreprises au cours de l'année pour enrichir la base des connaissances sur les questions relatives à l'égalité des sexes afin d'appuyer les États membres dans l'intégration de cette égalité dans les programmes sectoriels à l'échelle nationale. Le réseau électronique pour les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes en Afrique a servi d'outil pour le partage des pratiques optimales et de progrès d'une importance cruciale pour lesdits mécanismes nationaux de six États membres (Nigeria, Kenya, Gambie, Ghana, Zimbabwe et Égypte) Il continuera de servir de plate-forme d'apprentissage et d'échange régulier entre les mécanismes nationaux en

Afrique. En outre, une discussion en ligne sur *l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux*, qui a été organisée en juin 2012, a permis à 10 pays (Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Gambie, Zambie, Ouganda et Zimbabwe) de partager leurs expériences et de faire connaître leurs réalisations dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Au cours de la période examinée, la CEA a continué à moderniser et agrandir l'Observatoire des droits de la femme africaine – un outil stratégique de plaidoyer qui facilite le partage de l'information et le réseautage sur les questions des droits des femmes en Afrique. L'Observatoire suit les progrès que les États africains font en matière de promotion des droits de la femme conformément aux engagements mondiaux et régionaux. Un atelier de formation organisé à l'intention des équipes nationales du réseau électronique et des responsables de la coordination de l'Observatoire des droits de la femme africaine s'est tenu à Addis-Abeba en juillet 2012 pour faire mieux connaître la façon dont le réseau électronique et l'Observatoire peuvent être utilisés par les mécanismes pour la promotion de l'égalité entre les sexes et d'autres partenaires aux fins de la promotion de l'égalité entre les sexes et les droits de la femme en Afrique.

107. Parmi les supports de connaissances on peut citer un *recueil de bonnes pratiques sur l'intégration de la problématique hommes-femmes* qui présentait de bonnes pratiques utilisées dans six pays, à savoir le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Maroc et le Cameroun, ainsi qu'une initiative régionale mise en œuvre en Afrique australe. Les études de cas montrent que l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement local et la décentralisation peut faire progresser l'égalité des sexes et permettre d'accomplir des résultats significatifs, en particulier au profit des pauvres. Ces études apportent également des éléments sur des interventions concrètes que les pays pourraient utiliser afin de renforcer les capacités liées à la promotion de l'égalité entre les sexes et la responsabilisation des structures de gouvernance locale. Le Guide (de 2003) de référence pratique *pour intégrer une perspective sexospécifique et la production des ménages dans les budgets, les politiques et les comptes nationaux* a été révisé et actualisé et a été mis à l'essai au Ghana et à Djibouti pour la conduite d'enquêtes sur le budget-temps dans le but de créer des comptes satellites et des modèles macroéconomiques intégrant les sexospécificités. En outre, le Guide des enquêtes sur le budget-temps et la modélisation économique soucieuse de l'égalité des sexes a été utilisé dans cinq pays, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe.

108. En tant que contribution aux activités entreprises à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste et la violence à l'égard des femmes, la CEA a effectué une cartographie et une étude régionales sur la violence subie par les femmes dans le cadre du commerce informel transfrontalier dans les huit pays suivants : Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Maroc, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les rapports nationaux ont fourni des informations sur l'ampleur de ce problème au niveau du commerce transfrontalier et ont fait des recommandations pour y remédier. Une réunion de groupe d'experts, organisée pour valider le rapport de synthèse a rassemblé 38 participants venant de la Commission de l'Union africaine, du NEPAD, de la CEDEAO, de l'IGAD, du COMESA, d'organisations régionales de la société civile (dont FEMNET, Akina Mama Wa Africa, Sonke Gender Justice et IPPFARO) et du monde universitaire, ainsi que des experts en matière d'égalité des sexes et du commerce ou représentant d'autres organismes des Nations Unies. Le rapport final et la fiche d'information qui l'accompagne constitueront pour les États membres une source de renseignements et un outil pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes régionaux et nationaux destinés à la lutte contre ce phénomène répandu qu'est la violence à l'égard des femmes dans le cadre du commerce transfrontalier informel en Afrique. La majorité des États membres ont mis en place des stratégies nationales et locales destinées à prévenir cette violence et à y répondre, le Zimbabwe étant le pays qui montre le chemin en établissant un centre de services intégrés pilote où les femmes survivantes de violences reçoivent une aide médicale, psychologique et juridique.

109. Des services consultatifs ont été fournis à la demande aux États membres ayant besoin d'appui technique en matière d'utilisation des outils et méthodologies mis au point par la CEA. De tels services ont été apportés au Gouvernement botswanais en vue de renforcer sa capacité d'élaboration et de mise en œuvre d'un cadre pour l'intégration de la dimension sexospécifique en matière de finances publiques. L'Ouganda a également bénéficié de ces services pour achever la mise au point d'un projet de plan directeur en matière de changements climatiques prenant en compte la dimension sexospécifique.

## G. Activités sous-régionales en faveur du développement

110. Relever les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les différentes régions de l'Afrique en matière de développement nécessite souvent

l'adoption d'une approche sous-régionale, laquelle est illustrée au sein de la CEA par l'existence de cinq bureaux sous-régionaux (BSR) répartis dans les cinq sous-régions de l'Afrique et situés dans les villes suivantes: Rabat pour l'Afrique du Nord, Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, Yaoundé pour l'Afrique centrale, Kigali pour l'Afrique de l'Est et Lusaka pour l'Afrique australe. Les activités de ces bureaux sont définies selon les besoins et les priorités propres à chacune des sous-régions. Toutefois, une des priorités principales pour ces cinq bureaux est de promouvoir et d'accélérer à l'échelle sous-régionale le processus d'intégration régionale, en dirigeant l'exécution des activités opérationnelles destinées à répondre aux priorités spécifiques de chacune des cinq sous-régions, dans le cadre global des activités et des priorités de l'UA et du NEPAD.

111. Les bureaux sous-régionaux ont poursuivi cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales, à savoir l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

112. Au cours de la période considérée, les BSR ont continué à intensifier leur appui aux États membres et aux CER, en renforçant leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des capacités humaines, de la prise en compte des questions sexospécifiques, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cette fin, ils ont organisé divers ateliers et réunions et en ont assuré les services, notamment la session annuelle de leur propre comité intergouvernemental d'experts (CIE); ont participé aux réunions des organes de décision des principales CER; et ont fourni, à la demande des États membres, des CER et d'autres organisations intergouvernementales (OIG) une assistance technique concernant des questions institutionnelles et sectorielles, en appui aux efforts d'intégration. Ils ont également continué à faire office d'antennes sous-régionales pour la collecte des données, la gestion du savoir et le réseautage afin d'étendre la présence de la CEA.

113. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études portant sur diverses questions économiques et sociales, qu'ils ont soumis aux CIE. Ils ont, en outre, continué à intensifier leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et à renforcer leur participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies, en appui à la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les OMD. Par ailleurs, ces bureaux ont réalisé des progrès dans le renforcement de la coordination des activités des Nations Unies à l'échelle sous-régionale, conformément au mandat qui leur est confié par le Mécanisme de coordination régionale (MCR), notamment l'exécution des activités conjointes au niveau sous-régional convenues par les groupes thématiques du MCR.

114. En général, la principale priorité des bureaux sous-régionaux au cours de l'année écoulée a été la mise en œuvre du programme pluriannuel de coopération convenu entre ces bureaux et les CER respectives. La section suivante présente quelques résultats concrets obtenus par chaque BSR dans le cadre de l'exécution dudit programme.

## **1. Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique du Nord**

115. Le programme de travail du bureau sous-régional en Afrique du Nord a continué d'être déterminé par les conséquences de l'instabilité sociale et politique de ce qu'on a appelé le « printemps arabe » de 2011 et la récession en Europe, qui ont affecté et modifier les priorités de développement dans la région de l'Afrique du Nord. Dans ce contexte, les interventions du bureau sous-régional ont continué d'être axées sur la fourniture d'appui stratégique et l'exécution des activités opérationnelles concernant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles harmonisées. Ces activités ont porté sur les domaines prioritaires pour la sous-région liés à l'intégration économique, notamment la coopération entre l'UMA et les autres communautés économiques, la mobilité des travailleurs au sein d'un Maghreb intégré, le développement durable et les TIC au service du développement.

116. En matière d'élaboration de politiques et de plaidoyer, le bureau sous-régional a élaboré un certain nombre de rapports et d'analyses sur les politiques, qui ont servi à la formulation de recommandations dans les domaines de la transformation économique et sociale, de l'emploi des jeunes, de l'économie verte,



de la sécurité alimentaire, de l'intégration financière, de la transition énergétique, de l'égalité entre les sexes et de la gouvernance qui deviennent de plus en plus pertinents et importants dans la sous-région. Tout en renforçant l'engagement des États membres par rapport aux principes et aux questions prioritaires de développement durable, le bureau sous-régional a contribué à forger un consensus et à parvenir à des positions et à des recommandations concrètes pour la promotion de l'intégration efficace des trois piliers du développement durable, dont la dimension humaine. En particulier, les États membres ont adopté des recommandations novatrices à mettre en œuvre aux plans national et régional afin de mieux s'attaquer aux facteurs structurels qui constituent des entraves majeures à la transformation structurelle des économies de l'Afrique du Nord. Ces stratégies et recommandations se résument comme suit : libérer le potentiel de l'Afrique du Nord en tant que pôle régional de croissance pour l'Afrique; renforcer la protection sociale en Afrique du Nord; promouvoir l'égalité entre les sexes; promouvoir l'intégration financière et la gouvernance régionale; convertir le potentiel commercial de la région en croissance; définir des priorités de l'Afrique du Nord en ce qui concerne la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 et mobiliser les acteurs régionaux pour l'intégration régionale dans le Maghreb.

117. Les activités du bureau sous-régional ont contribué à renforcer l'établissement de réseau d'échange d'informations et de connaissances avec le secteur privé, les organisations de la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les agences des Nations Unies dans le droit-fil du Plan d'activités 2010-2012 de la CEA. Le bureau sous-régional a également renforcé son réseau d'universitaires, des chercheurs et d'institutions travaillant sur le commerce international, la croissance et l'intégration régionale. Suite à la recommandation formulée par les États membres, le Colloque économique méditerranéen, qui a contribué au partage des connaissances et à favoriser une meilleure compréhension des questions économiques revêtant un intérêt pour la région, est devenu un événement annuel - le « *Rendez-vous* » des éminents experts s'intéressant au développement de la sous-région et à ses relations avec les autres sous-régions. Le colloque de 2012 a porté sur le thème: *Le commerce dans les pays méditerranéens dans le contexte des transitions politiques en cours: problèmes et perspectives*. Cet événement a contribué à resserrer les liens entre les praticiens du développement/décideurs et les milieux universitaires en Afrique du Nord.

118. Trois nouveaux réseaux ont été établis dans le cadre des plates-formes sous-régionales de connais-

sances en Afrique du Nord portant notamment sur: les énergies renouvelables; la protection sociale; et l'intégration financière. Ces communautés de pratique ont servi de cadre pour l'échange d'informations et d'idées entre les membres. Les plates-formes ont été mises à profit pour diffuser un certain nombre de rapports et de supports de données d'expérience produits par le bureau sous-régional. Par ailleurs, le bureau a, au cours de l'année, **révisé et redynamisé son** Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique, dont il procède actuellement à la mise à jour du contenu, et également mis au point un plan stratégique.

119. Au titre de partenariats et des activités conjointes, le bureau sous-régional a accompli des progrès dans le renforcement de ses partenariats avec les autres parties prenantes, notamment l'union du Maghreb arabe et les autres institutions régionales. Plusieurs activités ont été conjointement organisées dans le cadre du MYP 2010-2012, notamment : un atelier sur l'harmonisation de la cyberlégislation en Afrique du Nord ; une réunion de groupe d'experts sur l'intégration financière et la gouvernance régionale en Afrique du Nord; une réunion de groupe d'experts sur la situation en matière de protection sociale en Afrique du Nord à la lumière des questions démographiques actuelles ; une réunion de groupe d'experts sur Rio+20; et un atelier à l'intention des médias régionaux portant sur la troisième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique. Sa réunion du comité intergouvernemental d'experts, qui a mis l'accent sur le commerce intra-régional et l'évaluation du potentiel commercial dans les pays du Maghreb arabe, prévoyait une séance spécifique sur l'intégration régionale à laquelle les responsables de l'UMA ont pris une part active. Par ailleurs, le bureau sous-régional a facilité la participation des responsables de l'UMA à plusieurs événements clés organisés au siège de la CEA, dont le huitième Forum pour le développement de l'Afrique ; et la participation de la région de l'Afrique du Nord à Rio+20.

120. Le bureau sous-régional a pris une part active aux activités des équipes de pays de l'ONU, particulièrement au Maroc, en Égypte et en Tunisie, ce qui s'est traduit par une consolidation du réseau du bureau sous-régional et un plus grand public pour ses activités ainsi qu'un impact plus important au niveau de chaque pays. Cette participation a contribué à donner aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de chacun de ces pays une perspective sous-régionale. En outre, le bureau sous-régional collabore avec le Bureau régional arabe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes, au sein du Comité directeur interinstitutions de mise en

œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, le bureau sous-régional a apporté une assistance aux États membres lors de leurs évaluations nationales des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD. Cette évaluation a été effectuée au moyen d'un questionnaire standard, et le bureau sous-régional s'est vu confié la tâche d'assister et de suivre le processus au niveau de quatre pays d'Afrique du Nord. Une conférence régionale sur la population devrait se tenir pour couronner le processus de la CIPD.

121. Au chapitre du renforcement des capacités, le bureau sous-régional a apporté un soutien technique à ses États membres dans le cadre de missions techniques consultatives directives et à travers ses activités avec les équipes de pays des Nations Unies dans les sept États membres de la sous-région. La Mauritanie a bénéficié d'une assistance pour la conception d'un cadre institutionnel intégré pour la mise en place de bureaux privés de placement. Une assistance technique a également été apportée à *Notre Algérie bâtie sur de nouvelles idées* (NABNI), une coalition d'organisations algériennes de la société civile luttant pour une meilleure gouvernance en Algérie, pour la préparation d'un rapport intitulé : « *Algérie 2020* », qui a été lancé en janvier 2013. À la demande du gouvernement marocain, le bureau sous-régional a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) afin de réaliser une étude de performance environnementale, un outil stratégique clef pour le Maroc qui a récemment adopté une charte nationale pour l'environnement et le développement durable. En collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et l'Agence européenne pour le développement (EEA), des consultations et des ateliers de formation ont été tenus sur les statistiques et la comptabilité de l'eau, au cours desquels le Maroc a été choisi pour la phase pilote pour mettre en œuvre le système de statistiques de l'eau à l'échelle nationale.

## 2. Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Ouest

122. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues au programme de travail pour 2012–2013 et a donné suite aux recommandations faites par les États membres lors de la quinzième session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique de l'Ouest. Il a mis en œuvre son programme de tra-

vail en collaboration avec les principaux partenaires régionaux, notamment la CEDEAO, les organisations intergouvernementales et d'autres partenaires de coopération, en vue de renforcer le développement et l'intégration de la région de l'Afrique de l'Ouest.

123. Le Bureau a organisé, à Bamako (Mali) en mars 2012, la quinzième réunion du CIE à laquelle ont pris part 11 des 15 États membres et dont l'objet était d'examiner la mise en œuvre du programme de travail du Bureau et de formuler des recommandations pour orienter ledit programme de travail pour 2012-2013. La réunion du CIE a porté entre autres sur le développement économique et social dans la région, la possibilité pour l'agriculture de renforcer la croissance et le développement conformément à la Vision 2020 de la CEDEAO. Les experts ont souligné la nécessité de l'autosuffisance dans la pérennisation du développement et de l'intégration de la région, en dépit des perspectives économiques mondiales, et celle d'intensifier le processus d'industrialisation pour ajouter de la valeur aux abondants produits primaires dans la région. Ils ont également mis en exergue la nécessité de procéder à des réformes structurelles et à la mécanisation afin de créer des emplois (en particulier en faveur des jeunes), d'accélérer la réduction de la pauvreté, d'accroître la création de valeur ajoutée ainsi que la contribution du secteur agricole à l'emploi, à la croissance économique et à l'intégration régionales. Ils ont réaffirmé la nécessité pour les gouvernements d'intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures et régionales afin de combler le déficit en matière de financement du développement.

124. Le CIE a également invité instamment la CEA et d'autres partenaires de développement à soutenir le renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de collecter des données, y compris des données ventilées par sexe, et de collaborer avec la Commission de la CEDEAO à la fourniture d'un soutien aux États membres afin qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques nationales appropriées favorables à l'égalité des sexes. En outre, il a exhorté le Bureau sous-régional de la CEA à : i) contribuer au renforcement des capacités des États membres pour la collecte et l'harmonisation des méthodes de collecte de données, ii) aider à renforcer les liens de collaboration avec les centres de réflexion de la sous-région et œuvrer en collaboration avec eux à la prestation d'une assistance technique aux États membres, et iii) veiller à la publication en temps opportun des rapports de recherche et à la diffusion de leurs résultats auprès des utilisateurs.

125. Pour appliquer certaines des recommandations du CIE, le Bureau sous-régional a organisé, à Bamako

(Mali) en mars 2012, un atelier sur le thème *Promotion d'une démarche de développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest fondée sur des chaînes de valeur*. Deux publications isolées sur *l'exploitation du potentiel de l'agriculture au service de la croissance et du développement et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le développement des chaînes de valeur agricoles* ont été rédigées et présentées à l'atelier. Les participants ont recommandé entre autres la nécessité de garantir la fourniture d'intrants de même que d'autres facteurs de production tels que la matériel agricole, d'adopter des réformes visant à faciliter l'accès des promoteurs des agro-industries et des petits exploitants à la terre sans distinction de sexe et de favoriser la promotion des chaînes de valeur agricoles.

126. Deux réunions de groupe spécial d'experts ont été tenues l'une à la suite de l'autre à Lomé (Togo) en juin 2012. La première, portant sur le *renforcement de la capacité des États d'Afrique de l'Ouest d'exploiter les énergies renouvelables pour fournir de l'électricité, réduire la pauvreté et atténuer les changements climatiques*, a permis d'examiner les moyens de s'y prendre pour améliorer la croissance économique ainsi que les indicateurs sociaux et s'attaquer aux problèmes environnementaux, faire preuve d'esprit d'innovation et assurer la durabilité dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables. La seconde concernait les *programmes d'intégration régionale et la plate-forme des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest pour la coopération régionale*, de même que les obstacles à l'intégration régionale tels que ceux relatifs au droit de résidence et au droit de citoyenneté dans la région.

127. Le Bureau sous-régional a poursuivi son assistance technique au Gouvernement nigérien en renforçant sa capacité de concevoir son cadre macro-économique à moyen et à long terme et son plan de modernisation de l'État. Commencée en 2011, cette assistance est alignée sur le plan quinquennal de développement du Gouvernement et elle vise à aider ce dernier à s'attaquer à la pauvreté, à renforcer les programmes tendant au développement durable et à moderniser et améliorer la prestation des services grâce à des réformes du secteur public.

128. Le Bureau sous-régional a collaboré avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) à l'organisation de deux cours de formation à l'intention de responsables du Gouvernement nigérien sur l'élaboration de la stratégie de développement à long terme et de la vision, en s'inspirant de l'expérience des pays voisins tels que le Bénin et le Mali, y compris en apportant un soutien au renouvellement de l'administration publique du Niger dans

les domaines de la gestion des ressources financières et humaines. Au moyen de l'appui technique du Bureau sous-régional, une procédure-cadre et un manuel ont été élaborés et lancés en juin 2012.

129. Dans le courant du dernier trimestre de 2012, le Bureau sous-régional a lancé un bulletin hebdomadaire en vue d'améliorer son programme de sensibilisation du public, en mettant en lumière ses principaux travaux de recherche, ses publications et ses rapports afin de faire mieux comprendre ses activités par le public.

130. Dans le contexte du slogan «La CEA unie dans l'action», le Bureau sous-régional a participé à un certain nombre d'activités organisées conjointement avec d'autres divisions de la CEA, notamment l'appui au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, au MAEP (Mécanisme africain d'examen par les pairs) et aux activités liées aux OMD relatives au renforcement de l'intégration régionale et à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. L'objectif principal pour 2012 a consisté à promouvoir le développement de chaînes de valeur agricoles, avec comme aboutissement la participation des bureaux sous-régionaux à la Conférence internationale sur les chaînes de valeur au service du développement agricole et rural, à Addis-Abeba du 6 au 9 novembre 2012, en vue d'étudier le développement des chaînes de valeur du point de vue des petits exploitants agricoles africains. Le Bureau sous-régional a également pris part aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 pour l'Afrique, y compris à la treizième session du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique) en novembre 2012 à Addis-Abeba.

### 3. Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique centrale

131. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a exécuté plusieurs activités dans l'optique de s'acquitter de son mandat de promotion de l'intégration régionale et de renforcement des capacités des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans la sous-région de l'Afrique centrale. Au nombre des activités figuraient deux réunions spéciales de groupes d'experts, une réunion consultative et un forum et, **à la demande des États membres et des communautés économiques régionales dans le cadre du Programme pluriannuel, la production de plusieurs rapports, la fourniture de services**

**consultatifs et la diffusion d'informations et de connaissances en Afrique centrale.**

132. Deux réunions spéciales de groupes d'experts ont été tenues au cours de la période à l'examen. La première, portant sur le thème: « Évaluation des mesures de facilitation du commerce et des transports dans les corridors de transit en Afrique centrale » a eu lieu à Douala (Cameroun) en mai 2012. Elle a donné l'occasion aux participants de mettre en commun les données d'expérience sur la gestion des corridors de transit, d'identifier les entraves au commerce au sein des communautés économiques régionales, et de souligner la nécessité de mettre en œuvre les mesures de facilitation en place dans la sous-région. Les participants ont recommandé que les CER entreprennent ou renforcent la mutualisation des informations sur les produits de base commercialisables existants et renforcent leurs capacités en matière d'harmonisation de politiques et programmes et d'uniformisation des normes, et que les États membres relient les différents réseaux de leurs administrations de douane.

133. La deuxième réunion spéciale de groupe d'experts, tenue à Libreville (Gabon) en octobre 2012, avait pour but d'évaluer la mise en œuvre du Programme pluriannuel 2011-2013 (MYP) d'appui à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les participants ont passé en revue les activités menées dans le cadre dudit programme au cours de l'année ainsi que les réalisations du Comité directeur chargé de la rationalisation des CER d'Afrique centrale. Ils se sont félicités de la détermination des dirigeants de la CEEAC et de la CEMAC à promouvoir la coopération entre les deux institutions. Les participants ont proposé la réactivation du mécanisme de suivi du Programme pluriannuel et l'élargissement du partenariat pour inclure d'autres parties prenantes au sein de la région.

134. La réunion consultative annuelle du Mécanisme sous-régional de coordination (MCSR) de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en Afrique centrale s'est tenue le 17 octobre 2012 à Libreville (Gabon). Les participants ont évalué la mise en œuvre du Programme conjoint indicatif et recommandé de mettre sur pied un groupe de travail conjoint CEA/BSR-AC et CEEAC pour suivre de près et faire rapport sur les activités dudit programme; de renforcer la collaboration entre la CEEAC et la CEMAC dans le cadre du processus de rationalisation; de mettre en place un mécanisme de financement pour le SRCM; de renforcer la méthode de suivi et évaluation du mécanisme; d'améliorer la dif-

fusion des informations sur les projets et programmes communautaires; et de poursuivre le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources à l'appui de la CEEAC, de la CEMAC et de leurs institutions spécialisées. Pour ce qui est des perspectives de collaboration entre les mécanismes sous-régionaux de coordination de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, les participants ont recommandé que l'Afrique centrale continue avec son mécanisme de coordination sous-régional tandis que l'Afrique de l'Ouest s'emploie à mettre le sien en place.

135. Le bureau sous-régional a élaboré plusieurs rapports qui ont servi de documents de travail ou d'information à l'appui de ses activités, dont: le *Rapport annuel sur les principaux développements économiques et sociaux en 2010-2011 et les perspectives pour 2012 en Afrique centrale*; le *rapport sur les défis en matière d'énergie en Afrique centrale*; le « *Rapport intérimaire sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres programmes régionaux et internationaux et initiatives spéciales lancées en Afrique centrale*»; le *rapport annuel sur les nouvelles technologies de l'information et leur contribution au développement en Afrique centrale*; et le *rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique centrale*, y compris l'état d'avancement du programme pluriannuel. Le bureau sous-régional a également produit l'édition 2012 de sa publication phare « *Les Économies de l'Afrique Centrale* »; un rapport sur la mise en œuvre d'un système d'information statistique sur le commerce du bétail, de la viande et du poisson en Afrique centrale; et le rapport sur les mesures de facilitation du commerce et des transports dans les corridors de transit en Afrique centrale. De même, il a été fourni des services consultatifs à la CEEAC, à la CEMAC et à plusieurs États membres afin de renforcer leurs capacités dans les domaines de la politique macroéconomique, du transport, des ressources en eau, des TIC, de l'intégration régionale, du commerce, du développement et de la relance d'après conflit, la lutte contre la corruption, la prise en compte de l'égalité des sexes, le développement durable et le changement climatique.

136. Au titre de la communication et de la gestion du savoir, le bureau sous-régional a poursuivi son activité de diffusion de l'information et du savoir auprès des institutions partenaires, des États membres, du secteur privé, de la société civile et du public par le biais de son site Web et de sa bibliothèque, des mécanismes de partage de la connaissance, de la distribution des publications de la CEA, de la publication de magazines trimestriels et hebdomadaires et de la mobilisation des médias pour couvrir tous les grands événements qu'il organise. En outre, il a maintenu une relation étroite avec les universités et autres insti-

tutions de formation qui participent à l'étude externe de ses rapports et publications et y envoient leurs étudiants en stage.

137. Le bureau sous-régional a organisé à Douala (Cameroun) du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012 la journée de l'intégration régionale sous le thème: « *Commerce sous-régional et développement de l'infrastructure de transport en Afrique centrale* ». Cette activité avait pour but de diffuser les informations sur l'état actuel de l'intégration régionale en Afrique centrale. Cet événement a été l'occasion de débattre d'un certain nombre de questions dont l'évaluation de l'état d'avancement du Plan-cadre de transport pour l'Afrique centrale, lequel a fait l'objet d'un consensus ; les outils du financement de l'intégration régionale ; la mise en œuvre des décisions adoptées par les communautés économiques régionales pour la promotion d'un marché commun; et la stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour appuyer le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Les participants ont souligné l'importance de l'infrastructure pour le développement et la nécessité de la participation du secteur privé aux programmes de financement de l'infrastructure.

#### **4. Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique de l'Est**

138. Au cours de la période à l'examen, le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a axé son programme de travail sur la promotion de l'intégration régionale et le renforcement des capacités de ses États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales en vue d'accélérer le développement économique et social dans la sous-région.

139. En conséquence de l'activité de plaidoyer de haut niveau mené par le bureau sous-régional en vue d'encourager ses États membres à prendre en compte l'intégration régionale au niveau national, le Rwanda est devenu le premier État membre de la CAE à adopter une Politique et une stratégie nationales d'intégration régionale. Le bureau sous-régional continue de fournir un soutien technique au ministère chargé des affaires de la CAE (MINEAC) du Rwanda afin de développer sa capacité en ce qui concerne les questions d'intégration régionale et de sensibiliser davantage les populations au programme d'intégration régionale sur l'étendue du territoire. Les leçons tirées des expériences du Rwanda et de l'Ouganda relativement à la prise en compte de l'intégration régionale ont été documentées à l'effet de produits des boîtes à outils

et des lignes directrices pertinentes pour appuyer des efforts similaires dans la région de l'Afrique de l'Est.

140. Conformément à son mandat de fournir une assistance technique aux États membres, le bureau sous-régional a fourni un vaste portefeuille de services consultatifs aux États membres, aux organisations intergouvernementales et aux communautés économiques régionales en vue de renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre les politiques et faire face à un large éventail de problèmes de développement. Par exemple, à la demande du gouvernement du Rwanda, un appui technique a été fourni en vue de réaliser une analyse comparative du coût de la vie dans le pays par rapport aux autres pays de la CAE, de façon à favoriser une meilleure compréhension du niveau de compétitivité du Rwanda en Afrique de l'Est. Une autre assistance technique fournie à la demande a consisté à appuyer l'Autorité de coordination du transport en transit du corridor nord (NCTTCA) pour l'examen de son Plan stratégique pour 2007-2011 et la préparation de celui qui lui succédera. Le Plan stratégique 2012-2016 a été préparé lors d'un atelier rassemblant les parties prenantes et lancé par la suite par le Conseil des ministres du Corridor nord en novembre 2012, qui a également examiné et adopté le cadre correspondant de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Une assistance technique a également été apportée à la République du Sud-Soudan pour élaborer un plan de développement à moyen terme, l'« Initiative du développement du Sud-Soudan »(SSDI), pour le nouvel État indépendant. L'Initiative apporte des réponses aux lacunes identifiées dans le plan de développement triennal de transition du gouvernement également appelé Plan de développement du Sud-Soudan (SSDP). Elle complète le SSDP et représente un cadre exhaustif de buts, d'objectifs et de cibles de performance, et établi des priorités de développement à moyen terme sur lesquels le gouvernement et les partenaires de développement ont fondé leurs programmes de développement pour la période 2011-2013. En outre, la première **Perspective macroéconomique pour la nouvelle république du Sud Soudan a été également élaborée.**

141. *Tracking progress*, un rapport faisant de plus en plus autorité publié par le bureau sous-régional et rendant compte des développements macroéconomiques et sociaux majeurs dans la région de l'Afrique de l'Est, a été lancé à Nairobi en juin 2012 au National Economic and Social Research Council (NESC). Ce rapport a fait l'objet d'une couverture abondante de la part des organes de presse de la région. Le Sud-Soudan, devenu 14<sup>e</sup> État membre de la sous-région en 2012, a été également inclus dans le rapport analytique. Il n'existe actuellement aucun autre rapport qui

dresse un bilan comparatif des 14 pays de la grande région de l'Afrique de l'Est, évalue les performances et formule des recommandations concrètes en matière de politique pour relever les défis répertoriés. Les participants à la 16<sup>e</sup> **réunion du** comité intergouvernemental d'experts ont décidé que la prochaine édition du rapport porte sur les problèmes de croissance et de transformation structurelle dans la région.

142. La quinzième réunion du comité intergouvernemental d'experts, tenue à Djibouti en février 2011, a recommandé la mise en place d'un cadre régional pour promouvoir une industrie touristique compétitive et durable en Afrique de l'Est. En outre, le Plan d'action touristique 2004 de l'UA/NEPAD pour l'Afrique souligne le rôle important que devraient jouer les CER dans la promotion du programme de développement du tourisme en Afrique. À cet effet, plusieurs missions d'assistance technique, dont deux réunions consultatives d'experts regroupant les principales prenantes du tourisme, ont été effectuées dans la plupart des États membres de l'IGAD, dont Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Sud-Soudan et l'Ouganda, depuis décembre 2011 dans le but d'aider l'IGAD à élaborer un plan directeur régional de tourisme durable. Le projet de ce plan directeur a été examiné à une réunion tenue en juin 2012, au cours de laquelle les participants ont fait des recommandations qui ont éclairé sa révision. Une deuxième réunion, organisée à Kampala (Ouganda) en octobre 2012, a permis de faire des recommandations qui ont permis d'affiner davantage ledit projet de plan. Le plan directeur régional se trouve au stade d'achèvement et son lancement officiel est prévu pour début 2013.

143. Au titre du renforcement des capacités, de la gestion et du partage des connaissances, le programme de travail du bureau sous-régional a été axé sur plusieurs domaines, dont deux cours de formation, deux séminaires, un symposium et un atelier sous-régional de partage de connaissances et de renforcement des capacités. Ces activités ont porté sur un large éventail de sujets, notamment l'évaluation de la sécurité environnementale, le commerce et l'intégration régionale; le commerce sans documents, le développement du tourisme, l'union monétaire et l'évaluation économique des terres et les services écosystémiques en Afrique de l'Est.

144. Dans le cadre de la collaboration et des partenariats entre les institutions des Nations Unies, le bureau sous-régional a continué de promouvoir l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies par la réalisation de plusieurs activités conjointes avec les autres institutions et départements de l'ONU. L'exécution conjointe des programmes avec les divisions de

la CEA a été essentiellement axée sur les problèmes de développement actuels, les pratiques optimales et les nouvelles tendances dans le secteur de l'énergie, la cybersécurité, l'intégration régionale, la gestion des ressources minérales, les chaînes de valeur régionales de l'agriculture et la gouvernance. Le bureau sous-régional a contribué à la création du Centre africain de développement des ressources minérales (AMDC) et à l'organisation du huitième Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème: « Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », tenu à Addis-Abeba du 23 au 25 octobre 2012. En outre, le bureau sous-régional a co-organisé un atelier régional de consultation sur la « *Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et l'harmonisation des cyber-législations* » à Addis-Abeba (Éthiopie) du 20 au 22 juin 2012. Les participants à cet atelier régional ont examiné un ensemble de dispositions de cyber-législations de la convention censées servir de référence pour l'harmonisation des cyber-législations nationales, régionales et continentales. L'atelier a souligné la nécessité d'intégrer les politiques et législations de cyber-sécurité dans les politiques et stratégies globales des TIC de façon à disposer d'un cyberspace sécurisé, prévisible et fiable. Le projet de convention, élaboré avec l'appui technique de la CEA, a été adopté par les ministres africains chargés de la communication et des technologies de l'information à leur Quatrième session ordinaire (CITMC-4) tenue à Khartoum (République du Soudan) en septembre 2012.

145. Situé au Rwanda, le bureau sous-régional a fourni un appui stratégique à six forums de politique générale au Rwanda, dont le Groupe de travail sectoriel sur l'agriculture et l'environnement et la mise en œuvre de plusieurs initiatives conjointes avec l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. Le bureau sous-régional a participé à l'élaboration du Programme d'aide au développement de l'ONU pour le Rwanda (PNUAD, 2013-2017) et coprésidé avec le PNUD le Groupe sur les résultats de développement (DRG) sur la transformation économique inclusive. Le bureau sous-régional a assuré la direction de l'élaboration du Plan d'activités du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe, et en collaboration avec le bureau sous-régional pour l'Afrique australe, a encouragé et convaincu les organismes des Nations Unies à adopter une approche concertée quant à la fourniture de leur appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales opérant en Afrique orientale et australe. Le Mécanisme est devenu un instrument optimal, pleinement adopté, qui vise à renforcer la cohérence et à développer des synergies, à réduire les coûts de transaction et à traduire dans l'exécution des

programmes le principe « Unis dans l'action ». Les consultations du Mécanisme ont abouti à la consolidation des domaines d'intervention qui orienteront les futurs engagements, notamment l'appui l'élaboration du cadre de mise en œuvre de la grande zone de libre-échange regroupant le COMESA, la CAE et la SADC.

## 5. Activités sous-régionales de développement en Afrique australe

146. Au cours de la période à l'examen et conformément à son mandat, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a continué d'aider les États membres, les CER, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes dans le domaine de la coordination et de l'harmonisation des politiques et en matière de renforcement de leur capacité d'analyse et d'élaboration de politiques, par le biais de réunions, d'ateliers et de services consultatifs.

147. Une réunion de groupe spécial d'experts sur le thème : *Changements climatiques et économie rurale en Afrique australe: les enjeux, les défis et les opportunités* a été organisée à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2012. Les participants ont examiné et enrichi un rapport sur les mesures prises par les États membres pour atténuer les changements climatiques et réduire leurs effets et intégrer cet objectif dans les politiques de développement rural. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets dans la région et ont formulé des recommandations visant à renforcer la capacité des pays de la sous-région de faire face efficacement aux menaces que font peser les changements climatiques.

148. Dans le domaine du renforcement des capacités et de l'assistance technique, le Bureau sous-régional a fourni des services consultatifs pour l'élaboration des politiques, sur demande, aux États membres, aux CER, aux organisations intergouvernementales pour le règlement de problèmes spécifiques, notamment concernant les aspects suivants : l'appui au renforcement des capacités dans l'utilisation des TIC pour soutenir l'intégration régionale, l'aptitude au commerce électronique, l'élaboration d'un plan directeur pour les TIC, l'élaboration de politiques relatives aux minéraux et à l'industrie minière ainsi que le développement de l'infrastructure des TIC.

149. Un appui technique a été apporté à l'Association des régulateurs de l'information et de la communication en Afrique orientale et australe (ARICEA), qui est une instance des régulateurs nationaux d'Afrique

orientale et australe, en vue de faciliter la croissance et le développement durables par l'intermédiaire du commerce et de l'intégration régionale en recourant à des technologies efficaces de la communication et de l'intégration. Cela donnait suite à une demande d'appui technique direct en faveur de priorités et de programmes spécifiques de la CEA. Un document sur le sujet Cybersécurité eu égard au projet de convention de l'Union africaine sur la création d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique a été présenté à la huitième réunion de l'Assemblée générale de l'ARICEA en juillet 2012. Le document mettait en lumière les efforts en cours en Afrique orientale et australe pour intégrer efficacement la cybersécurité dans les stratégies nationales de développement sur la base des cyberlois de la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est), du projet de loi type sur la cybersécurité du COMESA et des cyberlois de la SADC. Il soulignait aussi combien importait la Convention de l'UA sur la cybersécurité, en expliquant les piliers, notamment les mesures juridiques, les mesures techniques, le renforcement des capacités et les structures organisationnelles et il faisait ressortir les domaines clés de la cyberlégislation.

150. Suite à l'adoption d'un plan-cadre des TIC par le Forum des parlementaires de la SADC en 2009 et à la demande des États membres, le Bureau sous-régional a coordonné l'élaboration et la mise au point définitive du plan-cadre des TIC pour les parlements du Botswana et du Swaziland au titre de l'assistance technique fournie aux États membres, dans le cadre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI). Les plans-cadres visent à guider la mise en œuvre des politiques relatives aux TIC et à renforcer le fonctionnement des parlements nationaux, ce qui marque l'attachement national à l'utilisation des TIC pour aider au règlement des questions relatives aux parlements telles que la transparence et le renforcement des capacités par des solutions et approches innovatrices. Les plans-cadres pour les deux parlements ont été approuvés et adoptés (en août 2012 pour le Botswana et en septembre 2012 pour le Swaziland). Une assistance a été fournie en outre au Gouvernement swazi pour l'élaboration de son plan d'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC), notamment en alignant le plan de mise en œuvre sur les autres cadres d'orientation nationaux et sous-régionaux tels que la stratégie nationale de développement et le cadre stratégique électronique de la SADC, afin d'assurer l'harmonisation des politiques et des stratégies. Dans le même ordre d'idée, le secrétariat de la SADC a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration d'une stratégie sous-régionale du commerce électronique, dans le contexte de la mise en œuvre du cadre

stratégique électronique, adopté par les ministres en charge des TIC en novembre 2012.

151. À la demande du Gouvernement du Lesotho, le Bureau sous-régional a fourni une assistance pour l'élaboration d'une politique nationale relative à l'industrie minière et aux minéraux ainsi que d'un cadre réglementaire pour guider les opérations dans le secteur afin d'assurer la croissance et le développement socioéconomique durables et de s'attaquer à la pauvreté conformément au plan de développement stratégique national (2012-2017). Ces aspirations sont conformes à la Vision africaine des mines, ce qui fait du Lesotho un pionnier dans le processus de conception de politiques minières conformes à la Vision africaine des mines dans le continent, l'idée étant de renforcer la contribution du secteur des minéraux à la transformation socioéconomique. Une proposition technique énonçant les procédures et les processus pour orienter les modalités d'élaboration des politiques a été rédigée et, sur demande, une mission conjointe d'évaluation a été effectuée en décembre 2012 avec le *Southern African Resource Watch*, afin de discuter sa mise en application avec toute une gamme de parties prenantes nationales.

## H. Planification du développement et administration

152. Ce sous-programme, exécuté par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), a pour objectif de renforcer la capacité nationale et régionale de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique grâce à la formation. À cette fin, l'Institut a continué d'innover et de consolider la dynamique imprimée pour devenir le principal centre en Afrique pour la formation de cadres ainsi que de fonctionnaires en milieu de carrière et de hauts fonctionnaires des pays africains. Les étapes décisives franchies en 2012 étaient la décentralisation des cours de brève durée de l'IDEP, l'introduction d'un nouveau cours de brève durée destiné aux parlementaires africains, la revitalisation du programme du diplôme d'études approfondies (DEA) de l'IDEP et la série de séminaires sur le développement, l'augmentation réussie des ressources en provenance de l'ONU et la célébration par l'IDEP de son cinquantième anniversaire.

153. Le portefeuille des cours panafricains de brève durée est resté au cœur des activités de renforcement des capacités et de formation de l'IDEP. Le nombre

de participants aux cours a augmenté de 10 % pour passer de 600 fonctionnaires en 2011 à un total de 660 fonctionnaires formés en 2012 dans 22 cours de brève durée, des cours sur mesure et des ateliers de renforcement des capacités organisés par l'Institut et en collaboration avec ses partenaires. Les thèmes concernaient le commerce, les politiques commerciales, industrielles et agricoles, les négociations commerciales, l'égalité des sexes dans la politique économique et la gestion de l'économie, la politique minière, la négociation de contrats, la politique sociale, l'analyse et la gestion des données, de même que des éléments de planification du développement.

154. L'innovation à l'IDEP s'est poursuivie par la décentralisation de ses cours et l'introduction d'un cours destiné aux parlementaires africains de manière à améliorer le contrôle qu'ils exercent sur les activités minières dans le continent. Tandis que tous les cours de brève durée se tenaient à Dakar, regroupant 25 à 30 fonctionnaires participant aux programmes, un cours de brève durée de deux semaines sur la politique industrielle en Afrique, regroupant des participants de toutes les cinq sous-régions de l'Afrique, a eu lieu à l'Université de Johannesburg (il était organisé en partenariat avec la Division du développement économique et du NEPAD de la CEA), de septembre à octobre 2012. Un nouveau cours de deux semaines sur la politique minière et la négociation de contrats a vu la participation de 30 fonctionnaires chargés de la gestion des ressources naturelles, y compris de hauts dirigeants de la société civile dans ce domaine et des membres du parlement venant de tout le continent.

155. En reconnaissance de la pertinence des cours de formation et des activités de l'IDEP, bénéficiant du financement de l'État et/ou de tierces parties, certains gouvernements africains tels que ceux du Bénin, du Cameroun et du Niger ont demandé à l'Institut d'organiser plusieurs cours sur mesure sur la gestion des projets de planification du développement (conception et mise en œuvre) et sur le contrôle et l'évaluation des projets de développement à l'intention de fonctionnaires en milieu de carrière et de hauts responsables de la planification, y compris des secrétaires permanents et des chefs de division. Des cours sur mesure semblables ont été organisés au Rwanda et au Zimbabwe, l'accent étant mis sur la mise en œuvre du développement économique dans ces pays. D'autres demandes auxquelles il est prévu de donner suite en 2013 ont été reçues de responsables de ministères de la Côte d'Ivoire, des Comores, de la Guinée, du Lesotho, du Malawi, du Sénégal, du Swaziland et de la Gambie. Ces cours sur mesure sont totalement ou partiellement financés par les États membres qui en font la demande, tandis que la Banque arabe pour le





*Parlementaires et hauts fonctionnaires sur un site minier à Mbour (Senegal). © IDEP.*

développement économique de l'Afrique (BADEA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont massivement appuyé l'initiative.

156. Soucieux de dispenser une formation de qualité à tous les niveaux, l'IDEP a avancé dans le réaménagement de son programme de Diplôme d'études approfondies (DEA) en tant que principale activité phare par la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Université de Johannesburg, visant à guider la collaboration entre les deux institutions et l'organisation de visites d'échange qui ont concerné la direction de l'IDEP et le corps enseignant de l'Université de Johannesburg. L'Institut envisage de relancer le cours en 2013 en accordant une attention prioritaire aux spécialisations en politique industrielle, en politique commerciale, en politique macroéconomique ainsi qu'en modélisation et en planification du développement.

157. De plus, le séminaire mensuel de l'IDEP sur le développement est devenu un forum public en grande demande et un site très fréquenté pour les débats et les discussions concernant les questions contemporaines de développement et de planification en Afrique et dans le monde. L'Institut a accueilli huit séminaires, présidés par de hauts responsables, des chefs de centres de réflexion, des chefs de secrétariat des organismes internationaux intéressés et des universitaires de haut niveau. Les séminaires étaient animés par des orateurs venant de toute l'Afrique pour traiter une variété de thèmes et y ont participé la communauté universitaire et politique basée à Dakar, le corps diplomatique africain accrédité au Sénégal, les représentants de diverses organisations internationales, les médias et les dirigeants de la société civile. En outre, l'IDEP a poursuivi sa série de concertations sur l'interface de la culture et du développement avec une réunion tenue en septembre 2012 à Accra qui a rassemblé 30 participants de toutes les cinq sous-régions de l'Afrique.

158. L'IDEP a célébré son cinquantième anniversaire par deux activités principales s'articulant autour de conférences de recherche et de politique générale sur *Cinquante ans de planification du développement en Afrique*. La conférence de recherche a eu lieu à Dakar du 5 au 7 novembre 2012 et a regroupé 75 participants dont essentiellement des universitaires, des intellectuels, des anciens étudiants de l'IDEP et des dirigeants de la société civile venus débattre une série de documents sur le thème. Suite au succès de cette conférence de recherche, il a été décidé de la faire suivre d'une conférence de politique générale de haut niveau regroupant essentiellement des ministres, de hauts responsables et des représentants de diverses organisations internationales. Cette conférence de politique générale devait se tenir le 22 janvier, immédiatement après la cinquante-deuxième réunion du Conseil d'administration prévue à Dakar au Sénégal. Ladite conférence a permis aux participants de faire un examen rétrospectif de l'histoire de la planification du développement de même que de l'expérience y relative dans le continent et d'envisager les opportunités et les défis devant se présenter dans l'avenir.

159. En raison du succès de l'IDEP et ses services étant de plus en plus demandés, la nécessité de renforcer le personnel de base et d'augmenter les ressources extrabudgétaires s'est imposée de manière disproportionnée. Pour mieux faire face aux exigences des États membres et mieux répondre à son mandat, l'Institut a conçu et mis en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources qui a permis d'accroître considérablement les fonds qui lui sont alloués annuellement par l'ONU et les ressources extrabudgétaires qu'il reçoit de divers partenaires. Néanmoins, les contributions des États membres étaient modiques pour l'année à l'examen, très peu de pays étant à jour et certains demandant que leurs arriérés soient annulés pour leur permettre un nouveau départ. L'Institut a recruté trois nouveaux fonctionnaires, dont un responsable de la



*Participants à la conférence de recherche du cinquantième anniversaire organisée at à l'Hotel Ndiambour à Dakar (Senegal). © IDEP*

formation, afin de renforcer ses moyens et son aptitude à répondre à la demande croissante de formation émanant des États membres.

160. La collaboration et le partenariat ont continué d'être la marque distinctive de la méthode utilisée par l'IDEP pour répondre aux besoins des États membres. L'Institut a collaboré avec les ministères chargés de l'économie des États membres en général et les institutions de panification en particulier, ce pour définir sa stratégie et sa méthodologie dans l'exécution de son travail d'une façon soucieuse du client. De surcroît, il a continué de renforcer sa collaboration avec les partenaires financiers et d'exécution de ses programmes, notamment les divisions organiques de la CEA et les principaux départements de la CUA, s'agissant de la formation ainsi que des services consultatifs connexes et de la concertation.

## I. Statistique

161. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA axe ses activités sur le soutien à l'élaboration de données et la promotion de la diffusion et de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision fondée sur les faits et la gestion économique. Cela s'est poursuivi par le biais de réunions et d'une assistance technique tendant à renforcer la capacité des pays de compiler, de diffuser et d'analyser les données statistiques, en conformité avec les principes internationaux de compilation des statistiques officielles.

162. La convocation à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2012 de la deuxième Conférence des ministres africains responsables de l'état civil a donné une sérieuse impulsion aux efforts visant à accélérer le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de

l'état civil en Afrique. Organisée conjointement par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine, la réunion a regroupé plus de 400 participants, dont 35 ministres et plus de 100 hauts fonctionnaires des États membres. Des contributions spécifiques ont été présentées par la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OMS. Des décisions innovatrices ont été prises et la voie à suivre a été définie s'agissant des moyens d'améliorer la portée et les opérations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. La Conférence a examiné l'état de mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et préconisé que l'on redouble d'efforts pour améliorer ces systèmes en Afrique. Par suite de la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2012, la Conférence est à présent institutionnalisée en tant que structure régionale permanente qui se réunirait deux fois par an. L'institutionnalisation de la Conférence permettra un dialogue régulier et la recherche de consensus concernant les mesures tendant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique. La Conférence de Durban sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été suivie du huitième Symposium africain sur le développement de la statistique tenu en septembre 2012 à Abidjan (Côte d'Ivoire), qui a délibéré sur les stratégies d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et sur un système normalisé de classification des décès selon leurs causes, qui représente un défi redoutable pour le continent. Suite à ces réunions et aux activités de sensibilisation de la ECA, 42 pays se sont engagés à améliorer la qualité et la portée des systèmes d'enre-

gistro des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Par ailleurs, sur la base de la documentation disponible, notamment les directives opérationnelles et les manuels sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil conçus par la CEA et d'autres partenaires, certains pays ont commencé les préparatifs pour l'évaluation et la conception des plans nationaux convenus durant la Conférence de Durban.

163. La CEA a continué à promouvoir la norme mondiale de comptabilité nationale, le Système de comptabilité nationale (SCN), en fournissant une assistance technique en vue de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). La Commission a travaillé en étroite collaboration avec les États membres, la CUA et la BAD pour moderniser le processus de compilation des comptes nationaux des États membres en recourant aux nouvelles technologies et pour faire avancer l'élaboration du logiciel de compilation des comptes nationaux, ERETES. Un manuel sur les tableaux offre-utilisation, un des apports du logiciel ERETES, a été compilé au moyen des contributions des spécialistes des comptes nationaux des États membres. De surcroît, la CEA a commencé à mettre en œuvre les recommandations de RIO+20 sur les mesures élargies venant en complément du produit intérieur brut (PIB plus) en travaillant étroitement avec les États membres pour élaborer un ensemble d'indicateurs de référence visant à évaluer les résultats économiques, sociaux et environnementaux de leurs économies dans le contexte d'une élaboration des politiques intégrée.

164. Un séminaire sous-régional sur l'élaboration d'un programme pour l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et des statistiques connexes en faveur des pays de l'Afrique australe a été organisé conjointement avec la Division de statistique de l'ONU, la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2012. Le séminaire a contribué au renforcement des capacités statistiques en Afrique australe en vue d'aider à résoudre les difficultés auxquelles font face les pays dans l'application du SCN 2008. Une réunion du Groupe africain de la comptabilité nationale (AGNA) tendant à mobiliser le soutien à la mise en œuvre de la stratégie africaine et du plan pour l'application du SCN 2008 a été organisée à Addis-Abeba en février 2013. Y ont participé des représentants des États membres, de la Commission de l'UA, de la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales.

Les participants ont examiné la stratégie africaine et le plan de mise en œuvre du SCN 2008 figurant dans le descriptif de projet régional et sont convenus des mesures et activités de suivi requises, y compris le rôle des divers partenaires et parties prenantes.

165. En soutien aux efforts tendant à améliorer la qualité des données dans le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des OMD, la CEA a mis au point des manuels de recensement relatifs au traitement des données et conçu un manuel sur la déduction des indicateurs relatifs aux OMD des recensements et des sources de données administratives, manuel qu'utilisent actuellement certains pays comme document sur le sujet. La CEA a produit un rapport sur les pratiques optimales dans la collecte, la compilation et la diffusion des données sur les indicateurs de développement, notamment le cadre des OMD. Un nombre croissant de pays se sont engagés à effectuer des recensements de la population et de l'habitat, notamment Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda, le Zimbabwe, la Tanzanie et le Niger qui ont effectué avec succès leurs recensements en 2012, ce qui porte à 34 le nombre des pays qui ont effectué leurs recensements. On compte qu'à la fin de 2014, environ 53 États membres auront pris part à la série des recensements de la population et de l'habitat de 2010.

166. Le souci de la CEA de faciliter l'accès à des séries de données de qualité faisant autorité et leur utilisation a débouché sur l'exécution conjointe de plusieurs activités avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'UA pour la validation des données des États membres. Une assistance technique a été fournie aux CER pour la validation et la publication de l'annuaire et de la base de données, ce qui a abouti à une augmentation considérable des sources de données provenant des pays africains pour les publications conjointes. La cinquième édition de l'Annuaire statistique pour l'Afrique et le livre de poche produits en commun ont paru en 2012, avec une efficacité, une efficacité et une ponctualité améliorées, en tant que sources d'informations statistiques sur l'Afrique faisant autorité. Le mécanisme conjoint de collecte et de publication de données s'est révélé être efficace et a sensiblement diminué la charge que fait peser la collecte de données sur les pays et réduit les chevauchements d'efforts et les incohérences entre les différentes organisations. Les publications ont fait l'objet d'une large diffusion sur support papier, sous forme de CD et de clef USB auprès des utilisateurs finaux en Afrique et des bibliothèques, les versions en ligne des bases de données de la BAD étant consultées par 400 000 utilisateurs, dont la majorité viennent des établissements universitaires et de recherche.

167. L'un des principaux outils utilisés pour faire prendre conscience de l'importance que revêtent les statistiques pour le développement des pays africains est la Journée africaine de la statistique, célébrée chaque année le 18 novembre. La CEA a soutenu, en fournissant du matériel technique et promotionnel, les activités nationales organisées à l'occasion de la Journée africaine de la statistique en 2012, qui avait pour thème *faire en sorte que chaque femme et chaque homme comptent : élaborer des statistiques pour de meilleurs résultats en matière de développement*. Pour faire en sorte que tous les pays célèbrent, la CEA a élaboré et diffusé du matériel de promotion dans plusieurs langues africaines, notamment l'anglais, l'arabe, le français et le portugais. La Journée africaine de la statistique a été largement célébrée dans plusieurs pays africains, y compris la nouvelle République du Soudan du Sud qui a organisé des ateliers nationaux et des expositions. D'après les réactions suscitées, plusieurs pays africains (dont le Botswana, l'Éthiopie, Madagascar, Maurice, le Rwanda, le Sénégal et la Sierra Leone) ont organisé des activités commémoratives qui ont duré une semaine, et souvent ailleurs que dans la capitale. Les activités de sensibilisation organisées autour de la Journée africaine de la statistique de 2012 ont amené 34 pays à effectuer des opérations et des enquêtes dans le domaine de la statistique.

168. En 2012, l'appui technique apporté par la CEA à la conception et à la mise en œuvre des systèmes nationaux de données statistiques consistait à s'attaquer aux questions institutionnelles qui ont amoindri la capacité des organismes statistiques des États membres. Dès novembre 2012, 48 pays avaient conçu leurs systèmes nationaux de données statistiques, et 18 d'entre eux avaient commencé la mise en œuvre. En collaboration avec des partenaires, notamment PARIS21, la Banque mondiale et la BAD, la CEA a mené dans ce domaine des activités centrées sur le contrôle de la mise en œuvre de ces systèmes et l'appui connexe, ainsi que sur les systèmes nationaux de données de la deuxième génération. La Commission a mobilisé des fonds en faveur de la stratégie, effectué plusieurs missions d'assistance technique et organisé des ateliers nationaux à l'intention des utilisateurs et des producteurs pour l'examen des systèmes dans les pays tels que le Bénin, le Togo, le Sénégal et le Niger. Cela a permis à 18 pays de mettre en œuvre les systèmes nationaux de données statistiques en allant de la révision de leurs lois relatives à la statistique à l'intensification de la collaboration entre utilisateurs et producteurs de statistiques en passant par l'augmentation du financement provenant des gouvernements et du groupement financier des partenaires. Au nombre des pratiques optimales figurent l'affectation de statisticiens dans les ministères et les départements

afin d'améliorer la qualité des données administratives et l'augmentation des ressources allouées en faveur des opérations et des enquêtes statistiques.

169. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées au cours de la période à l'examen, on peut citer l'élaboration de modules de formation sur *les statistiques ventilées par sexes, les OMD et les comptes nationaux* ainsi que l'organisation, à l'intention du personnel potentiel des bureaux nationaux de statistique, de cours de formation dans les centres de formation statistique d'Abidjan, de Yaoundé et de Dar es-Salaam destinés à des centaines d'agents potentiels des services statistiques nationaux compte tenu des réactions positives suscitées quant à la pertinence et à l'utilité des cours.

## J. Développement social

170. Les activités de la CEA dans le cadre de ce sous-programme consistent à renforcer la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale afin de garantir l'équité et une qualité de vie améliorée pour toutes les segments de la société, conformément aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les OMD. Les activités menées visaient également à aider les États membres à suivre les progrès réalisés dans l'application des engagements pris au niveau international et régional en matière de développement social, notamment la Déclaration du Millénaire, la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (CIPD au-delà de 2014) et le Sommet mondial pour le développement social.

171. Dans le cadre du processus de suivi de la CIPD, la CEA a procédé à un examen de l'état d'application par les États membres des recommandations sur les politiques de développement social. Les réponses reçues de 47 de ces États membres indiquaient que certains d'entre eux avaient mis en place des politiques tendant à s'attaquer aux questions suivantes : la santé en matière de procréation, la population et le développement, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les migrations internationales, les migrations internes et l'urbanisation, entre autres domaines thématiques figurant dans le Programme d'action de la CIPD. Il ressort des programmes nationaux de 20 pays que les pays mettent en œuvre les programmes d'action nationaux et révisent les politiques démographiques nationales pour y intégrer les recommandations contenues dans le Programme d'action. À titre d'exemple, le Gouvernement gha-

néen avait mis sur pied un groupe intersectoriel de planification afin de dégager un consensus concernant les priorités dans le domaine de la population et du développement pour les consultations de l'après-2015 et son cadre directif national de développement à moyen terme pour 2014-2016.

172. Suite à une évaluation des besoins en connaissances effectuée dans les 10 pays que sont l'Ouganda, l'Égypte, le Malawi, le Kenya, le Nigéria, la Gambie, la Zambie, le Botswana, l'Éthiopie et Maurice, la CEA a mis au point une plate-forme pour faciliter le partage des connaissances et des informations concernant les pratiques optimales en matière de politique sociale entre États membres. L'indicateur de développement social qui est en cours d'élaboration dans le cadre du sous-programme contribuera également dans une grande mesure à aider les États membres dans l'élaboration des politiques. En outre, une étude majeure sur les typologies et les politiques relatives aux migrations et au développement a été réalisée dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement actuellement mis en œuvre en collaboration avec la CEPALC, la CESAO, la CESAP, la CEE (ONU) et le DAES. L'étude arrive à la conclusion que les migrations hors de l'Afrique sont influencées par les politiques des pays d'accueil d'Europe et d'Amérique du Nord. Elle a aussi montré que les migrations à destination de l'Amérique latine étaient en hausse.

173. Une assistance technique et financière a été fournie au Gouvernement mauricien en soutien à deux ateliers tenus en juin 2012. Le premier était une réunion de réflexion sur *le renforcement de la coopération intra-africaine dans le domaine des politiques et pratiques en matière de migrations et de développement*, organisée en collaboration avec la Commission de l'UA et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le second était un forum de haut niveau sur *la mobilisation des ressources de la diaspora au service du développement en Afrique*, organisé en collaboration avec la Commission de l'UA et la Banque mondiale. Le sous-programme a appuyé la participation de quatre communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA et IGAD) à ces ateliers. En outre, le Gouvernement mauricien a bénéficié d'une assistance technique pour la formulation en août 2012 d'un cadre de la mobilité de la main-d'œuvre, et en vue du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu en novembre 2012. L'assistance technique fournie au réseau panafricain de jeunes et à la Commission de l'UA pour le suivi de l'application du plan d'action de la Décennie de la jeunesse a été déterminante dans la mise au point des enquêtes à utiliser pour le suivi de l'application du plan d'action.

## K. Autres programmes

174. La CEA a été chargée de mettre en œuvre, en plus du programme de travail décrit ci-dessus, d'autres programmes et activités de nature transversale, conformément aux priorités de ses États membres. En 2011, elle a en particulier fourni un appui accru à l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (ou Mécanisme d'évaluation intra-africaine). Elle a également fourni à leur demande aux États membres et à leurs institutions, pour les aider à faire face à d'importants problèmes de développement, une assistance technique financée par les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte des Nations Unies pour le développement.

### Soutien du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD

175. Le système des Nations Unies est l'une des principales sources de soutien international à l'UA et au NEPAD. Ce soutien s'est intensifié, en nature et en portée, au cours de l'année écoulée, grâce à plusieurs activités conjointes entreprises par les institutions des Nations Unies dans le cadre de la réunion consultative régionale des institutions des Nations Unies actives en Afrique. Il s'agissait d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins du développement institutionnel en appui à divers organes de l'Union africaine, d'élaboration de projets, de mobilisation de ressources et de plaidoyer.

176. Au niveau international, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au Siège de l'ONU est chargé de coordonner et de mobiliser le soutien international en faveur du NEPAD. Au niveau régional, la CEA est chargée de coordonner les activités et les actions communes des Nations Unies par le truchement du MCR pour assurer cohérence et coopération dans un but d'efficacité maximale. Au cours des dernières années, les mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR), convoqué par les bureaux sous-régionaux de la CEA, sont devenus le cadre permettant d'optimiser l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD au niveau sous-régional. L'action du MCR-Afrique, des mécanismes de coordination sous-régionales et de leurs différents groupes et sous-groupes thématiques est guidée par le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui

sert de principal cadre de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, à partir des priorités de celle-ci.

177. Le MCR-Afrique réunit les chefs d'une trentaine d'entités régionales et sous-régionales des Nations Unies et de bureaux affiliés dans le but de maximiser la cohérence et l'efficacité de l'appui que l'ensemble des organismes des Nations Unies fournissent à l'Afrique dans le contexte du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités. La CUA, les CER et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) en sont également membres. La CEA assure le secrétariat du MCR-Afrique et de ses neuf groupes thématiques et elle est chargée de convoquer ses réunions annuelles. Les groupes thématiques du MCR sont chargés de promouvoir la cohérence et la coordination en assurant de façon conjointe la planification et la mise en œuvre des travaux concernant des questions opérationnelles et de programmation spécifiques dans les domaines suivants: plaidoyer et communications; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; environnement, population et urbanisation; science et technologie; développement social et humain; industrie, commerce et accès aux marchés; infrastructures et gouvernance; paix et sécurité.

178. L'année écoulée a offert aux organismes des Nations Unies de nombreuses occasions de renforcer leur soutien à l'Union africaine et au NEPAD, à la fois collectivement et individuellement. Ainsi, ces organismes ont continué d'harmoniser leurs programmes avec ceux de la CUA, des CER et de l'APCN. Le MCR et ses neuf groupes thématiques ont permis de continuer de renforcer les interactions entre les organismes des Nations Unies, d'une part, et les institutions de l'Union africaine (CUA, APCN, CER et Parlement panafricain), d'autre part. La mise en œuvre du programme de travail conjoint du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine s'est intensifiée en 2012. La coordination des groupes thématiques a été renforcée par un nombre croissant de programmes exécutés conjointement qui donnent des résultats tangibles. Les progrès significatifs ont également été accomplis dans la mise en place des MCSR, en particulier de ceux pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique centrale, qui ont donné lieu à des plans d'activité exhaustifs.

179. Durant la période considérée, Les organismes des Nations Unies ont apporté leur appui à 24 pays pour l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire sur la base du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Cet appui a permis de mobiliser 430 millions de dollars en faveur de 11 pays

(Burundi, Éthiopie, Gambie, Liberia, Malawi, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Togo) pour les aider à financer leur plan d'investissement. Cinq de ces pays (Burundi, Gambie, Malawi, Sénégal et République-Unie de Tanzanie) ont été retenus en mai 2012 pour recevoir des subventions d'un total de 160,5 millions de dollars de la part du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire).

180. Conformément à son mandat, les 14 et 15 novembre 2012, la CEA a convoqué, à Addis-Abeba, la treizième session du MCR-Afrique, consacrée au programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015. La session était présidée conjointement par le Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Jan Eliasson, et le Vice-Président de la CUA, M. Erastus Mwencha, et a rassemblé des fonctionnaires et représentants de haut niveau de la Commission de l'Union africaine, des organismes et institutions du système des Nations Unies, du NEPAD, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'autres organisations actives en Afrique. La réunion a été l'occasion de tenir une table ronde de haut niveau sur le programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015 et de procéder à un examen des principales réalisations et difficultés observées dans le cadre des neuf groupes thématiques du MCR-Afrique. La discussion a surtout porté sur le processus mondial et régional présidant à l'élaboration du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015, ainsi que sur les perspectives et priorités de l'Afrique, telles que la transformation structurelle et l'industrialisation aux fins du développement, leurs dimensions sociales, la dynamique démographique, l'urbanisation et les changements climatiques. À l'issue de la réunion, il a été recommandé que le programme de l'après-2015 soit processus inspiré et mené par les Africains, qui appréhende la réalité de l'Afrique et les aspirations de ses populations. Ce processus devrait donc être élargi, fondé sur la consultation, transparent et ouvert à tous pour éviter les imperfections des OMD. Le MCR-Afrique a aussi recommandé le renforcement de la collaboration entre groupes thématiques, l'élaboration d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources, un plus grand accent sur les aspects stratégiques multisectoriels du renforcement des capacités pour la Commission de l'Union africaine et la mise en place de processus régionaux solides et inclusifs en vue d'appuyer la mise en œuvre des résultats de Rio+20.

181. Outre les activités collectives entreprises par des organismes des Nations Unies à l'appui du NEPAD, certains d'entre eux ont offert une assistance spécifique pour faire progresser les travaux des divers

groupes thématiques. La CEA soutient l'exécution des priorités du NEPAD, dont la plupart sont au cœur de son mandat, grâce à son travail d'analyse et à son assistance technique dans différents domaines, en mettant particulièrement l'accent sur le développement économique et social et la gouvernance politique. Les résultats obtenus par la CEA au profit de l'UA et du NEPAD sont multiples et le présent rapport en donne de nombreuses illustrations.

182. Durant l'année écoulée, la collaboration avec la CUA s'est encore intensifiée, en particulier dans les domaines du commerce, de l'égalité entre les sexes, des TIC, des sciences et des technologies, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et des changements climatiques. Parmi les initiatives conjointes menées en 2011 pour soutenir des activités ayant pour objet de produire et de diffuser des connaissances, on peut citer l'établissement du Rapport économique sur l'Afrique, du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique et du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'organisation conjointe d'activités comme la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique. Plusieurs initiatives conjointes à l'appui de la production de connaissances et de la diffusion du savoir comme l'établissement du Rapport économique sur l'Afrique, du rapport intitulé Évaluation de l'intégration régionale en Afrique, du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'exécution conjointe d'activités comme la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique se sont poursuivies in 2012.

183. La CEA a aussi apporté un appui technique au processus MAEP dès son institution par des missions d'appui aux pays, la rédaction de documents de fond, des visites d'examen de pays, la rédaction de rapports nationaux et du programme d'action national, et a mobilisé la participation des parties prenantes et encouragé l'apprentissage collégial parmi les pays membres du Mécanisme en recensant les meilleures pratiques en la matière et en encourageant leur diffusion. Le soutien continu de la CEA au processus a contribué à accroître la capacité des États membres de mener l'évaluation intra-africaine et a amélioré la capacité des différentes parties prenantes d'entreprendre des processus d'évaluation.

### **Coopération technique**

184. La coopération technique est un important instrument de soutien à la mise en œuvre du programme de travail de base de la CEA décrit dans la section

précédente du présent rapport. Les activités de coopération technique appuient les objectifs prioritaires des États membres, en particulier le renforcement de leur capacité à formuler et exécuter des politiques et des programmes de développement économique et social durable dans le cadre du NEPAD et des objectifs de développement adoptés au plan international, dont les OMD. Ces activités sont financées par le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'ONU ainsi que par des ressources extrabudgétaires obtenues auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il est rendu compte des résultats des activités financées par le programme ordinaire et le Compte pour le développement dans la présente section et des développements récents sur la mobilisation et la gestion des ressources extrabudgétaires dans le chapitre 4 du présent rapport.

### **Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU**

185. Au cours de la période considérée, le financement provenant du Programme a été utilisé pour financer les services d'un certain nombre de conseillers régionaux employés à plein temps et d'experts recrutés pour des périodes de courte durée, qui ont été affectés dans les différentes divisions et les différents bureaux sous-régionaux de la Commission et dont la mission consiste essentiellement à fournir des conseils sur les orientations possibles et sur le renforcement des cadres institutionnels, à apporter un appui dans le cadre des discussions de fond sur les questions nouvelles et émergentes et à dispenser une formation pour contribuer à renforcer les capacités des États membres afin que ceux-ci puissent faire face à d'importants problèmes de développement dans les domaines suivants: conception et exécution de stratégies et de programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les OMD; renforcement des capacités commerciales et négociations commerciales; gestion intégrée des ressources en eau; statistiques; prise en compte de l'égalité entre les sexes, y compris le renforcement des droits de la femme, notamment au niveau juridique; exploitation des TIC en faveur du développement; gestion des connaissances; développement des infrastructures; gouvernance et administration publique; reconstruction après conflit; et mise en œuvre du NEPAD.

186. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des changements d'orientation et renforcer les capacités institutionnelles, la CEA a mené plus de 150 missions consultatives sur le terrain dans 42 pays et huit communautés économiques régionales,

et organisé 68 ateliers et séminaires auxquels ont pris part plus de 1 000 participants.

187. Avec le soutien du programme ordinaire de coopération technique, la CEA a effectué une mission au Soudan du Sud, l'État de la région dont l'accession à l'indépendance est la plus récente. Cette mission multidisciplinaire de haut niveau, à laquelle ont participé plusieurs conseillers régionaux et des membres du personnel de la CEA, a suivi une approche globale de l'appui à apporter au pays, qui a donné lieu à des propositions concrètes visant à appuyer de façon coordonnée le plan national de développement adopté par le Gouvernement du Soudan du Sud. Dans le cadre de son assistance au Soudan du Sud, la CEA a aidé le pays à se doter d'un centre d'échange d'information sur les ressources en eau, qui a permis de disposer de meilleures données et de mieux planifier les projets de développement.

## **Compte pour le développement de l'ONU**

188. Le Compte pour le développement de l'ONU constitue une deuxième source de financement des activités de coopération technique de la CEA. Les orientations générales concernant l'utilisation de ses ressources sont fixées par l'Assemblée générale. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour chaque tranche. Le thème de la neu-

vième tranche, qui a été approuvé en 2012, est *Aider les États Membres à concevoir et exécuter des stratégies et politiques visant à un développement durable, équitable et inclusif*.

189. Au cours de la période à l'examen, la CEA a cherché à élargir son portefeuille de projets en approuvant, au titre de la neuvième tranche, quatre nouveaux projets représentant un budget total de 4,8 millions de dollars, à exécuter pendant le cycle de programmation 2014-2015. Les projets de la neuvième tranche porteront sur les besoins en capacités des pays africains dans des domaines tels que l'utilisation de téléphones mobiles et d'appareils portables pour la collecte de données à des fins statistiques, la prévision et la planification du développement, la négociation de contrats dans le secteur extractif et l'appui à la mise en œuvre du MAEP. En outre, la mise en œuvre du projet inter-régional en 2011 dans le cadre de la septième tranche sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale par la voie de l'aide au commerce a commencé en 2012.

190. Pour ce qui est des résultats, le Compte pour le développement a joué un rôle dans le renforcement des capacités disponibles aux niveaux national et régional pour relever de grands défis dans des domaines tels que le développement des marchés des capitaux en Afrique, les statistiques, la réforme des politiques foncières, le partage des connaissances pour atteindre les OMD, l'agriculture durable et la transformation du monde rural.



## CHAPITRE III

### Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux

191. Le présent chapitre contient un résumé des principaux résultats des réunions des organes subsidiaires de la CEA, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux, qui se sont tenues depuis mars 2012. Il met en lumière les principales questions et recommandations issues de ces réunions et qui devront être portées à l'attention de la Commission pour suite à donner et/ou pour information. Il expose aussi, dans leurs grandes lignes, les réunions prévues n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'établissement du présent rapport annuel.

192. On y trouvera aussi un compte rendu des activités des organes subsidiaires techniques qui ont tenu leurs réunions annuelles au cours de la période considérée, notamment le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, le Comité de la gouvernance et de la participation populaire et le Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, qui sont les structures délibérantes pour les sous-programmes pertinents de la CEA. Le chapitre présente également un compte rendu des activités des CIE sous-régionaux et de leurs réunions annuelles au cours desquelles ils examinent les activités et les programmes de travail des bureaux sous-régionaux de la CEA et donnent des orientations à leur sujet.

193. Plusieurs organes subsidiaires ont tenu leur réunion statutaire pendant la période à l'examen. Le résumé des principaux résultats issus de ces réunions suit. Le chapitre comprend un aperçu des réunions prévues mais pas encore tenues au moment de la rédaction du rapport.

#### A. A. Réunions tenues pendant la période à l'examen

##### Huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CSADD)

194. Le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA (CSADD) assure la surveillance législative du sous-programme de sécurité alimentaire et de développement durable de la CEA. La huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable a eu lieu du 19 au 21 novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie). Y ont participé plus de 250 délégués représentant 47 États membres, la CUA, la BAD, des CER, des États Membres observateurs de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

195. Les objectifs de cette session du comité étaient les suivants:

1. Servir de cadre à la réunion régionale africaine d'application en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU ayant pour objet de délibérer sur les principales conclusions de Rio+20.
2. Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du sous-programme de la sécurité alimentaire et du développement durable du programme de travail de la CEA pour la période 2012/2013, et
3. Donner des orientations sur la poursuite du programme en 2013.

196. Le CSDDA-8 a aussi, à l'occasion de cette session, donné des orientations sur les priorités du programme de travail 2014/2015 dans le contexte du cadre stratégique de la CEA pour l'exercice biennal 2014/2015.

197. Le fait marquant de la huitième session du CSADD a été l'adoption d'un document final à la réunion régionale africaine d'application, qui servira de contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la CDD, qui examinera la suite donnée aux principales conclusions de Rio+20 sur des sujets tels que: le Forum politique de haut niveau sur le développement durable; les objectifs du développement durable; les moyens de mise en œuvre (financement du développement durable, mise au point et transfert de technologies et renforcement des capacités) et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

198. En outre, la réunion régionale africaine d'application a également adopté des recommandations sur d'autres résultats de Rio+20 jugés pertinents pour l'Afrique, tels que: les engagements volontaires complétant les moyens traditionnels de mise en œuvre; un programme sur les mesures venant en complément du produit intérieur brut (PIB) et l'économie verte. Dans le cadre de ces résultats de Rio+20, la réunion a adopté des recommandations sur les principaux aspects du programme de développement postérieur à 2015.

199. Le Comité a formulé aussi les recommandations ci-après:

- Les pays africains devraient s'inspirer des leçons apprises et des bonnes pratiques existant en matière d'interventions de sécurité alimentaire visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires.
- La recherche autochtone devrait être encouragée pour soutenir l'accroissement de la production alimentaire et tous les travaux de recherche devraient répondre aux exigences de l'augmentation de la productivité agricole en Afrique, en mettant un accent particulier sur les petites exploitations agricoles.
- La CEA devrait être en liaison avec les États membres pour la collecte de données et d'informations afin d'assurer l'exactitude et la cohérence des données recueillies.
- Les activités de promotion et de développement de chaînes de valeur régionales concernant les produits alimentaires et agricoles stratégiques devraient faire partie intégrante du programme de travail du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces activités devraient être en phase avec les conclusions de Rio+20 relatives au développement de l'élevage en Afrique.
- Le programme sur les changements climatiques devrait renforcer ses activités et se concentrer sur la sécurité alimentaire et le développement

durable, tout en consolidant les liens avec le secteur privé et les CER.

- Les activités entrant dans le cadre de l'Initiative de politique foncière doivent être approfondies et décentralisées aux échelons sous-régional et national. Elles devraient également permettre de créer un consensus autour des questions foncières, en associant toutes les parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

### **Troisième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire de la CEA**

200. La troisième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire s'est tenue les 20 et 21 février 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur le thème: « *État développementiste: Quelles options pour l'Afrique?* » La réunion visait un double objectif :

1. Examiner les activités de la CEA dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, prévues dans le programme de travail pour 2012-2013, et proposer des orientations pertinentes de programme et d'activités pour l'exercice biennal 2014-2015.
2. Débattre et faire des propositions sur la manière dont la CEA pourrait améliorer ses activités de renforcement des capacités des pays africains en matière de gouvernance et d'administration publique.

201. À l'issue des débats sur les différentes présentations, les participants ont adopté les conclusions et les recommandations ci-après:

1. La gouvernance et l'administration publique jouent un rôle clef dans la transformation politique, économique et sociale des pays africains;
2. L'État est l'institution socioéconomique et politique la plus importante de la société. L'intérêt croissant porté à l'action de l'État en faveur du développement dans les débats actuels sur la gouvernance et le développement en Afrique témoigne de l'importance de la question;
3. Un État développementiste est défini comme étant celui qui, avec autorité et de façon crédible, légitime et convaincante, est apte à élaborer et à mettre en œuvre ses politiques et programmes en déployant l'architecture institutionnelle requise et en mobilisant la société autour de la réalisation de ses projets de développement.
4. Le débat sur l'État développementiste se poursuit toujours.

5. L'Afrique ne doit pas être considérée comme un cas à part dans le discours sur le développement. Le continent suit tout simplement le même chemin par lequel sont passées d'autres régions. Le seul problème majeur que connaît l'Afrique, et qui n'a pas été celui des autres continents, est lié aux technologies de l'information et de la communication. Il doit être sérieusement débattu dans le cadre de la réflexion sur le développement africain;
6. Le cadre, les principes et les processus du MAEP offrent une base et une approche axée sur le dialogue pour construire un État développementaliste en Afrique, en renforçant les liens entre l'État et la société;
7. Pour promouvoir un État développementaliste efficace et efficient, les pays africains doivent disposer de dirigeants engagés à construire des institutions assez fortes pour combattre la recherche de rente, et à mener des réformes politiques et institutionnelles visant à favoriser une accumulation rapide et efficace, des investissements et une exploitation socialement efficaces des rentes de ressources.
8. La capacité de l'État de jouer un rôle développementaliste dépend de son autonomie vis-à-vis des puissants groupes d'intérêts. À cet égard, les flux financiers illicites constituent pour les gouvernements africains un problème majeur dans la mise en œuvre de politiques de développement et de transformation qui heurtent les puissants groupes d'intérêts hostiles à ces politiques;
9. Pour que les populations participent effectivement au développement, il faut leur garantir la liberté d'expression et les mettre à l'abri de la peur. Cela n'est possible que par l'élargissement et la protection des droits fondamentaux.

202. Des recommandations spécifiques ont été faites à diverses parties prenantes, ainsi qu'il suit:

#### **Aux États membres:**

- Institutionnaliser un système ou mécanisme participatif permettant à l'ensemble des parties prenantes de prendre part au processus de développement. La liberté de la presse et le partenariat public-privé peuvent offrir une grande occasion et un meilleur moyen de promouvoir le développement participatif pour la transformation économique et sociale en Afrique;
- S'ils veulent assurer une participation effective des citoyens au processus de développement, y compris la gouvernance, les États membres doivent appliquer sérieusement la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; la

Déclaration universelle des droits de l'homme; la Convention relative aux droits de l'enfant; la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la liberté syndicale; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que tous les autres instruments internationaux qui se rapportent à la participation effective des citoyens et dont ils sont signataires.

- Les États membres devraient étudier la possibilité d'appliquer le partenariat public-privé comme moyen de renforcer le développement participatif dans l'élaboration des politiques et la promotion de la croissance, ainsi que pour assurer efficacement et équitablement la fourniture des services publics.
- Les pays africains doivent redoubler d'efforts pour lutter contre toutes les formes de terrorisme.

#### **Au secteur privé africain**

- Les acteurs du secteur privé africain devraient collaborer plus activement avec l'État à la mise en œuvre du partenariat public-privé (PPP) afin de promouvoir le développement participatif dans la transformation économique et sociale, en particulier dans l'industrialisation et la prestation de services publics en Afrique.

#### **À la société civile africaine :**

- Les organisations de la société civile africaines doivent s'organiser et coordonner leurs efforts afin de prendre la place qui leur revient de droit dans le travail pour le relèvement, la transformation et le développement de l'Afrique, notamment l'émergence et le fonctionnement d'un État développementaliste ainsi que la participation au processus du MAEP. À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités.

#### **À la CEA et à la CUA :**

- La CEA et la CUA devraient continuer de promouvoir la bonne gouvernance, la participation civique et la participation des citoyens aux activités de développement, en tant qu'outil essentiel permettant aux citoyens d'être à la fois maîtres, acteurs et bénéficiaires du développement en Afrique;
- Les rapports d'activités de la CEA devraient se concentrer davantage sur les résultats / réalisations;
- L'étude sur les flux financiers illicites doit contenir des recommandations propres à permettre

aux parties prenantes concernées d'éliminer ce phénomène ou d'en réduire l'ampleur et les conséquences. Le rapport devrait également analyser la question des liens entre financement des partis politiques et flux financiers illicites;

- La CUA et la CEA devraient veiller à ce que le programme de développement du NEPAD s'aligne sur la réflexion générale concernant l'État développementiste, qui se déroule actuellement en Afrique ;
- La CEA devrait offrir aux institutions nationales de droits de l'homme une formation sur le MAEP pour leur permettre de soutenir, dans le cadre de leur mandat, la mise en œuvre du Mécanisme.

### **Huitième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales**

203. La huitième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales qui assure la surveillance législative du sous-programme concernant le commerce, la coopération et l'intégration régionales, s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 6 au 8 février 2013 sur le thème « *Transversaliser l'intégration régionale au niveau national* ». Ont pris part à la réunion de hauts responsables et des experts de ministères en charge de la coopération et de l'intégration régionales, ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.

204. La réunion a été précédée par un atelier régional sur la « *transversalisation de l'intégration régionale en Afrique* ». Tous les participants à la réunion du Comité ont pris part à l'atelier régional. Le rapport d'une étude contenant les résultats d'une enquête exhaustive sur les progrès accomplis en vue de transversaliser les programmes, les protocoles, les décisions et les activités concernant l'intégration régionale dans les stratégies et les plans de développement national des États membres a été présenté aux participants à l'atelier.

205. Les participants à la réunion du Comité ont passé en revue les évolutions en cours dans le domaine des échanges tant régionaux qu'internationaux, mis en exergue des exemples de pratiques optimales d'intégration régionale en Afrique et évalué les programmes passés et en cours de la CEA relatifs au commerce et à l'intégration régionale. Ils ont également examiné les priorités du programme de travail pour la période biennale 2014-2015.

206. En s'appuyant sur les conclusions de l'atelier régional et du débat à la session, le Comité a examiné les orientations possibles et fait un certain nombre de recommandations propres à améliorer l'environnement des échanges et à accélérer l'intégration régionale en Afrique.

### **Vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord**

207. La vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat (Maroc) du 26 février au 1er mars 2013 sur le thème « *Promouvoir la diversification et la sophistication en vue de la transformation structurelle des économies nord-africaines* ». Y ont participé des représentants de sept États membres (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie), de neuf organismes du système des Nations Unies, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de dix organisations internationales et régionales, de trois agences de coopération, de neuf missions diplomatiques et de quatre associations de la société civile, ainsi que 14 personnes représentant le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires et des représentants de la jeunesse de sept États membres nord-africains.

208. Les travaux ont porté sur diverses questions, dont les principales conclusions continuent dans les rapports suivants :

1. Rapport *Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord 2012*, établi par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Le rapport couvre les éléments nouveaux survenus en matière d'agrégats sociaux et macroéconomiques et les perspectives de la sous-région et des pays qui la composent pour 2013;
2. Il a été question des progrès réalisés au niveau sous-régional dans la mise en œuvre des OMD et il a été noté que, si tous les pays avaient procédé à une évaluation de leurs progrès vers la réalisation des OMD, et si beaucoup d'OMD seraient atteints par la plupart des pays de la région, l'OMD1 était peu susceptible d'être atteint par quelque pays que ce soit, en particulier s'agissant de la cible 1 b sur l'emploi;
3. Les participants ont délibéré d'un rapport sur les programmes régionaux et internationaux et les initiatives spéciales en Afrique du Nord visant à aider les États membres dans le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les engagements mondiaux et régionaux et en veillant à ce que les priorités de la sous-région soient bien prises

- en compte dans les processus de négociation aux niveaux international et régional;
4. La réunion a examiné le rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord de mars 2012 à février 2013, qui portait sur les publications, études, réunions d'experts, services consultatifs, ateliers et séminaires à l'actif du Bureau sous-régional;
  5. La réunion a examiné les principales réalisations de la CEA dans l'ensemble pour l'année 2012 et discuté de la restructuration proposée, y compris la nouvelle structure organisationnelle de la CEA et de sa capacité à relever les nouveaux défis rencontrés par l'Afrique;
  6. La réunion a examiné les activités menées dans le cadre de la coopération de la CEA avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), officialisée dans le programme décennal 2010-2012. Ces activités portent sur divers thèmes, notamment l'harmonisation de la cyberléislation dans le Maghreb, l'inclusion des jeunes dans les stratégies de développement et la promotion du développement de l'énergie renouvelable;
  7. La réunion a examiné les questions soulevées dans l'exposé sur la facilitation du commerce et le bilan des zones de libre-échange. Il en est ressorti l'importance des mesures de facilitation du commerce intrarégional dans le dynamisme de l'intégration et de la coopération régionales.

209. La réunion a fait les recommandations suivantes à l'intention des parties prenantes:

#### États membres

- Les États membres ont été encouragés à développer les services d'analyse économique et les stratégies industrielles qui incorporent l'économie verte, à renforcer la cohérence des stratégies existantes et à diversifier les partenariats, y compris le commerce et avec les universités et la société civile;
- Les États membres ont été encouragés à réduire les différentes formes d'inégalités telles que celles liées au revenu, à la géographie et au sexe, ainsi que la dégradation constante de l'environnement et la gestion non rationnelle des ressources naturelles, ces facteurs ayant été notés comme autant d'obstacles majeurs à la réalisation des OMD;
- Les États membres ont été encouragés à prendre une part active à la conférence régionale africaine qui se tiendra en mars 2013 à Tunis (Tunisie) pour s'assurer que les problèmes et priorités de développement de la sous-région sont adéquatement pris en compte pour parvenir à une position commune sur les priorités de l'Afrique en matière de développement pour l'après-2015;
- Les États membres ont été encouragés à instaurer des mesures de facilitation du commerce intrarégional influant sur la chaîne de valeur des produits et services;
- Les États membres ont été encouragés à exploiter le rôle des opérateurs privés régionaux, des gains et des autres économies d'échelle qui pourraient résulter de la synergie entre leurs capacités;
- Les États membres ont été encouragés à poursuivre la modernisation des procédures douanières, l'amélioration des infrastructures, l'élimination des barrières non tarifaires et la promotion du partenariat public-privé entre les pays du Maghreb et entre les pays d'Afrique du Nord en général;
- Les États membres ont été encouragés à harmoniser les normes et les règles fondées sur les accords internationaux et à tirer parti des bonnes pratiques et expériences sur le terrain.

#### CEA

- La CEA a été encouragée à mettre à jour sa base de données avec les informations provenant des États membres, utiliser des données réelles plutôt que des médians dans ses analyses et inclure des analyses des crises et des mécanismes pour y faire mieux face, notamment grâce à des stratégies économiques de diversification et des opportunités de développement du commerce régional;
- Le Comité s'est déclaré satisfait de la qualité et de la pertinence des activités et des efforts faits pour répondre aux besoins des États membres, a encouragé le Bureau à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre des activités de 2013 et a approuvé le projet de programme de travail 2014-2015;
- Le Comité s'est félicité des initiatives prises par le Secrétaire exécutif de la CEA sur le thème «L'Afrique d'abord», pour mieux faire face aux défis auxquels le continent est confronté;
- Il a été noté que, entre autres réalisations, le programme de coopération de la CEA avait facilité la participation de l'UMA dans les activités au niveau du continental et renforcé le partenariat en appuyant la mise en œuvre des activités de l'UMA.

## La vingt-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale

210. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale (BSR-AC) a organisé, du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2013 à Libreville (Gabon), la vingt-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale sur le thème « *Enjeux et défis de l'économie verte en Afrique centrale* », en partenariat avec le Ministère de l'économie, de l'emploi et du développement durable. Cette rencontre a bénéficié du soutien financier et logistique du Gouvernement de la République gabonaise.

211. L'objectif de la réunion était de débattre des défis actuels et émergents de développement de la sous-région et de faire des recommandations pour l'harmonisation et le renforcement des politiques économiques et sociales des pays d'Afrique centrale. La réunion se voulait aussi un forum d'échanges d'expériences en vue de renforcer le rôle des experts des États membres et des institutions sous-régionales en leur qualité de conseillers auprès de leurs entités respectives.

212. En outre, la réunion a pris connaissance des expériences en matière d'économie verte, des programmes prioritaires des institutions sous-régionales ainsi que des initiatives et des événements récents à la CEA. Elle a été également informée du programme de travail de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 25 et 26 mars 2013. Le thème de cette conférence sera « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* ».

213. Au terme des discussions, le Comité a recommandé aux États membres :

214. Poursuivre les efforts en matière de transformation de leurs économies dans un contexte de développement durable pour éviter de retomber dans « le piège des matières premières », à travers :

- Le développement de l'agro-industrie et de l'industrie forestière pour améliorer la qualité de la croissance et créer davantage d'emplois;
- Le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication ;
- L'ouverture du marché sous-régional ;

- L'amélioration du climat des affaires par le renforcement de la gouvernance.

215. En plus des recommandations contenues dans les études présentées, le Comité a proposé ce qui suit :

- Intégrer les données statistiques disponibles et étayer les analyses sur la base de celles-ci ;
- Créer des synergies entre les différentes parties prenantes à l'économie verte ;
- Renforcer les capacités sous-régionales en matière de recherche-développement dans le domaine de l'économie verte ;
- Organiser un atelier sous-régional de promotion des technologies sur les énergies renouvelables.

216. Le Comité a recommandé aux États membres de développer les comptes de l'environnement pour évaluer le potentiel du capital naturel, à l'image de ce qui est en cours au Gabon, en vue d'une meilleure formulation des politiques relatives à l'économie verte.

217. Le Comité a ensuite fait aux États membres les recommandations suivantes :

- *Harmoniser la fiscalité environnementale au sein des États membres et veiller à ce que les recettes générées soient effectivement allouées à la protection de l'environnement ;*
- *Améliorer la gestion des aires protégées, notamment par un aménagement durable des concessions forestières, en vue de mieux préserver la biodiversité ;*
- *Promouvoir les sources alternatives d'énergie en vue de réduire l'émission de dioxyde de carbone.*

218. Le Comité a ensuite recommandé à la CEA les mesures ci-après :

- Inscrire à l'ordre du jour du prochain CIE l'état de mise en œuvre des recommandations de la présente session ;
- Prévoir l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations et des engagements de chaque session du Comité intergouvernemental d'experts ;
- Engager les préparatifs d'un programme pluriannuel de consolidation des échanges entre le BSR-AC et les quatre autres bureaux sous régionaux de la CEA ;
- Inscrire dans le cadre des formations de groupe du BSR-AC en 2013, l'organisation d'un symposium sous-régional de sensibilisation aux voies et moyens de consolider le Partenariat mondial pour le développement en Afrique centrale ;
- Organiser dans le cadre des services aux organes intergouvernementaux d'experts une réu-

nion ad hoc d'experts sur l'harmonisation des mécanismes institutionnels des partenariats « public-privé – société civile » sur la coopération économique et le développement en Afrique centrale ;

- Élaborer une brochure sur l'économie verte.

219. Recommandations faites aux États et aux institutions sous-régionales:

- Rendre compte de la mise en œuvre des recommandations ;
- Engager le processus de création d'un réseau institutionnel des directions générales associées par pays à la promotion de l'émergence économique et du développement en Afrique centrale. Chaque État membre devra à cet effet, recenser et communiquer au BSR-AC ainsi qu'à la présidence du Comité, la liste des directions générales intéressées en première ligne.
- Mutualiser leurs ressources dans la mise en œuvre des programmes identiques ;
- S'impliquer davantage dans le financement et le fonctionnement du COPIL ;
- Promouvoir la création de centres de recherches stratégiques sur la mise en valeur du potentiel de la sous-région ;
- Prendre des mesures pour un plus grand partage des informations relatives aux programmes, aux projets et autres initiatives.

220. Il a été recommandé aux États de s'impliquer dans le processus d'harmonisation des deux CER.

221. Après consultations, le Comité a décidé de retenir « L'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte en Afrique centrale » comme thème du prochain CIE. En outre, il a recommandé de traiter de l'OMD 2 sur l'éducation comme thème du prochain rapport sur les programmes régionaux et internationaux.

### **La dix-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de la sous-région de l'Afrique de l'Est**

222. La dix-septième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Est s'est tenue à Kampala, Ouganda du 18 au 22 février 2013, sur le thème de « *Améliorer l'accès et la sécurité à l'énergie en Afrique de l'Est* ». Y ont assisté plus de 250 personnes provenant de délégations de haut niveau représentant l'ensemble des États membres de la sous-région; de représentants d'organisations sous-régionales, régionales et internationales;

des personnes-ressources venant de divers domaines; des organisations de la société civile ; et d'organismes des Nations Unies et des représentants du corps diplomatique de la délégation de l'UE, de la Chine et du Japon.

223. Le Comité a examiné plusieurs questions liées au mandat et aux opérations du bureau sous-régional, notamment un examen des faits socio-économiques et des expériences dans la sous-région ainsi que dans le cadre du thème de la réunion. Les principaux rapports indiqués ci-après ont été présentés et examinés :

1. Le rapport annuel de 2012 d'activités 2012 de la CEA en Afrique de l'Est, notamment l'état d'avancement des programmes pluriannuels/ du mécanisme de coordination sous régional ;
2. Le suivi des progrès en ce qui concerne l'évolution macro-économique et sociale dans la région de l'Afrique de l'Est,
3. Un rapport spécial sur l'Initiative régionale ICGLR contre l'exportation illégale des ressources naturelles (RINR).
4. Deux panels de haut niveau ont examiné l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique en Afrique de l'Est et l'intégration régionale en Afrique de l'Est : progrès, perspectives et défis.
5. La réunion a également examiné les thèmes de la prochaine réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres des finances et de l'économie de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, prévue à Abidjan en mars 2013.

224. Durant la réunion, quatre réunions du groupe spécial d'experts (AEGMS) ainsi qu'un forum spécial ont été tenues et les publications suivantes ont été passées en revue :

1. *Flux commerciaux et expansion des marchés en Afrique de l'Est : l'impact de la libéralisation du commerce ;*
2. *L'intégration régionale en Afrique de l'Est : domestication et intégration du processus d'intégration régionale des instruments et des décisions dans les politiques nationales, les cadres juridiques et réglementaires ;*
3. *L'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RNIR) de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et d'autres mécanismes de certification dans la région des Grands Lacs : enseignement et meilleures pratiques ;*

4. *Mécanisme de coordination sous-régionale pour la réunion préliminaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe* ; et
5. Accès et sécurité énergétique en Afrique de l'Est.
6. « *Deux décennies de libéralisation du commerce et d'expansion des marchés en Afrique de l'Est - vers une nouvelle géographie économique ?* »
7. « *Commerce et croissance : l'Afrique subsaharienne est-elle différente ?* »
8. « *Intégration régionale en Afrique : domestication et intégration de l'intégration régionale en Afrique de l'Est* » illustrant des études de cas portant sur l'Ouganda et le Rwanda.

225. La réunion a fait les recommandations suivantes aux diverses parties prenantes :

#### Aux Etats membres

- Notant que le taux d'accès à l'énergie de 26% et la consommation d'énergie en Afrique de l'Est a augmenté de plus de 67 % au cours de la dernière décennie, période pendant laquelle les prix du pétrole ont augmenté de plus de 170 %, les États membres ont été encouragés à intensifier les mesures de façon à s'assurer un accès et une sécurité plus grande en matière d'énergie pour promouvoir et accélérer leur transformation économique et leurs aspirations à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Les États membres ont été encouragés à instituer des mesures afin d'attirer aussi bien les investisseurs locaux qu'étrangers à l'accès à l'énergie grâce, par exemple, au recours accru à des partenariats public-privé (PPP), à l'énergie renouvelable pour l'électrification rurale et au partage d'expériences et de connaissances dans les sous-régions et entre les sous-régions.
- La réunion a prié les États membres de traduire dans les faits leur rhétorique sur le soutien au secteur de l'agriculture et de la manufacture avec des allocations budgétaires correspondantes, du fait qu'ils sont à la traîne derrière d'autres secteurs, ce qui suscite des préoccupations quant au potentiel des types de croissance remarquable observée dans la région, en vue d'accélérer la transformation structurelle.
- La réunion a exhorté les États membres à améliorer la qualité de l'éducation, notamment en matière de TIC dans la région afin d'obtenir le panachage approprié de qualifications et de compétences pour répondre aux exigences du marché de l'emploi et soutenir la transformation structurelle des États membres.
- Concernant la mise en oeuvre de l'initiative régionale de la CIRGL, la réunion a reconnu

les complémentarités entre le RINR et d'autres mécanismes tels que les principes directeurs de l'OCDE et le Processus de Kimberley (KPCS) et a appelé à l'harmonisation des instruments pour éviter les doubles emplois et la fatigue liée à la certification et exhorté la CEA à soutenir la mise en oeuvre rapide du RINR.

- La réunion a prié les États membres d'adopter une approche holistique en vue de réduire les coûts commerciaux afin d'augmenter le volume et la valeur du commerce et de la croissance dans la sous-région, du fait que les barrières politiques (droits de douane et barrières non tarifaires) ne sont pas les seuls coûts commerciaux encourus dans la sous-région.
- Les États membres ont été encouragés à entreprendre le développement de la capacité de planification énergétique; l'élaboration d'outils et de cadres de suivi et d'évaluation; la formulation de stratégies pour l'accès sûr à l'énergie pour tous (SE4ALL); et l'évaluation des situations de risques et de l'état de préparation à travers l'intégration du changement climatique dans la planification de l'énergie.
- Les États membres ont été priés de renforcer la capacité des petits mineurs artisanaux et de revoir les cadres juridiques pour l'officialisation de l'ASM.

#### À la CEA

- La réunion s'est félicitée de l'information et a soutenu l'exercice de restructuration de la CEA, notant, selon les propos d'un participant du Kenya que « *la CEA allait dans la bonne direction et jouait juste* ».
- La réunion a encouragé la CEA à s'engager avec les bureaux pertinents dans les États membres afin d'établir des partenariats solides pour l'établissement de rapports trimestriels qui s'inscriront dans le nouveau mandat donné aux bureaux sous-régionaux dans les nouvelles structures de la CEA.
- La réunion a prié la CEA et les États membres d'exploiter la coopération Sud-Sud pour mieux comprendre les fondamentaux des groupements sous-régionaux et faire en sorte que les compétences existant dans la région soient passées au reste du groupement sous-régional.
- La réunion a demandé à la CEA de collaborer avec le Secrétaire général du COMESA afin de mettre en place le comité directeur du mécanisme de coordination sous-régionale chargé d'examiner les projets phares et d'entamer le processus d'une stratégie de mobilisation des res-



sources pour le plan d'activités du mécanisme de coordination.

### **La dix-neuvième réunion du comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe**

226. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe a été organisée en collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen à Harare, Zimbabwe les 7 et 8 mars 2013 sur le thème: «*l'industrialisation pour la transformation économique et le développement durable en Afrique australe : combler les fossés*». Elle a été précédée d'une réunion du groupe spécial d'experts sur le même thème, qui s'est tenu les 6 et 7 mars 2013.

227. Le Comité a examiné les trois rapports statutaires présentés par le secrétariat :

1. Conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2012 et perspectives pour 2013 ;
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et les autres initiatives spéciales dans la sous-région. ;
3. Résultats du programme du Bureau sous-régional en Afrique australe. Le Comité a également examiné le rapport et les recommandations de la réunion du groupe d'experts spéciaux sur l'industrialisation pour la transformation économique et le développement durable en Afrique australe.

228. Les principaux points des réalisations majeures de la CEA au cours de l'année passée ont été également présentés dans le cadre des exposés faits par les divisions ou organes de la CEA ci-après :

- Office de la planification stratégique et la gestion des programmes
- Division du développement économique et du NEPAD ;
- Bureau du partenariat et de la coopération technique ;
- Institut de développement économique et de la planification (IDEP).

229. Le Comité a adopté les recommandations de la réunion d'experts. Il a pris note du rapport sur l'exécution du programme du bureau sous -régional en Afrique australe pour 2012 - 2013 et a approuvé le programme de travail pour 2014 - 2015. Le comité a également pris note du processus de restructuration

en cours à la CEA, pour appuyer les programmes de développement de l'Afrique.

230. Le comité a recommandé des actions que les Etats membres doivent mener dans les domaines suivants: i) gestion des recettes; ii) création de valeur, industrialisation et création d'emplois; iii) intégration régionale et coopération Sud Sud; iv) population et développement durable; v) renforcement des capacités.

#### **Sur la collecte, la gestion et l'utilisation des recettes, les Etats membres devraient :**

- Renforcer la gestion des risques liés au marché des produits de base par un bon usage des recettes et créer des fonds souverains qui seraient utilisés pour protéger les économies des chocs économiques mondiaux ;
- Promouvoir la diversification aussi bien des produits d'exportation que les marchés afin d'intensifier les entrées de capitaux pour le développement industriel.

#### **Sur la création de valeur, l'industrialisation et la création d'emplois, les Etats membres devraient**

- Promouvoir la création de valeur dans les secteurs des ressources naturelles afin de renforcer les liens en aval et en amont avec d'autres secteurs de l'économie ;
- Exploiter les opportunités offertes par le vaste secteur informel en vue de promouvoir une industrialisation inclusive et créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes ;

#### **Sur une intégration régionale et une coopération Sud- Sud renforcées, les Etats membres devraient :**

- Renforcer la coopération et les échanges Sud -Sud pour réduire au minimum les effets défavorables des évolutions économiques mondiales ;
- Renforcer l'intégration régionale afin de bénéficier des économies d'échelle provenant des chaînes de valeur régionale

#### **Sur les moyens de relever les défis démographiques et de développement, les Etats membres devraient :**

- Intégrer les questions de population dans les politiques et stratégies de développement durable.

**Sur le renforcement des capacités, les Etats membres devraient :**

- Tire avantage des opportunités de formation offertes par la CEA et l'IDEP dans les divers domaines du développement socio-économique;
- Accroître l'investissement dans la R-D et dans la science et la technologie de l'information

## **B. Aperçu des réunions à venir**

### **Seizième session du Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique de l'Ouest**

231. Le Comité intergouvernemental d'experts du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a tenu sa seizième session les 18 et 19 mars à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème « Poursuivre une croissance verte inclusive en vue d'accélérer le développement socio-économique en Afrique de l'Ouest ». Ont assisté à la session des délégués représentant la quasi-totalité des États d'Afrique de l'Ouest, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et les autres organisations intergouvernementales ouest-africaines, ainsi que des chercheurs et des universitaires, des représentants des médias, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies opérant en Côte d'Ivoire.

232. La session a permis d'examiner l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest et les principaux défis à relever, et de faire des recommandations en vue d'accélérer la croissance pour assurer une transformation rapide de la sous-région. Pour ce faire, les participants ont examiné, en plus du rapport de situation du bureau sous-régional, le rapport sur les conditions économiques et sociales. Les participants se sont félicités de la bonne performance macroéconomique de tous les pays de la sous-région. Sur le plan social, une attention particulière a été accordée à l'état inquiétant du marché du travail en Afrique de l'Ouest. Les participants demeurent particulièrement préoccupés par la faiblesse structurelle de la sous-région, en particulier la dépendance excessive à l'égard des matières premières d'exportation et des conditions climatiques. À cela s'ajoute que les crises sociopolitiques dues aux déficiences de gouvernance dans de nombreux pays de la sous-région créent une situation alarmante en matière de sécurité.

233. Le rapport thématique a mis en évidence que l'économie verte est l'un des moyens permettant de développer de manière durable la sous-région tout en contribuant aux efforts déployés à l'échelle mondiale visant à atténuer les effets des changements climatiques. Dans le même esprit, la vision de l'Union africaine de l'économie verte présentée à la Conférence internationale de Rio+20 a fait l'objet d'un exposé et un échange fructueux a eu lieu sur les expériences réussies en matière d'application des stratégies fondées sur l'économie verte. Les discussions ont contribué à renforcer la base de connaissances sur l'économie verte et ont également permis d'apporter des indications simples et pratiques pour l'intégration de cette approche dans les stratégies et politiques publiques. Les participants ayant relevé de grandes difficultés en la matière, le meilleur argument pour faire adopter cette approche consiste à élaborer des stratégies réalistes pour la sous-région, capables de créer des emplois, d'augmenter les revenus, d'accroître la valeur des produits agricoles, d'ouvrir des perspectives économiques pour les catégories vulnérables et de générer des recettes qui permettent aux gouvernements d'investir de manière efficace dans le développement.

234. Les experts ont également examiné le rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, qui ont mis l'accent cette année sur l'éducation en Afrique de l'Ouest compte tenu de l'OMD 2 et dans l'optique de créer les capacités nécessaires pour la transformation structurelle de nos économies. Ils ont été informés des efforts en cours visant à mettre en œuvre les programmes du NEPAD dans les domaines de l'agriculture et de l'infrastructure en Afrique de l'Ouest. Ils ont encouragé les États à harmoniser leur programme de formation de façon à mieux faciliter la mobilité du travail, qui constitue une dimension importante de la libre circulation des personnes au sein de la sous-région.

235. Les participants ont souligné avant tout la nécessité pour les États de poursuivre leurs efforts en vue de mener à bien la transformation structurelle de leurs économies, en particulier en accordant une priorité de haut rang au secteur agricole. Ils ont demandé aux États, aux communautés régionales et aux organisations intergouvernementales d'intensifier l'intégration de la sous-région en respectant pleinement leurs engagements dans ce domaine et en accélérant l'harmonisation de leurs politiques macroéconomiques et sectorielles.

## CHAPITRE IV

### Renforcer la gestion du programme et des ressources pour obtenir de meilleurs résultats

236. En 2012, la CEA a progressé de manière régulière dans l'instauration d'une nouvelle culture d'entreprise et l'obtention de meilleurs résultats sur le plan de l'efficacité organisationnelle et de l'obligation de rendre compte de sa gestion, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. Le présent chapitre porte sur les mesures prises pour édifier une organisation plus transparente, responsable et soucieuse de son impact, un accent particulier étant mis sur le renforcement de la planification stratégique et opérationnelle, la révision des procédures administratives et le renforcement des partenariats et de la coopération technique en vue d'une mobilisation et d'une gestion des ressources plus efficaces.

#### A. Renforcement de la planification stratégique et application effective des principes de gestion axée sur les résultats

237. Au cours de l'année écoulée, la CEA a pris des mesures concrètes pour améliorer la planification stratégique au sein de l'organisation et dans toute la région. Sur le plan interne, on a institué une approche collective et inclusive du programme de développement. Après plusieurs cycles de planification stratégique et des réunions de travail bilatérales tenues avec les divisions et les bureaux sous-régionaux de la CEA dans le courant de l'année, le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes a établi un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, lequel contient les priorités et activités programmatiques proposées pour le prochain exercice. Ce document a ensuite été révisé de concert avec le cadre stratégique/plan-programme biennal approuvé pour 2014-2015 de manière à les aligner avec la nouvelle orientation stratégique et la nouvelle structure programmatique de la CEA. Les réalisations escomptées, les objectifs et les indicateurs ont aussi été

affinés au fil de plusieurs réunions afin de les rendre plus pertinents au regard des programmes de travail.

238. Désireuse d'inscrire dans la culture institutionnelle le principe de résultat, la CEA a organisé durant l'année deux ateliers de formation sur la gestion axée sur les résultats. Le premier, tenu en avril 2012, était organisé à l'intention du personnel du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et le deuxième, tenu à Chisamba (Zambie), du personnel du Bureau sous-régional en Afrique australe, du secrétariat du COMESA et de quelques bureaux extérieurs du COMESA dans la sous-région. Cette deuxième formation a été organisée à la demande du secrétariat du COMESA et comportait des modules sur: les principes de base de la gestion axée sur les résultats, la gestion axée sur les résultats et la gestion du savoir, comment planifier en vue d'obtenir des résultats, le suivi, le choix des indicateurs, l'évaluation et les systèmes d'évaluation et de suivi et les systèmes d'information de gestion.

239. Outre qu'elle s'est employée à continuer de mieux planifier les programmes, la CEA s'est également efforcée de renforcer l'évaluation des programmes et projets. Elle se prépare à entreprendre des évaluations globales stratégiques couvrant tout le programme de travail de la Commission, l'accent étant mis sur les liens entre les objectifs programmatiques, les réalisations escomptées, le plan de travail et son impact.

240. En 2012, le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes a mis en place la plate-forme de la CEA pour la gestion du savoir et la formation à distance, une ressource en ligne qui reprend les grands produits de savoir de la CEA, dont les publications phares et les politiques de la Commission. Cette plate-forme comprend aussi des fiches signalétiques de pays et des données statistiques spécifiques sur un certain nombre d'indicateurs de développement, dont 31 indicateurs du Centre africain de la statistique de la CEA couvrant des données socio-économiques de 53 pays africains entre 2000 et 2011, des fiches signalétiques et rapports économiques très

complets sur 53 des 54 pays africains (la Somalie manque) et des communautés de praticiens et forums en ligne axés sur les questions d'actualité en rapport avec le développement de l'Afrique.

241. Les responsables de la planification programmatique des cinq commissions régionales de l'ONU ont tenu plusieurs réunions durant l'année pour discuter de questions d'intérêt commun et définir ensemble une position, notamment pour ce qui est du renforcement de la dimension régionale de l'action menée par le système des Nations Unies en matière de développement.

## **B. Améliorer les services d'appui en vue de la bonne exécution des programmes**

242. Plusieurs étapes ont été franchies en 2011 dans le cadre des efforts en cours visant à améliorer les services d'appui aux programmes dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines et financières, les services généraux, les services informatiques et les publications et services de conférence.

243. Depuis longtemps, la CEA s'emploie à automatiser ses procédures de manière à renforcer la productivité du personnel, fournir en temps utile aux décideurs les données et informations qui leur sont nécessaires, réduire les coûts opérationnels et évoluer pour devenir une organisation sans papier et respectueuse de l'environnement. À cet égard, la Division de l'administration a continué d'améliorer ses procédures administratives et de travail pour se préparer à la mise en place et à l'application de systèmes qui sont introduits dans l'ensemble de l'ONU, tels que Umoja (un système informatique de planification des ressources de l'entreprise), qui devrait être pleinement opérationnel à la CEA d'ici à juillet 2014. La CEA a aussi poursuivi l'automatisation des procédures liées à la gestion des sommes à recevoir et à l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que des services d'inventaire et de protocole. De plus, la mise en place de nouveaux systèmes comme le système DCPMS de contrôle des documents et de la productivité devrait grandement améliorer la gestion des documents. De la même manière, les améliorations introduites dans l'administration, la gestion et la sécurité des réseaux, telle que la signature unique donnant accès à tous les services en réseau, garantiront un accès hautement sécurisé aux ressources auxquelles l'utilisateur a le droit d'accéder tout en renforçant la facilité d'utilisation. La connectivité a aussi été nettement renforcée dans le complexe de la CEA à Addis-Abeba grâce à la mise

en place d'un accès sans fil à l'Internet. Les infrastructures TIC de trois bureaux sous-régionaux (en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe) et de l'Institut africain de développement économique et de planification ont également été modernisées.

244. La CEA a élargi ses activités en appui aux initiatives entreprises à l'échelle du système des Nations Unies pour modifier les méthodes de gestion, avec notamment l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), en vue d'améliorer le contrôle interne, la transparence, la cohérence et la comparabilité des états financiers, facteur essentiel de la réforme des Nations Unies. Il est prévu que la CEA applique ces normes à partir de janvier 2014. Dans le même registre, un nouveau système d'archivage et de gestion des dossiers a été mis en place durant l'année; le Corps commun d'inspection et le Siège y ont vu un exemple de pratique optimale qui pourrait être adoptée par d'autres services de l'Organisation.

245. Plusieurs initiatives ont été introduites au cours de l'année écoulée pour rendre l'Organisation neutre sur le plan climatique. C'est ainsi que la CEA utilise du papier entièrement recyclé à partir de déchets de consommation, ce qui réduit sa dépendance vis-à-vis du papier fait de pâte de bois vierge, qu'elle a fait l'acquisition d'une presse d'imprimerie en quadrichromie technologiquement performante, ce qui permet de diminuer les délais et les coûts de production et d'éliminer la sous-traitance, et qu'elle a pris des mesures pour réduire sa consommation de papier de 30 % en 2012.

246. Le Centre médical des Nations Unies a fait des progrès remarquables dans la gamme des services offerts. En 2012, il lui a été décerné le prix « L'ONU avec nous » pour sa campagne de promotion du dépistage du VIH et l'introduction de tests de routine effectués avec leur assentiment sur les fonctionnaires et leurs personnes à charge qui viennent en consultation au Centre.

247. S'agissant de la construction du nouvel immeuble de bureaux, le montage institutionnel et financier et la gestion du projet ont été revus, de sorte qu'il a été possible d'accélérer les travaux au cours de la période considérée. Bien que la date d'achèvement fixée initialement à décembre 2012 ne puisse être respectée, l'entrepreneur a pu importer et livrer plus de 90 % des matériaux nécessaires pour terminer le bâtiment. La réorganisation financière du projet a aussi permis des économies considérables sans compromettre la qualité ni le produit attendu du projet. La dynamique de ces changements essentiels devrait permettre l'aboutis-

sement du chantier au premier semestre 2013. Des bureaux deviendront ainsi disponibles pour environ 600 fonctionnaires de cinq organismes des Nations Unies. Conformément à l'engagement pris par le système des Nations Unies de tout faire pour atténuer les effets des changements climatiques, le bâtiment est conçu de manière à préserver l'environnement; les systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement feront avant tout appel à l'énergie solaire et le concept d'aire ouverte qui a été retenu permettra une plus grande efficacité énergétique.

248. La CEA s'est intéressée à la question longtemps négligée de la gestion des risques de l'organisation et a continué à œuvrer à augmenter la résilience organisationnelle et la capacité de réaction. À cet égard, le plan de continuité des opérations de la CEA a été achevé et approuvé à la suite de vastes consultations avec toutes les parties prenantes. En outre, on a procédé en décembre 2012 à des exercices de télétravail pour le personnel essentiel et à des simulations de situations médicales d'urgence, y compris avec un grand nombre de blessés. On s'est aussi assuré de l'état de préparation des bureaux sous-régionaux face à une éventuelle urgence ou crise en testant tous les équipements d'information et de communication, en renforçant la coordination des mesures de sécurité et en dispensant une formation de secourisme au personnel.

249. La CEA a continué d'aider le personnel à acquérir de nouvelles compétences en renforçant les programmes de formation et de développement des capacités, en offrant les connaissances et compétences les plus récentes, en explorant des approches didactiques innovantes et plus efficaces sur le plan des coûts et en s'appuyant sur la technologie pour élargir les programmes de formation offerts. Pour fournir ces ressources et ces cours en ligne, la CEA a utilisé le portail d'apprentissage UN.SkillPort.

250. En matière d'évaluation et de notation des fonctionnaires, la CEA utilise désormais un outil inclus dans Inspira, le portail des Nations Unies en matière de ressources humaine qui a fait l'objet d'une campagne pour rappeler aux fonctionnaires leur responsabilité individuelle. En outre, le Comité paritaire de négociation a été créé, réunissant représentants du personnel et représentants de l'administration, et divers comités Administration-personnel ont été réinstaurés (groupes mixtes de suivi, jurys chargés d'enquêter sur les objections et jurys en matière de harcèlement).

251. Ces améliorations, qui vont dans le sens de la qualité du service et du souci du client, se poursuivront en 2013 dans le cadre du recentrage et du repositionnement de la CEA par la réorganisation de la

manière de travailler pour rationaliser et moderniser les flux de travail. De nouvelles améliorations permettront de réduire les coûts de transaction et de fournir les services nécessaires en temps voulu et plus efficacement.

## C. Renforcement des partenariats et de la coopération technique

252. Il est essentiel de mobiliser, de manière suffisante, prévisible et durable, des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités opérationnelles de la Commission par le biais d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités si l'on veut obtenir des résultats et maximiser l'impact de l'activité de la CEA sur le développement socioéconomique de l'Afrique. En 2012, la CEA a fait des progrès importants dans la mise en place de partenariats équitables fondés sur une responsabilité partagée et des intérêts communs. Au cours de la période à l'examen, la reddition de comptes, que ce soit en amont ou en aval, a été renforcée grâce au dialogue, à une transparence accrue, à l'établissement de rapports dans les délais impartis et à des réunions régulières d'examen et de suivi des projets avec les partenaires. La CEA a également continué à enregistrer une amélioration notable de ses relations avec ses partenaires existants et à développer des relations de travail avec un large éventail de nouveaux partenaires, améliorant ainsi l'éventail des ressources sur lesquelles elle peut compter. Concernant l'année écoulée, on notera l'appui financier reçu du Gouvernement australien pour la création du centre africain de mise en valeur des ressources minérales.

253. Le forum biennuel des partenaires de la CEA reste un cadre important d'interaction et de dialogue entre la CEA et ses partenaires. Au cours de la période considérée, deux forums ont été organisés (en mars et septembre 2012) pour examiner les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les leçons à tirer de l'exécution du programme. Les interventions de CEA dans plusieurs domaines thématiques tels que la gouvernance, le changement climatique, le commerce, l'intégration régionale et d'autres besoins liés au développement socioéconomique du continent ont également été examinées. Il a aussi été question de la mobilisation des ressources de la Commission et de sa stratégie de gestion, de la nécessité d'une approche plus souple en matière d'« appui budgétaire » et de propositions concrètes sur les modalités de collaboration et les possibilités de partenariat dans plusieurs domaines clés du programme de travail de la CEA. De même, le Groupe de travail technique des parte-

naires de CEA a continué d'être un important vecteur d'interaction plus régulière, d'échange d'idées et de partage d'information sur les différents domaines thématiques du programme de travail de la CEA. Au cours de la période considérée, le Groupe a tenu six réunions, qui ont porté sur des questions relatives au programme de mise en œuvre du plan pour 2012, ainsi que des rapports et des évaluations qui lui étaient soumis.

254. Conformément au deuxième accord de financement conjoint conclu avec le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède, la CEA a fait établir, en septembre 2012, une évaluation indépendante de l'impact des interventions financées dans le cadre de cet accord sur le renforcement des capacités des États membres, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine. L'évaluation a aussi porté sur l'efficacité du mécanisme de travail de l'accord et a couvert six pays (Botswana, Éthiopie, Gabon, Maroc, Rwanda et Sénégal) et quatre communautés économiques régionales (Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté de développement de l'Afrique australe et Union du Maghreb arabe).

255. Les conclusions de l'évaluation ont confirmé que les interventions faites au titre des quatre sous-programmes retenus aux fins de l'analyse dans le Plan d'activité de la CEA étaient contextuellement appropriées et stratégiquement fondées. Il est ressorti de l'évaluation que les produits de savoir de la CEA avaient bel et bien un impact à différents niveaux; certains avaient une influence directe sur l'élaboration des politiques, d'autres étaient plus axés sur les processus et les citoyens dans leurs résultats.

256. On a aussi constaté que le mécanisme lié à l'accord avait contribué à la bonne mise en œuvre du Plan d'activité de la CEA pour 2010-2012, car il avait réduit le coût d'administration du fonds et donc rendu plus efficace l'utilisation des ressources fournies par les parties à l'accord. Les partenaires – ceux concernés par le financement et ceux concernés par l'exécution – ont convenu que les problèmes observés dans l'accord en cours étaient autant de leçons utiles qui devraient être prises en considération au moment de mobiliser à nouveau un appui en faveur de la CEA, ce qui se fera à l'occasion du Plan d'activité 2013-2015, en train d'être préparé dans le cadre de la réforme en cours de la CEA.